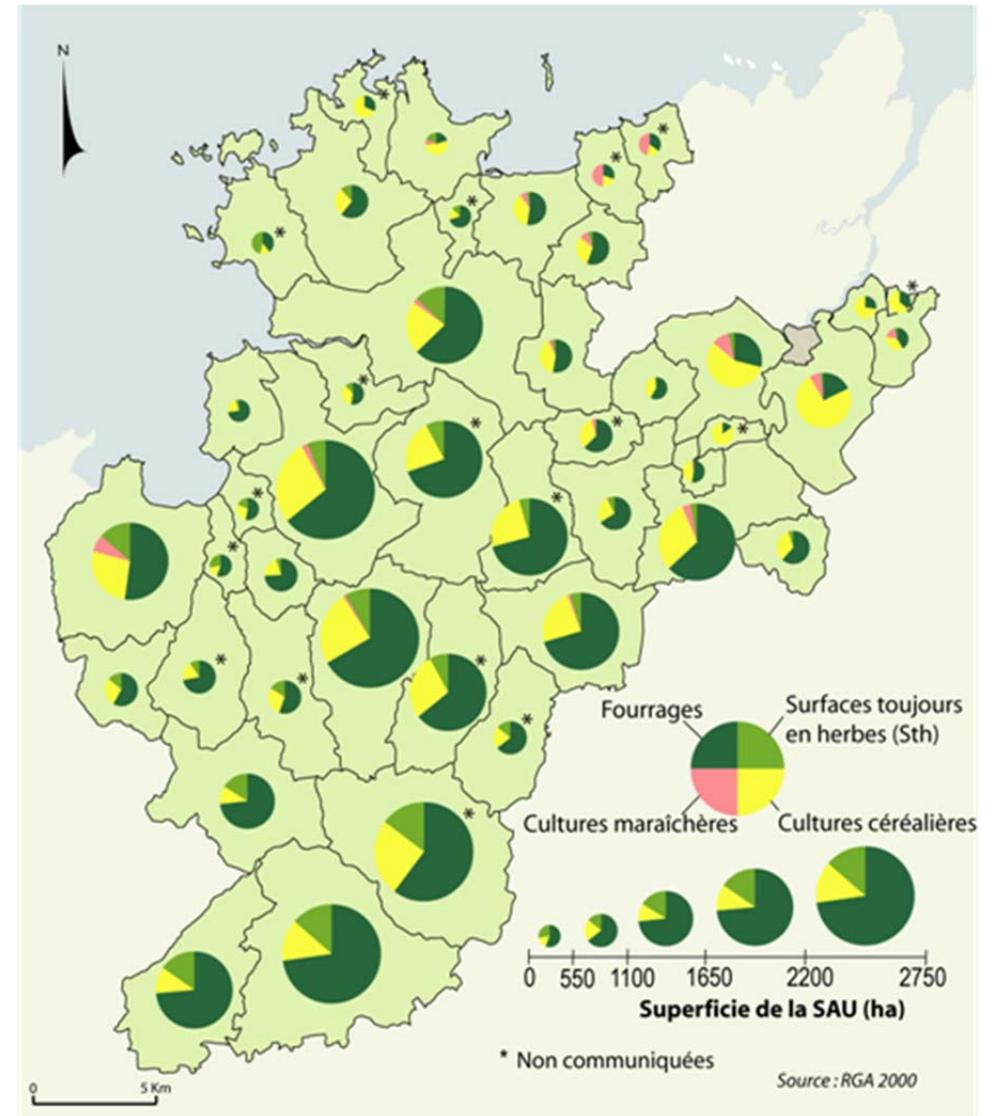


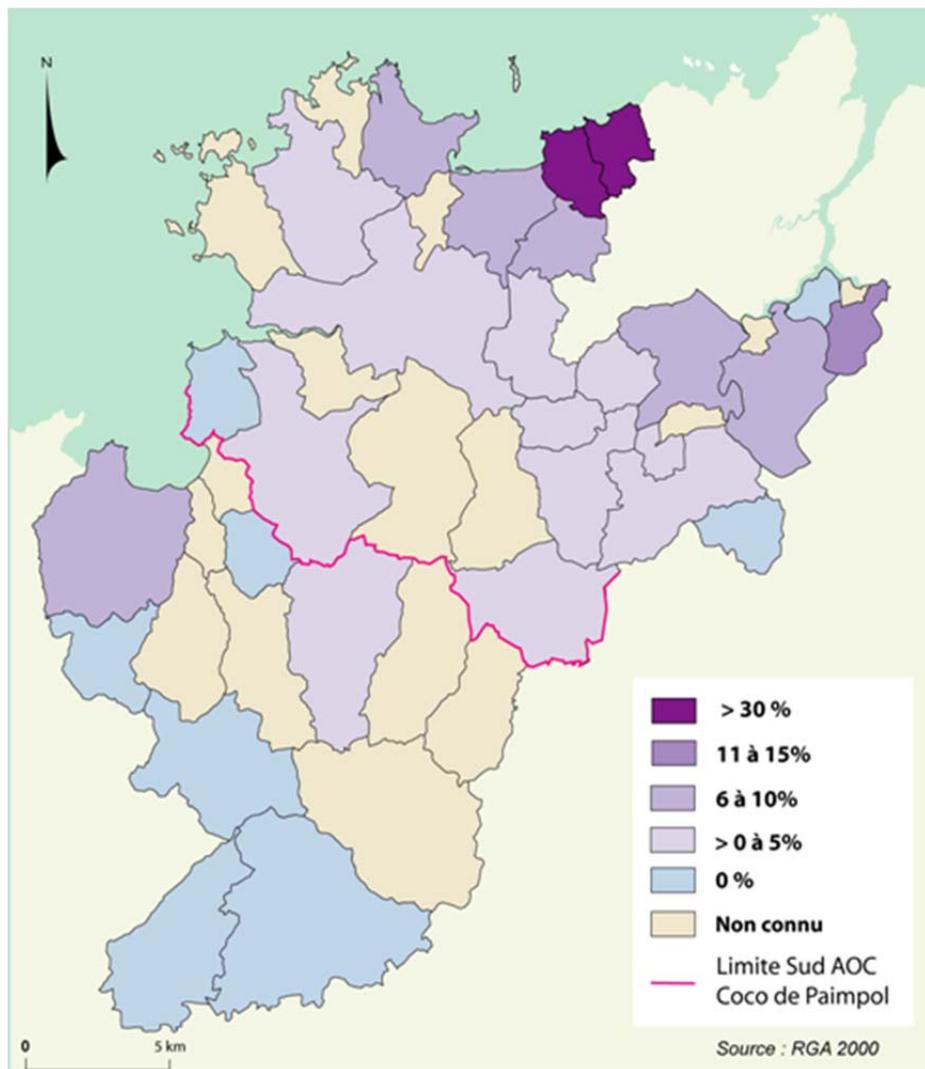
Dans le domaine agricole, le Trégor présente la spécificité de posséder une filière légumière qui représente 2 % de la S.A.U. Elle se concentre le long de la frange littorale du territoire, ainsi qu'au nord et au nord-est. A noter que la moitié nord du territoire est concernée par l'A.O.C. *Coco de Paimpol*.

La répartition des cultures en 2007 montre une prédominance de certains espaces et certaines productions :

- des prairies permanentes et temporaires (42,81%),
- du maïs d'ensilage (16,97%),
- du blé tendre (15,97%).



La taille moyenne de la S.A.U. par exploitation
Source : Recensement général agricole, 2000



La part des cultures légumières dans les S.A.U. des communes
 Source : Recensement général agricole, 2000

Le cheptel :

L'élevage constitue un second pilier de l'agriculture trégoroise.

Les bovins :

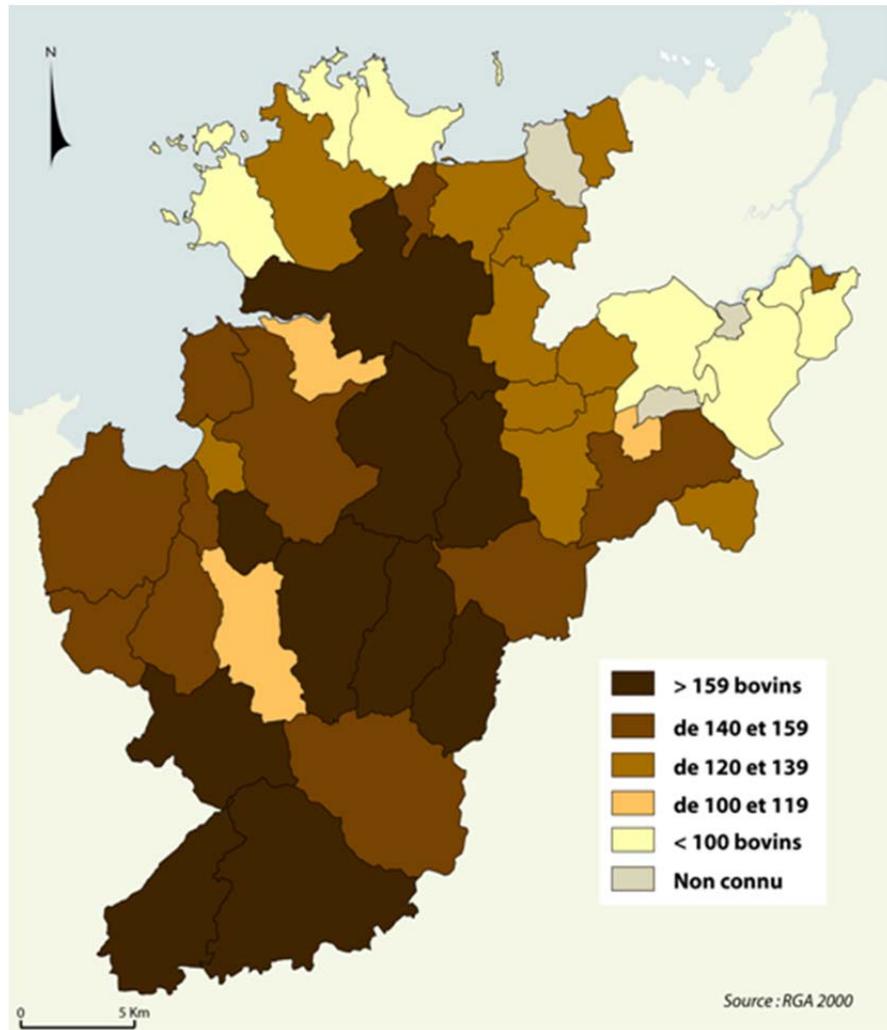
La production bovine se décline en plusieurs filières : vaches allaitantes, vaches nourrices, veaux de boucherie et viande bovine. Les bovins sont présents sur 930 exploitations du territoire.

Le territoire a connu une diminution du nombre d'exploitations bovines de l'ordre de 66 % entre 1978 et 2000, passant de 2 706 à 930 unités. Toutefois la taille moyenne des troupeaux a été multipliée par 2 à 3 selon les endroits. Le cheptel bovin total a connu son effectif maximum au début des années 1980 avec 74 133 bovins présents sur le territoire contre 60 692 en 2000.

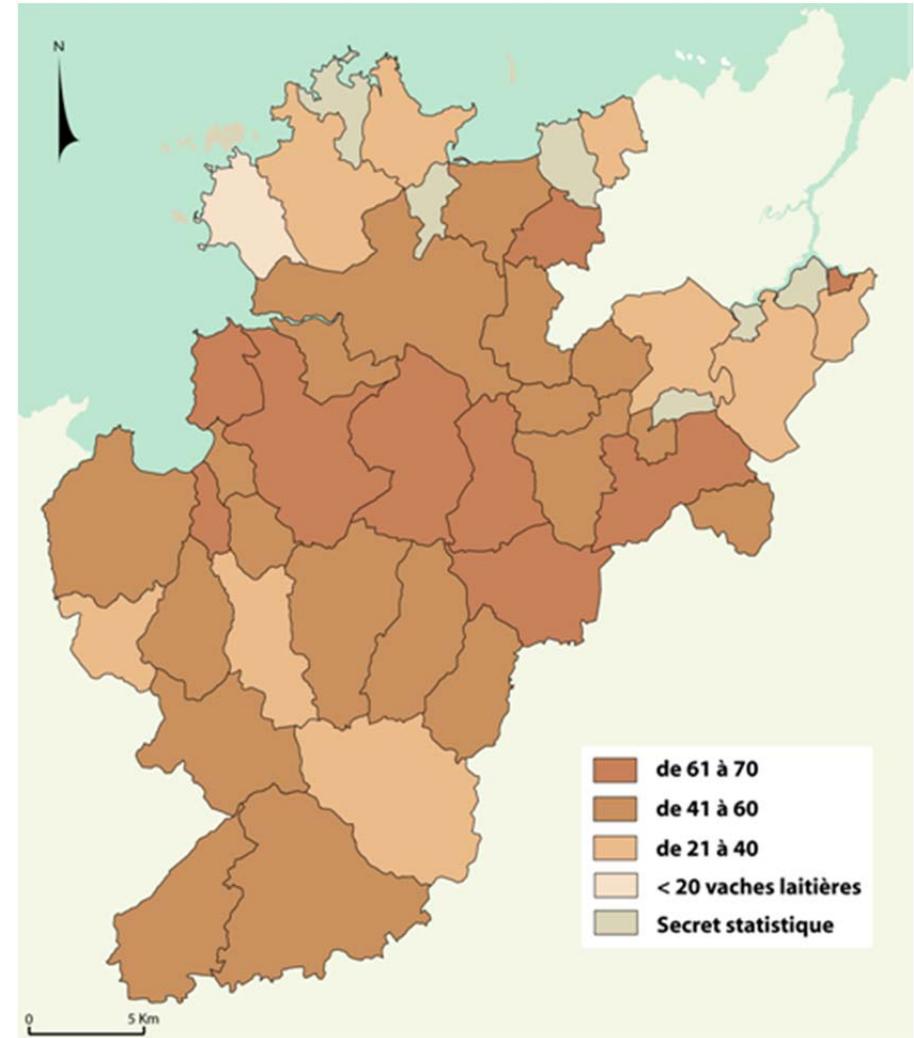
Aujourd'hui, la taille moyenne du cheptel bovin pour 100 hectares de S.A.U. est de 143 animaux. L'élevage y est donc plus intensif qu'en Bretagne (133 animaux) et en Côtes d'Armor (122). Notons que ce cheptel est concentré dans les espaces intérieurs, et beaucoup moins présent sur le littoral.

Le cheptel laitier a régressé dans les 20 dernières années (-42 %), mais la production de viande bovine s'est développée. Ce phénomène est dû en grande partie à la recherche de revenus complémentaires face aux quotas laitiers.

La production laitière costarmoricaine se situe au 3^{ème} rang national avec 11,6 millions d'hectolitres collectés. Le Trégor prend une part active dans ce classement, avec ses 607 exploitations productrices du lait, et un nombre moyen de vaches laitières pour 100 hectares de SAU qui s'élève à 48, au-delà de la moyenne départementale (42).



Le nombre de bovins pour 100 hectares de S.A.U.
 Source : Recensement général agricole, 2000



Le nombre de vaches laitières pour 100 hectares de S.A.U.
 Source : Recensement général agricole, 2000

Ce secteur fait face à des restructurations qui le déstabilisent, et la perspective de la fin des quotas laitiers va amener des évolutions dans les années à venir.

Les porcs :

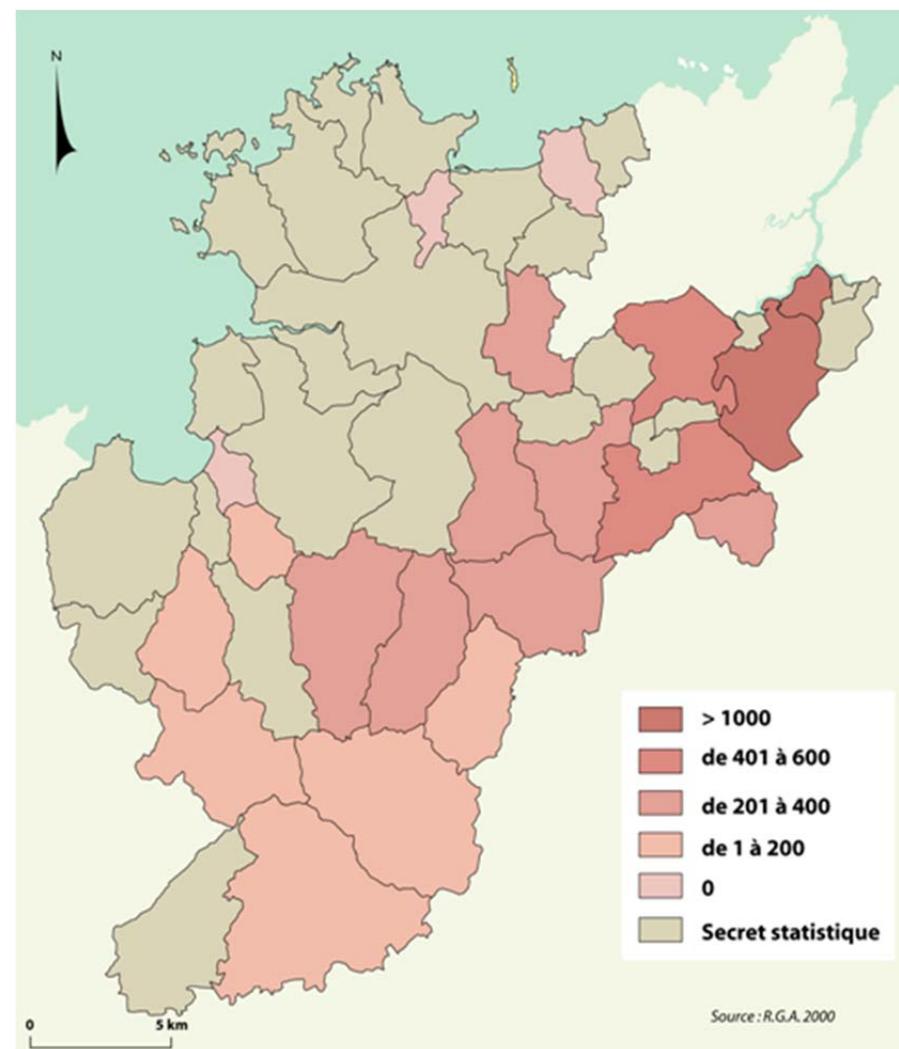
Les Côtes-d'Armor se situent au premier rang national dans la production de porcs, avec 20 % de la viande produite. 2 200 exploitations possèdent un cheptel porcin.

Dans le Trégor, 269 exploitations de ce type sont recensées³⁹, situées principalement à l'est du territoire. Contrairement à l'élevage bovin, la production trégoroise est en dessous de la moyenne départementale : la densité est de 201 animaux pour 100 hectares de S.A.U., contre 382 animaux dans les Côtes d'Armor.

Les volailles :

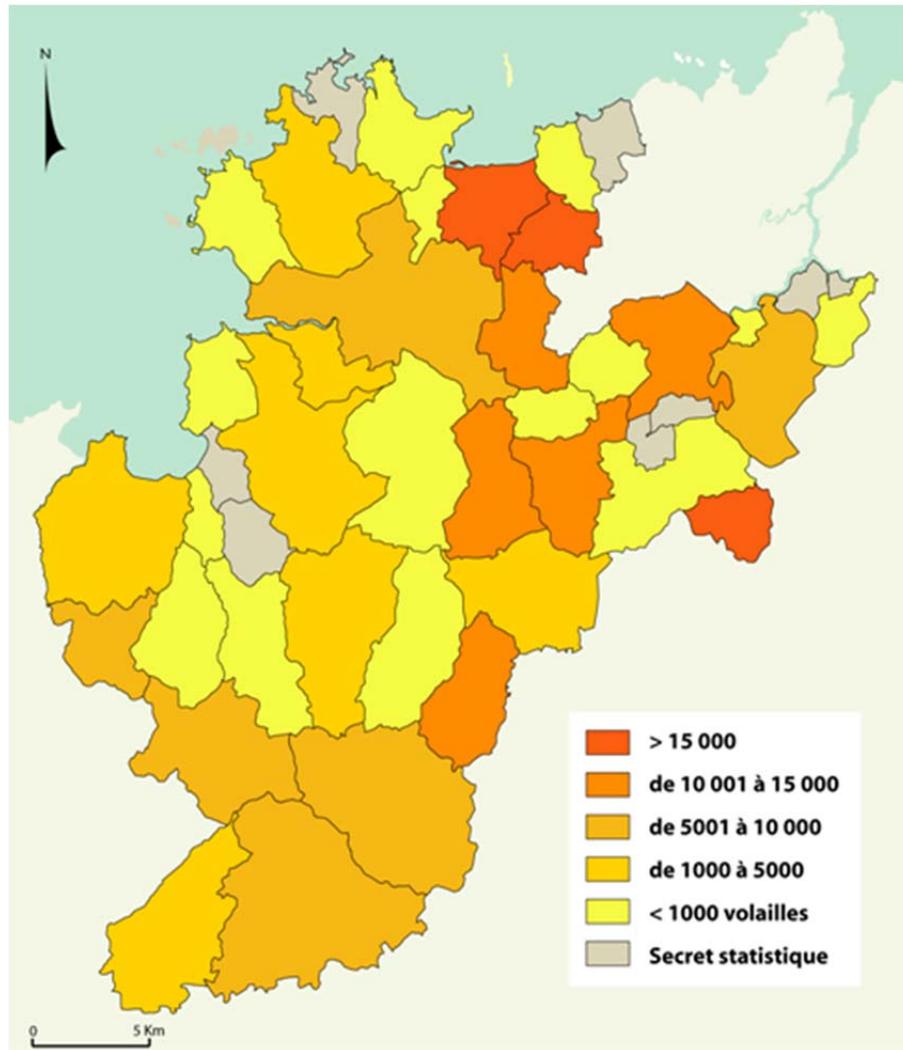
La production de volailles a commencé dans les années 1970, puis a augmenté de 36 % ces vingt dernières années dans le Trégor (1 585 564 à 2 150 590 volailles). Pendant le même temps, elle augmentait de 58 % dans les Côtes d'Armor. Cette augmentation de la production cache une baisse de 44 % du nombre d'exploitations qui produisent des volailles dans le territoire.

Cette production est plus dense à l'est du territoire qu'à l'ouest. Avec 5 082 animaux pour 100 hectares de S.A.U., le Trégor produit de façon moins intensive que les Côtes d'Armor (8 014).



Le nombre de porcs pour 100 hectares de S.A.U.
Source : Recensement général agricole, 2000

³⁹ Notons que 15 communes sont concernées par le secret statistique et que la réalité est donc supérieure à cet indicateur.



Le nombre de volailles pour 100 hectares de S.A.U.

Source : Recensement général agricole, 2000

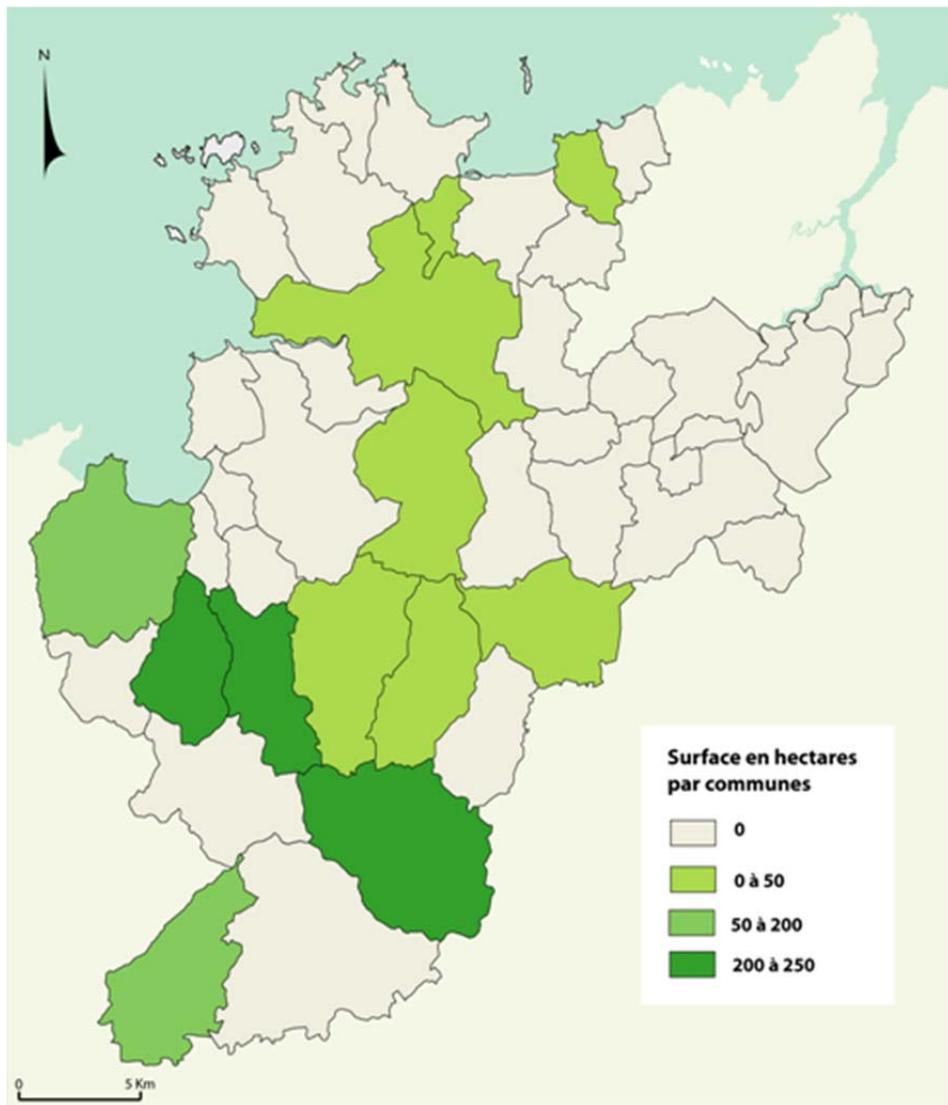
Le renouvellement des pratiques vers une meilleure prise en compte de l'environnement :

Les pratiques agricoles développées depuis les années 70 contribuent de façon importante à la pollution de l'eau et génèrent des impacts multiples sur la biodiversité. Un renouvellement des pratiques apparaît depuis plusieurs années, à côté des efforts de modernisation des exploitations, qui passe par le choix d'un mode de production agrobiologique, par l'adoption de *Mesures agro-environnementales* (M.A.E.) contractualisées avec l'Etat, ou par le développement d'activités de services complémentaires à la production.

L'agriculture biologique :

La filière agrobiologique compte 248 exploitations dans les Côtes d'Armor, représentant une surface de 8 066 hectares. Les productions animales et légumières prédominent. Dans le Trégor, le bio demeure très minoritaire, même si cette pratique gagne du terrain.

Elle est inégalement répartie. Plufur est la commune qui lui accorde la plus grande surface, avec 212 hectares en 2006. La partie est du territoire, bien que concernée par de graves problèmes de qualité de l'eau, reste dépourvue d'initiatives.



Les surfaces agrobiologiques et en conversion en 2006

Source : L'Observatoire de la production biologique en Bretagne, 2007

Les Mesures Agro-Environnementales :

L'Union européenne et l'Etat ont encouragé depuis plusieurs années les exploitations qui le souhaitent à faire évoluer leurs pratiques vers une meilleure prise en compte de l'environnement.

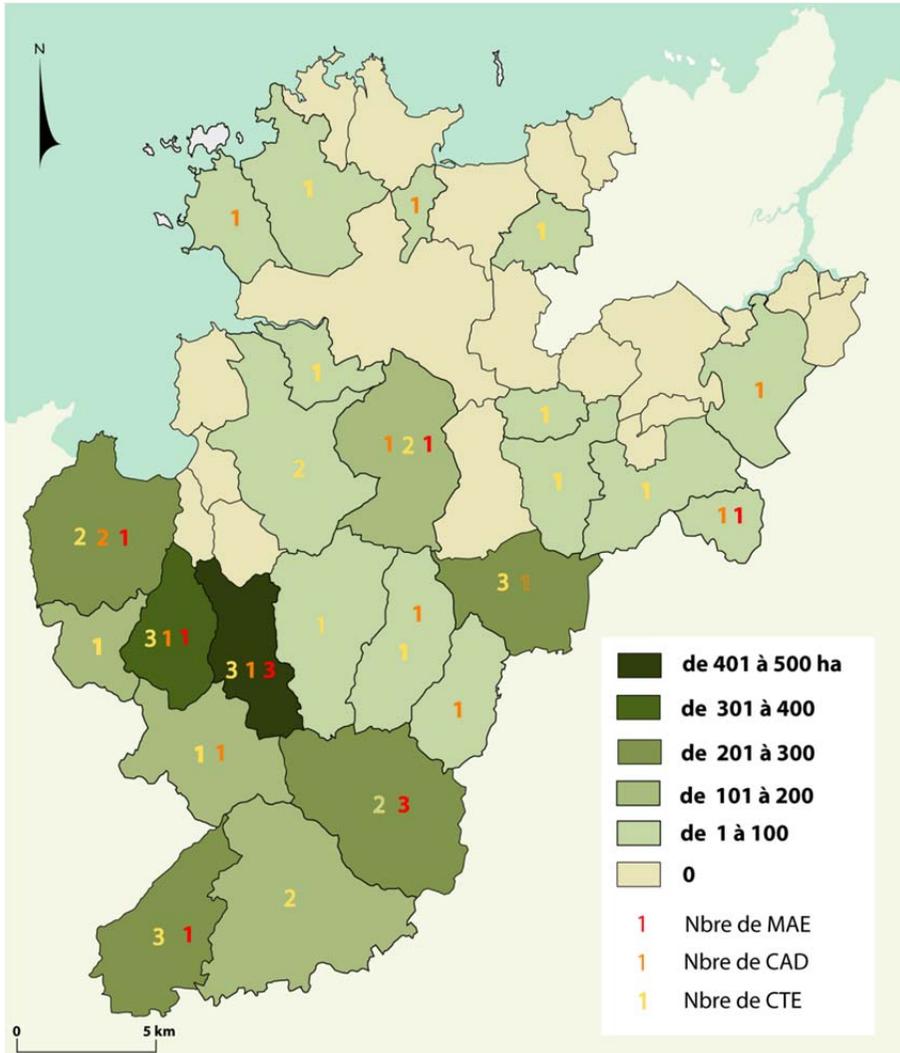
Par le biais de contrats pluriannuels d'une durée de cinq ans, les exploitants reçoivent des aides destinées à mettre en œuvre leurs engagements dans des domaines variés : gestion de leurs haies bocagères, limitation des produits phytosanitaires, pratique du pâturage, etc.

Dans le Trégor, plusieurs M.A.E. ont été contractualisées depuis qu'elles ont été proposées :

- 32 *Contrats Territoriaux d'Exploitation* (C.T.E.) couvrant 1 873 hectares,
- 13 *Contrats Agriculture Durable* (C.A.D.) sur 621 hectares,
- 11 Mesures Agro-Environnementales (M.A.E.2) dont 8 S.F.E.I. (*Système Fourrager polyculture - élevage Econome en Intrants*) et 3 M.A.B. (*Maintien pour l'Agriculture Biologique*) pour 555 hectares⁴⁰.

Le dispositif C.T.E. touche actuellement à sa fin, les derniers contrats portant sur cinq ans et ayant été signés en juillet 2002. Les C.A.D. sont encore en cours, les derniers contrats, ont été signés en septembre 2006.

⁴⁰ Dans les Côtes d'Armor : 233 C.T.E. couvrant 13 580 hectares, 123 C.A.D. couvrant 5 900 hectares et 93 M.A.E.2 sur 4 800 ha.



Les mesures agroenvironnementales engagées en 2007

Source : D.D.A.F. Côtes d'Armor, 2007

La restauration et l'hébergement :

Certaines exploitations s'engagent dans la diversification de leurs activités, afin de développer leur chiffre d'affaires ou de garantir une source de revenus indépendante des fluctuations des marchés agricoles. Le développement de la restauration et de l'hébergement à la ferme sont les deux pratiques les plus courantes. Elles présentent l'intérêt de ne produire aucun impact environnemental négatif.

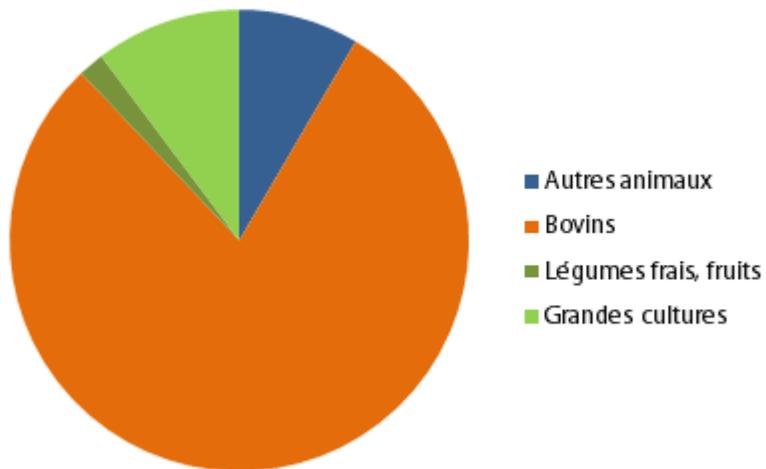
En 2000, 4,37 % des exploitations proposaient ces activités. Cinq fermes du territoire ont obtenu le label « *Bienvenue à la ferme* » (deux à Plestin-les-Grèves, une à Plufur et deux à Prat). 6,52 % des exploitations pratiquent la vente directe.

La physionomie agricole générale du Trégor :

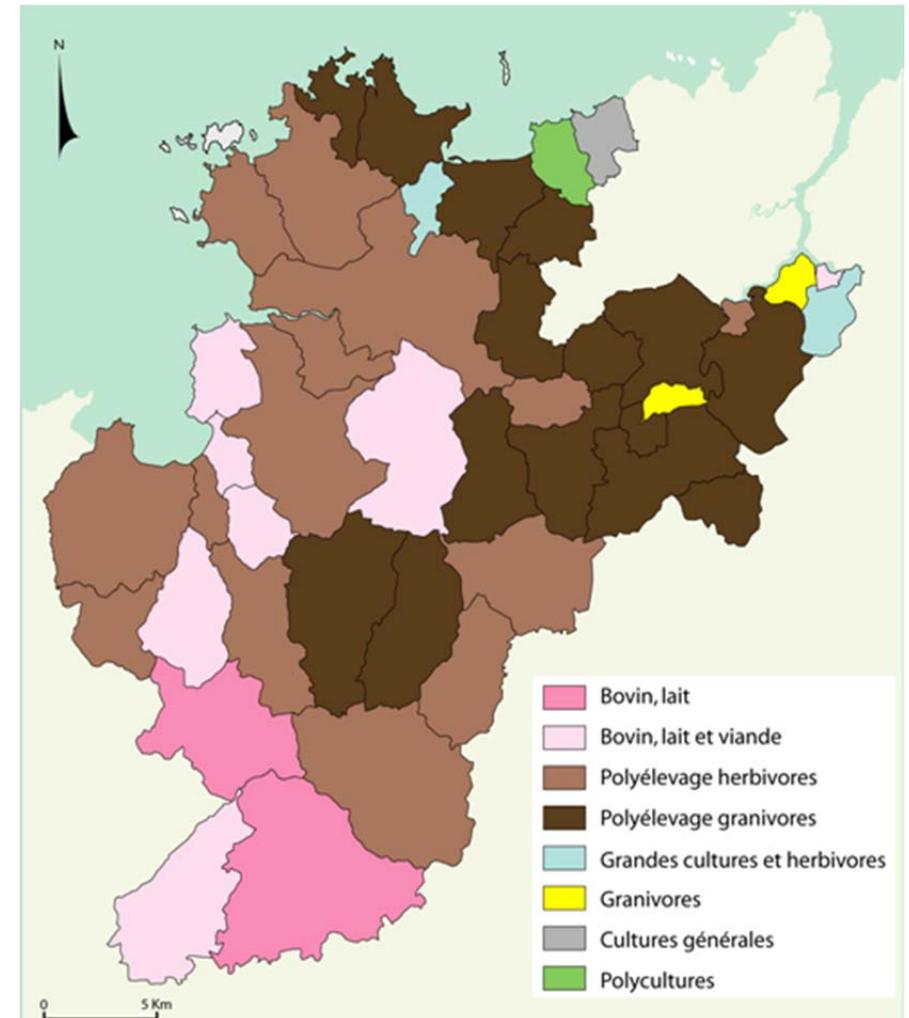
La part relative des marges brutes standard des exploitations permettent de les classer en grands ensembles selon leur dominante. Cette nomenclature, l'OTEX (*Orientations technico-économiques des exploitations*), permet de décrire dans un territoire les pratiques et activités agricoles principales.

Dans le Trégor, on constate que les polyélevages granivores et herbivores dominent. La filière lait est dominante dans l'extrême-sud du territoire.

En termes de surfaces agricoles utiles, l'élevage bovin utilise 65 % de l'espace :



S.A.U. utilisée selon l'OTEX des exploitations
Source : Recensement général agricole, 2000



Les OTEX des exploitations en 1999
Source : INSEE, 1999

L'examen de ces dominantes de production permet de comprendre comment se structurent les paysages trégorois. Trois grands ensembles peuvent être distingués :

- La zone littorale nord :

Ce premier espace se caractérise par une filière légumière forte. Il est aussi dominé par le polyélevage à orientation granivore et à orientation herbivore. La part de la S.A.U. communale dans la superficie communale y est très souvent inférieure à 50 %, ce qui est faible et qui s'explique par la forte urbanisation du littoral. L'espace se compose en proportion similaire de prairies et de grandes cultures. Il est parsemé d'aires urbanisées. La perte de S.A.U. dans cette zone a été importante ces dernières années : entre 1988 et 2000, plusieurs villes ont ainsi accusé une perte supérieure à 25 %. Actuellement, la S.A.U. diminue plus faiblement -1 % entre 2000 et 2007.

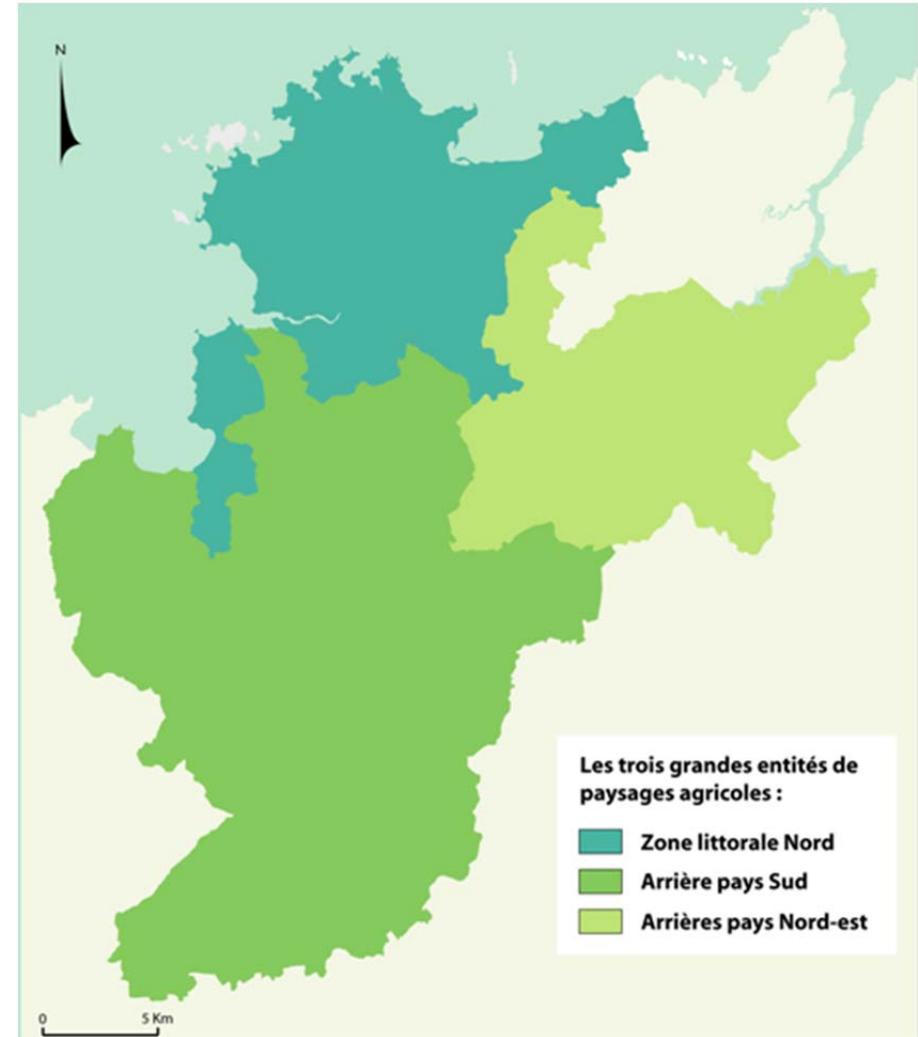
- Les deux zones de l'arrière-pays :

L'arrière pays possède une S.A.U. importante, qui occupe entre 60 et 80 % de la superficie des communes. Sa diminution entre 1988 et 2000 a été globalement inférieure à la moyenne départementale (-10 %). On a même assisté à des augmentations jusqu'à 10 % dans certaines communes. Entre 2000 et 2007, la tendance est à une baisse légère, de l'ordre de 1 %, mais dans certaines communes la S.A.U. continue d'augmenter jusqu'à 4,5 %. La taille moyenne de la S.A.U. des exploitations est plus importante que sur la zone littorale, entre 30 et 40 hectares, ce qui correspond à la moyenne départementale.

Deux espaces peuvent être distingués à partir de leurs types de cultures et d'élevages :

- > Au nord-est : une production légumière est présente, la production porcine est plus représentée dans cette zone, comme la production de volailles. L'OTEX dominant est le polyélevage à orientation granivore. Sur ce territoire, beaucoup de grandes cultures sont présentes, les prairies quant à elles sont moins représentées.
- > Au sud : la filière légumière est quasiment absente, les grandes cultures et les prairies ont une répartition similaire. Les OTEX les plus représentées sont le polyélevage à orientation herbivore, les bovins et le lait.

Ces trois grandes entités paysagères composent un paysage agricole varié, et qui demeure caractéristique du Trégor.



Les paysages agricoles

Source : Institut de Géoarchitecture de Brest, 2008

2.6. L'économie maritime :

Sur ses 100 kilomètres de littoral continental, le Trégor a développé des activités économiques principalement tournées vers la plaisance, le nautisme et le tourisme. Les activités primaires que sont la pêche, le mareyage et la conchyliculture pèsent peu, ce qui constitue une originalité locale.

2.6.1. Les activités primaires :

La pêche, le mareyage et la conchyliculture sont peu développés dans le Trégor. Le territoire ne représente qu'une faible partie des volumes produits dans les Côtes d'Armor.

La pêche :

La flottille de pêche costarmoricaine se porte relativement bien. Elle le doit notamment à l'essor des navires de plus de 18 mètres, qui permettent de porter les équipages à 8 ou 10 marins par bateau, et ainsi de développer l'emploi. Ces unités hauturières, récentes et performantes, consacrent l'essentiel de leur activité à la pêche de poissons et de céphalopodes (seiches, encornets, etc.). Les bateaux sont gérés au sein de trois armements, qui ont pour ports d'attache Saint-Quay-Portrieux et Erquy.

Sur la zone maritime trégoroise, la flottille de pêche côtière comprend quant à elle 31 unités concentrées sur les ports de Locquémeau, Trébeurden, Perros-Guirec, Ploumanac'h, Trégastel, l'Île grande et Landrellec. L'exploitation saisonnière de la Coquille Saint-Jacques constitue sa principale activité, qu'elle déploie sur deux gisements :

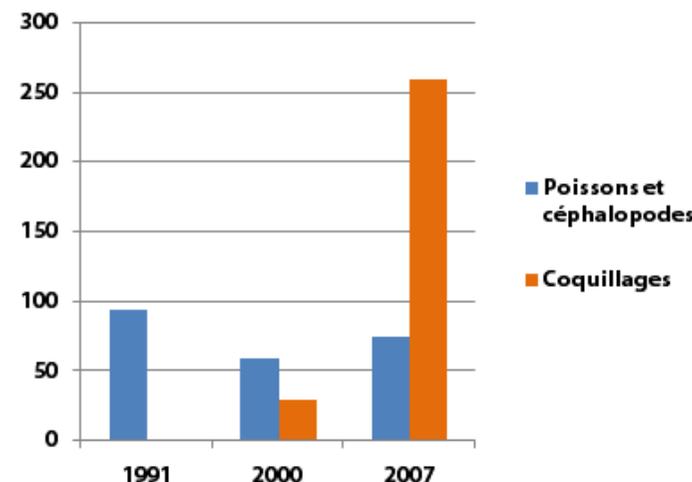
- Perros-Guirec, traditionnellement ouvert au mois d'octobre (production globale de 60 tonnes en 2000 et de 220 tonnes en 2007),
- La baie de Saint Brieuc, ouverte de novembre à avril (production globale de 4 000 tonnes en 2000 à 8 500 tonnes en 2007).

En période estivale, la flottille pratique plusieurs types de pêche (chaluts, casiers, filets, lignes, dragues) et consacre une partie de ses moyens à la récolte de coquillages (bulots, amandes, etc.) pour la transformation.

En 2007, les produits enregistrés dans les criées de Locquémeau et de Perros-Guirec se répartissaient en trois groupes d'espèces pour un tonnage global de 327 tonnes et une valeur de 860 kilo-euros :

- les poissons et les céphalopodes (encornets et seiches) capturés au chalut, pour un poids de 67 tonnes,
- les coquillages pêchés à la drague, pour un poids de 260 tonnes. Les coquilles Saint-Jacques issues des deux gisements classés représentent 77 % des débarquements.

Bien que ces débarquements soient en hausse depuis 2000, ils ne représentent que 1,5 % du volume et de la valeur totale débarquée dans les Côtes d'Armor. Ce constat est toutefois à nuancer par le fait que plusieurs unités migrent dans les ports de la baie de Saint Brieuc pendant l'ouverture de la campagne du gisement principal, leurs tonnages débarqués étant alors enregistrés dans les criées de Saint-Quay-Portrieux et de Loguivy.



L'évolution des tonnages en criée de Locquémeau et Perros-Guirec
Source : Côtes d'Armor Développement, 2008

A ces chiffres, il convient de rajouter une activité de pêche à pied professionnelle (palourdes et coques) enregistrée à la criée de Locquémeau. La production annuelle est comprise entre 25 et 70 tonnes pour un chiffre d'affaires qui avoisine les 300 kilo-euros.

Le mareyage :

La seule entreprise de mareyage basée sur ce secteur géographique représente 2 % seulement du chiffre d'affaires costarmoricain. C'est une petite entreprise de cinq salariés spécialisée dans l'expédition de poissons et de coquillages.

Les cultures marines :

Le territoire ne compte qu'une seule entreprise de conchyliculture, installée à Landrellec, en Pleumeur-Bodou.

Une expérimentation d'élevage de moules en longues lignes a été autorisée en 2009 mais tarde à voir le jour en raison d'une certaine opposition locale. Les impacts environnementaux sont en effet jugés importants par les associations de protection de l'environnement.

2.6.2. La plaisance et le nautisme :

Si les activités primaires se développent peu, le secteur de la plaisance connaît lui un fort dynamisme. Les produits proposés sont très diversifiés et séduisent un public large : voiliers et navires à moteur de tailles et caractéristiques très différentes, à voile légère ou sportive. Les projets des entreprises de ce secteur sont nombreux : développement ou renforcement d'activités nouvelles, élaboration de nouveaux produits, etc.

Activité :	Côtes d'Armor :	Trégor :
Ports et mouillages :	14 000 places	3 300 places
Filière Plaisance :		
<i>Entreprises</i>	126	31
<i>Salariés</i>	430	86
<i>Chiffre d'affaires</i>	56 millions d'euros	11 millions d'euros

La plaisance et le nautisme

Sources : Département des Côtes d'Armor / Côtes d'Armor Développement, 2008

Les équipements d'accueil et d'accompagnement :

Pour accompagner le développement de la filière, le territoire doit augmenter sa capacité de stockage de bateaux. Le Trégor dispose actuellement de 3 300 places. Mais beaucoup de mouillages sont constitués de places d'échouage ou de corps morts. Seuls les ports de Perros-Guirec (800 places à flot) et de Trébeurden (700 places à flot) répondent pleinement à la demande actuelle. Pour élargir la capacité d'accueil, il est possible d'augmenter le nombre de mouillages, de densifier les bassins portuaires ou de construire des ports à sec qui permettent d'augmenter les capacités de visites et de libérer des mouillages dans les ports à flots.

Le territoire dispose d'aires de carénage, mais pas de cale de carénage qui permettrait de recueillir l'ensemble des eaux souillées. Le nettoyage des bateaux se fait dans des conditions parfois peu respectueuses de l'environnement. (cf. EIE 5.5 La qualité des eaux maritimes).



Le port à flot du Linkin à Perros-Guirec

Source : Jean-Pierre Ferrand, 2009



Les mouillages dispersés dans l'estuaire du Yaudet

Source : Jean-Pierre Ferrand, 2009

Les entreprises de la filière :

La filière plaisance et nautisme représente dans le Trégor une trentaine d'entreprises, hors associations, coopératives et écoles de voile. Elles représentent environ 25 % de l'activité départementale et un chiffre d'affaires de 11 millions d'euros.

Plusieurs chantiers de construction navale se développent depuis plusieurs années en misant sur les matériaux en aluminium (*Bord à Bord* à Plestin-les-Grèves) et composites (*Trégor Composites* à Lannion). Ces entreprises conçoivent et commercialisent de petites séries de bateaux, et construisent même à « la carte ».

	Côtes d'Armor	Trégor
Réparation, maintenance, manutention, hivernage, agencement	59	13
Constructions navales	19	6
Vente de bateaux neufs ou d'occasion	11	4
Sellerie, voilerie, gréements	15	2
Expertise	8	3
Electronique, électricité	5	
Production d'équipements nautiques	3	2
Formation aux permis	2	
Port à sec	1	
Production de logiciel (gestion portuaire)	1	1
Architecture	1	
Confection de vêtement	1	
TOTAL :	126	31

Les entreprises de la Plaisance et du nautisme

Source : Côtes d'Armor Développement, 2008

2.7. Vers une économie résidentielle ?

L'étude de l'évolution du tissu économique trégorois et de ses différentes branches tend à montrer un basculement progressif de la sphère de la production vers celle de l'économie résidentielle.

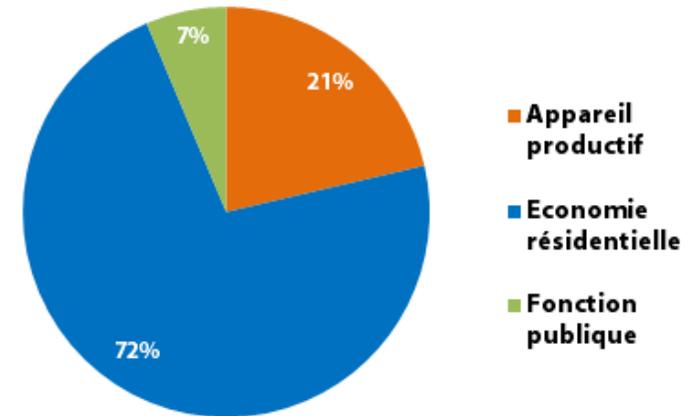
Pendant très longtemps, un territoire riche était un territoire qui disposait d'un appareil de production fort. Mais depuis plusieurs années, on observe une déconnexion croissante entre le niveau de richesse produite dans un territoire et la quantité de richesses qui y est dépensée. Les territoires industriels ne sont plus les territoires les plus riches, car c'est ailleurs qu'est dépensée la richesse qu'ils produisent.

Cette déconnexion s'explique par l'importance prise par les transferts publics⁴¹ et le tourisme dans l'économie nationale. La richesse produite en Ile-de-France ou dans les grands territoires industriels est de plus en plus souvent dépensée dans des territoires dépourvus d'industrie mais dotée d'un cadre de vie privilégié. La population y augmente fortement, et les nouveaux arrivants immigrent avec leurs revenus.

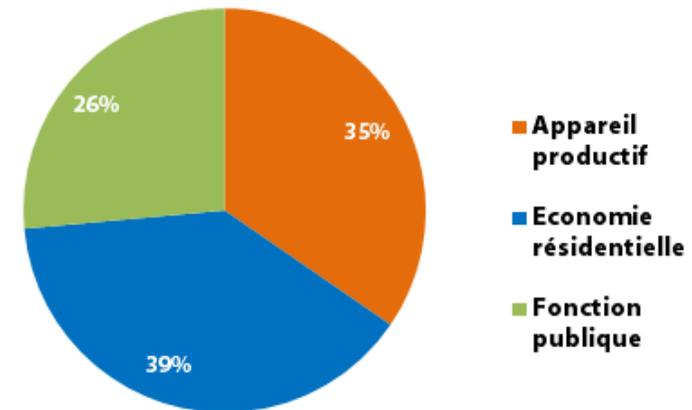
Le Trégor, dont le cadre de vie est très apprécié, est l'un des bénéficiaires de cette évolution :

- 72,23 % des établissements du territoire travaillent aujourd'hui pour l'économie résidentielle, contre 21,37 % pour l'appareil de production et seulement 6,4 % pour la fonction publique.
- 39 % des emplois salariés du Trégor sont directement liés à ces activités.

Dans ce contexte, la qualité du cadre de vie constitue un atout à soi. Les espaces paysagers remarquables et préservés du Trégor prennent une valeur économique. Mais ce mode de développement présente aussi des limites.



Le nombre d'établissements des trois sphères de l'économie trégoroise
Source : INSEE, CLAP / Côtes d'Armor Développement, 2006



Les effectifs salariés des trois sphères de l'économie trégoroise
Source : INSEE, CLAP / Côtes d'Armor Développement, 2006

⁴¹ Ce terme désigne les prestations publiques de toutes natures versées aux personnes, et en premier lieu les pensions de retraites. Ces prestations suivent les personnes, indépendamment des lieux de production de richesse.

2.7.1. Les trois sphères d'activités dans le Trégor :

Trois sphères d'activités peuvent être distinguées dans le Trégor, comme dans chaque territoire. Elles répondent à des logiques de développement distinctes :

- La *sphère de production* englobe les secteurs orientés vers les marchés extérieurs au territoire considéré. C'est la partie de l'économie la plus exposée aux contraintes et aux chocs de l'économie mondialisée auxquels est davantage confronté le Trégor que d'autres territoires costarmoricains ou bretons. L'emploi suit les entreprises. On y retrouve essentiellement l'industrie ainsi que les secteurs de l'énergie, des services aux entreprises, du transport de marchandises, du commerce de gros et une partie des activités immobilières.
- La *sphère résidentielle* contient les services marchands aux personnes, qui se développent près des lieux où les populations résident ou simplement séjournent comme les touristes. L'emploi suit la population. Sont compris principalement dans cette sphère les services aux particuliers, la construction, l'éducation (hors fonction publique), la santé, l'action sociale, le commerce de détail, les activités financières ainsi que le transport de voyageurs.
- La *sphère publique*, dont la localisation est d'abord commandée par l'organisation administrative du territoire. On y trouve les emplois relevant des trois fonctions publiques : Services de l'Etat, fonctions publiques territoriale et hospitalière. Le Trégor compte plusieurs établissements de taille importante (*Centre hospitalier Pierre Le Damany, Centre de rééducation fonctionnelle de Trestel, E.N.S.S.A.T.*, etc.). Cette sphère occupe une place importante, équivalente, voire supérieure, à celle constatée dans des agglomérations plus importantes alors même que Lannion n'est pas le ville siège d'administrations importantes : 6% seulement des établissements mais 26,44 % des effectifs salariés, proportion égale à celle observée en Bretagne et légèrement inférieure à celle des Côtes d'Armor (27,05 %). La sphère publique distribue 30 % des rémunérations dont les trois quarts aux salariés des secteurs de l'éducation, de la santé et de l'action sociale.

Territoire :	Appareil productif	Economie résidentielle	Fonction publique	Total	Part dans le Trégor
Beg ar C'hra	317	448	214	979	4,78 %
Centre-Trégor	248	173	160	581	2,83 %
Lannion-Trégor	6 213	6 092	4 530	16 835	82,13 %
Pays Rochois	91	322	105	518	2,53 %
Mantallot	21	8	1	30	0,15 %
Perros-Guirec	187	958	409	1 554	7,58 %
TOTAL :	7 077	8 001	5 419	20 497	100 %

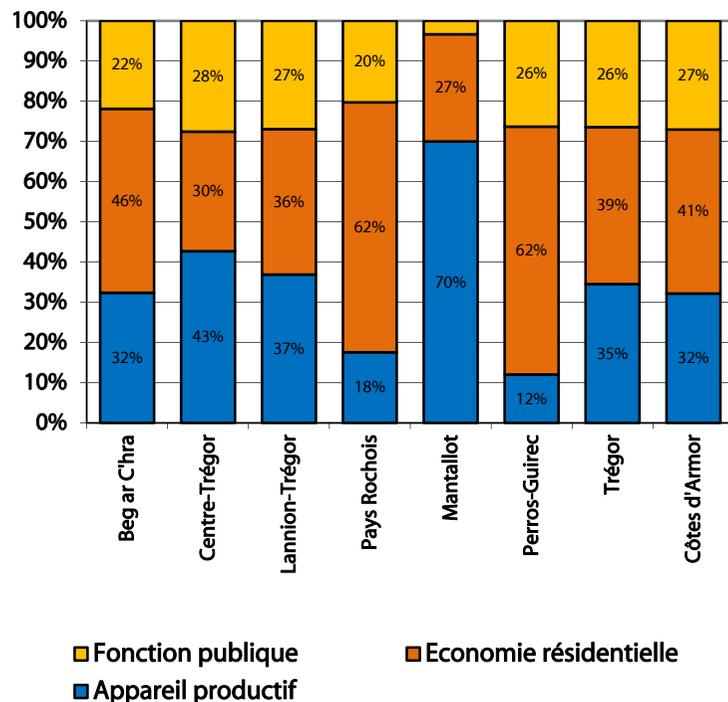
L'Emploi dans les trois sphères d'activités en 2006⁴²

Source : INSEE, CLAP / Côtes d'Armor Développement, 2008

La sphère de l'économie résidentielle concentre une proportion très importante des établissements : entre 62 et 77 % selon les tranches d'effectifs. Mais ce sont en général des entreprises qui n'emploient pas ou peu de salariés : 8 001 emplois contre 7 077 dans la sphère de production. En effet, la plupart de ces entreprises sont des établissements de services aux particuliers, de construction, de commerce de détail et d'activités financières qui ne sont pas, en règle générale, de gros employeurs.

Au fur et à mesure que l'on progresse vers les tranches d'effectifs les plus importantes, un rééquilibrage s'opère. En effet, la part de la sphère résidentielle, à la fois au niveau du nombre d'établissement et des effectifs salariés, diminue progressivement au profit de la sphère productive mais surtout de la fonction publique dans lesquels on retrouve les établissements les plus importants.

⁴² Chiffres arrêtés au 31 décembre 2005. 4 263 établissements actifs étaient recensés par l'INSEE dans les 44 communes du Trégor, soit 14,14 % de l'ensemble des établissements répertoriés en Côtes d'Armor).



L'Emploi dans les trois sphères d'activités en 2006
 Source : INSEE, CLAP / Côtes d'Armor Développement, 2008

2.7.2. Les formes de l'attractivité résidentielle trégoroise :

L'économie résidentielle du Trégor est confortée par l'attrait durable que le territoire exerce, notamment sur les ménages retraités, souvent aisés, mais également sur les actifs.

Ainsi, les personnes en activité qui résident sur le territoire, et qui occupent un emploi à l'extérieur de la zone d'étude, sont deux fois plus nombreuses que celles qui viennent y travailler. En général, ils effectuent des navettes quotidiennes avec les zones d'emplois limitrophes⁴³. Beaucoup exercent une profession intermédiaire et sont aussi bien des cadres que des ouvriers ou des techniciens. Après avoir perdu, pour certains, leur emploi dans l'industrie ou la filière télécoms, ils ont trouvé un poste géographiquement plus éloigné de leur lieu de résidence misant sur une relance de l'emploi pour se rapprocher à nouveau de leur domicile.

Par ailleurs, une part non négligeable des actifs résidents, généralement des cadres des grandes entreprises trégoroises, en mission plus ou moins longue ou détachés dans des entreprises de la région parisienne, ont fait le choix d'effectuer des déplacements hebdomadaires plutôt que de se rapprocher de leur lieu de travail effectif.

Quant aux effets positifs de l'économie touristique sur le développement de la sphère résidentielle, ils sont, en réalité, moindres que ceux produits par la population résidente. En effet, une étude réalisée en 2003 estimait que l'ensemble des activités touristiques représentait environ 900 emplois salariés en moyenne sur l'année dans la zone d'emploi de Lannion (environ 700 emplois l'hiver et 1 100 emplois pendant la saison estivale). Ces emplois ne représentent en fait qu'un peu plus de 3 % de l'emploi salarié total, proportion identique à celle observée en Côtes-d'Armor et inférieure à la moyenne régionale (3,7 %).

⁴³ Le solde des déplacements domicile-travail est toujours favorable à la zone de Lannion (Solde des sorties-entrées : environ + 900 avec la zone d'emploi de Saint-Brieuc, +580 avec Morlaix et +400 avec Guingamp et Rennes).

2.7.3. Les atouts et limites de ce mode de développement :

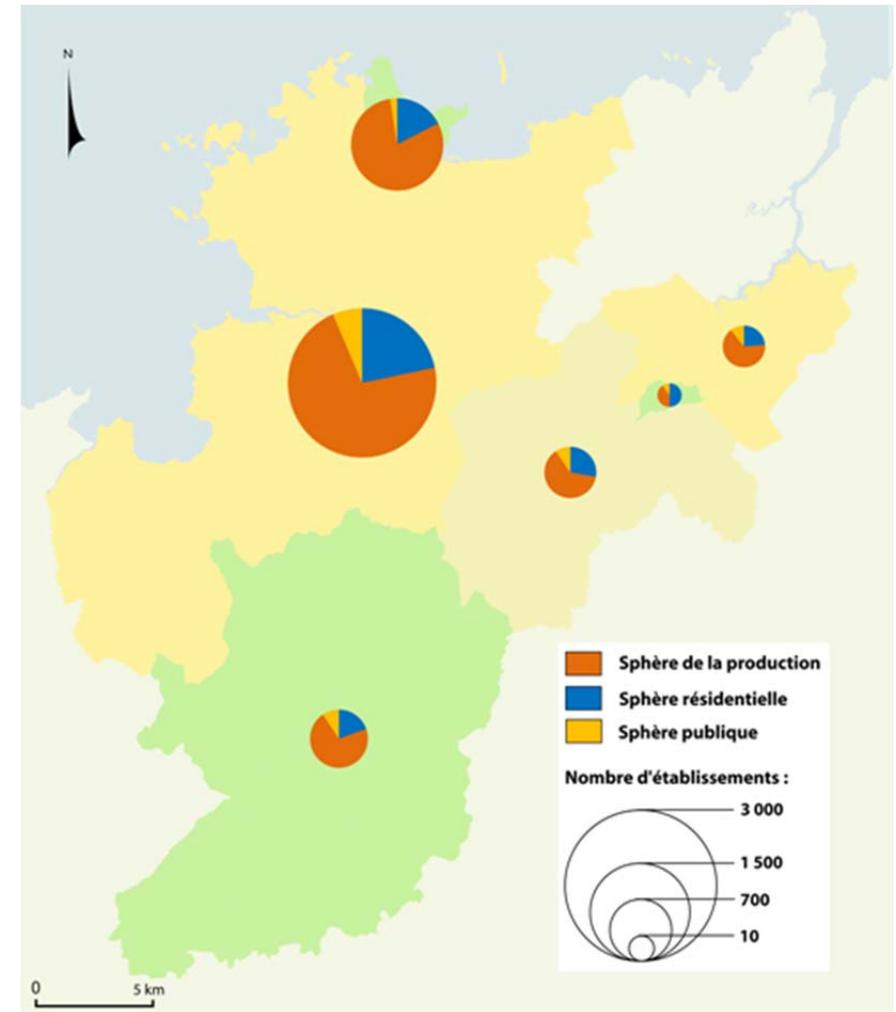
L'évolution vers l'économie résidentielle est un phénomène qui présente pour le Trégor des opportunités et des intérêts, mais aussi certaines limites.

Des activités qui diversifient le tissu économique local :

Le tissu industriel trégorrois se caractérise par une hyperspécialisation qui constitue une fragilité, ainsi que le montrent les fréquentes fluctuations d'emplois. Le développement de la sphère des activités résidentielles contribue dès lors à une diversification bénéfique du tissu économique.

A noter également que le développement d'une économie résidentielle suppose de nombreux emplois qui offrent un large éventail de métiers et de niveaux de qualification. Les territoires doivent toutefois être attentifs au fait que ce développement ne soit pas fondé sur une logique unique au service, par exemple, des seules populations âgées – l'illusion de « l'or gris » – et qu'il ne se fasse pas au détriment de l'économie productive également source de richesses.

De manière générale, on peut considérer que sur la façade littorale du Trégor, le développement démographique et la forte fréquentation touristique jouent un rôle multiplicateur sur l'offre commerciale et de services.



Le nombre d'établissements dans les trois sphères d'activités en 2006

Source : INSEE, CLAP / Côtes d'Armor Développement, 2008

Les limites de l'économie résidentielle :

L'essor des activités de la sphère résidentielle constitue un mode de développement séduisant car il paraît plus régulier que le développement industriel. Il faut toutefois prendre en compte plusieurs limites, qui dissuadent de choisir cette voie comme unique chemin de développement :

- La sphère de la production demeure celle qui produit le plus de valeur ajoutée et qui distribue les salaires les plus élevés. Elle est ainsi importante pour la sphère de l'économie résidentielle, dont elle accélère le développement. En termes de poids économique, elle représente encore 21 % du nombre d'établissements, 35 % des effectifs salariés et 40 % des revenus salariaux distribués dans le territoire. A l'inverse, la sphère résidentielle concentre près des trois quarts des établissements et 40 % des salariés mais ne distribue qu'un tiers des rémunérations.
- Le développement des activités résidentielles repose sur l'augmentation du nombre de résidents et de touristes, et implique donc une pression humaine accrue sur le littoral. Le paradoxe est qu'une détérioration du cadre de vie réduirait l'attractivité du territoire et donc le développement des activités résidentielles. Il y a donc un enjeu important à définir le point d'équilibre entre développement et préservation au risque de perdre l'un et l'autre.
- L'afflux de population induite par l'attractivité résidentielle tend à augmenter le niveau des prix du foncier, jusqu'à empêcher de nombreux ménages de s'y installer, et même des petites entreprises. Les Collectivités locales sont par ailleurs en difficulté pour concrétiser leurs projets d'équipements publics nouveaux, faute d'un foncier abordable.
- Moins attractifs pour des populations extérieures, certaines espaces du territoire ne bénéficient pas du surcroît d'activités liées à la fonction résidentielle : le sud de Lannion-Trégor Agglomération, le territoire du Centre-Trégor et Mantallot. Dans le Pays Rochois, la forte part relative de ces activités est surtout due au faible développement de l'appareil productif.

L'économie résidentielle est un atout aussi longtemps qu'elle participe d'un tissu économique diversifié et qui ne néglige pas sa composante industrielle.

3. LES EQUIPEMENTS ET SERVICES

L'offre marchande répond à de nombreux besoins de la population, mais pas à tous. Le territoire doit aussi savoir proposer les bons équipements et services dans des domaines comme la santé, la culture, les sports et loisirs, l'enseignement, ou la petite enfance.

Le territoire se caractérise par une disparité très forte entre d'un côté les communes de la Côte de granit rose et de l'aire de Lannion, dont le niveau d'équipements est très élevé, et de l'autre la moitié sud dont le maillage est beaucoup moins développé. Ce déséquilibre à longtemps correspondu au déclin démographique de la moitié sud, mais le rebond récent suscite de nouvelles attentes qu'il convient d'ores et déjà de prévoir.

L'étude des équipements et services fondamentaux permet de comprendre comment s'organise la vie des habitants dans le Trégor :

- Certaines communes sont peu ou pas pourvues en services. Leurs habitants sont amenés à se déplacer pour faire leurs achats alimentaires ou accéder à des services aussi divers que le médecin généraliste, le buraliste ou leur banque.
- Quelques communes disposent d'une variété et d'un nombre de services fondamentaux qui satisfont les besoins courants de leur population et qui attirent les habitants des communes proches moins bien équipées. Par leur situation géographique décentrée par rapport à Lannion, elles jouent le rôle de pôles d'équilibre pour le Trégor.
- La ville-centre concentre des services dont l'usage est moins courant mais qui sont utilisées par tout le territoire. Le Centre hospitalier est de ceux-ci, comme les grands équipements culturels et sportifs. Ce rayonnement en termes d'équipements redouble le rayonnement commercial de Lannion.

Notons qu'une organisation de pôles secondaires forts est très utile pour assurer l'accès de tous aux services et éventuellement organiser une offre de transports collectifs.



Le Centre hospitalier Pierre Le Damany à Lannion



L'école publique de Trémel

3.1. Les équipements et services de santé :

Le système de soins du Trégor est organisé autour d'un pôle hospitalier et d'une médecine de ville dynamique et assez bien répartie.

3.1.1. La médecine hospitalière :

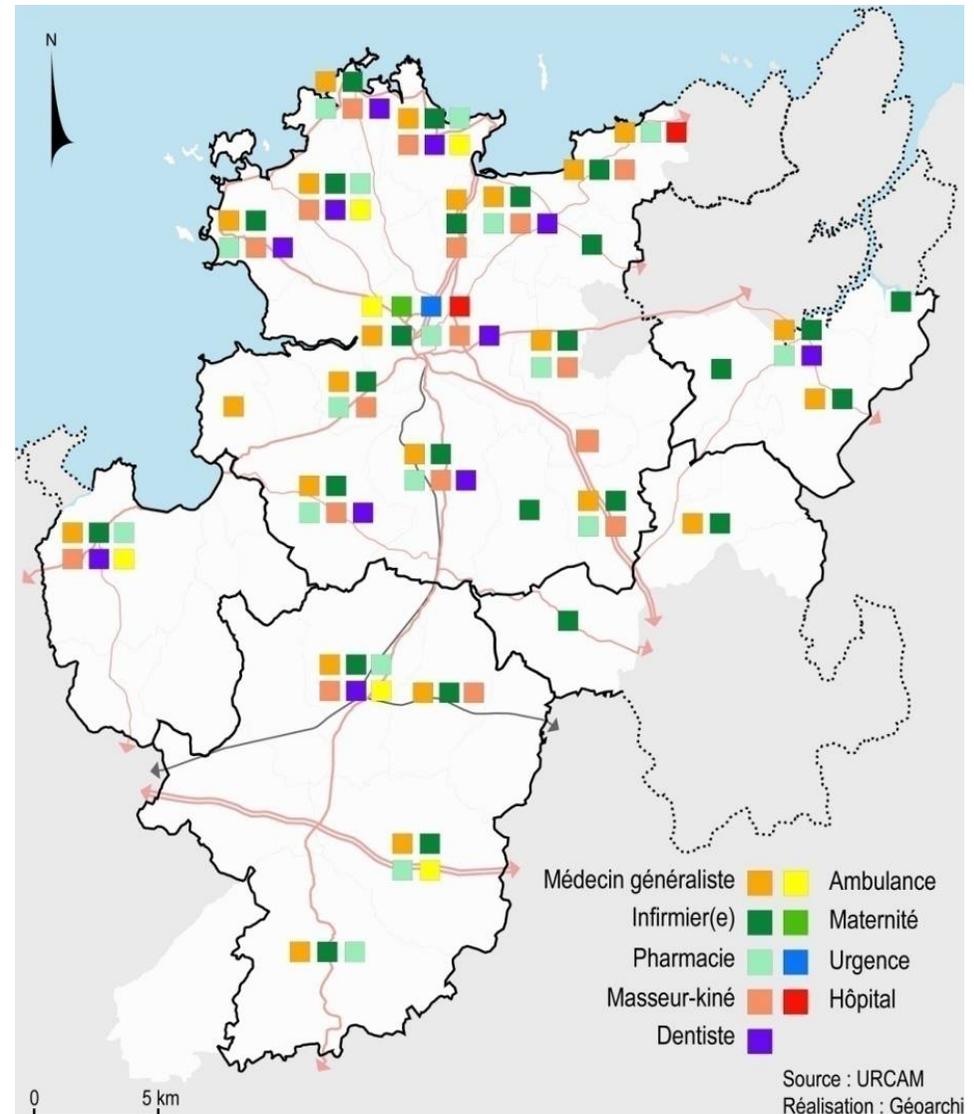
Le système de soins dans le territoire s'organise autour du Centre hospitalier *Pierre Le Damany* à Lannion. Celui-ci propose cinq grandes spécialités :

- médecine et urgences,
- chirurgie,
- gynécologie, obstétrique et pédiatrie,
- rééducation,
- gériatrie.

Le Centre hospitalier propose 675 lits et places répartis sur ses sites de Lannion et de Trestel, spécialisé dans la rééducation fonctionnelle. Fondé en 1975, il évolue en permanence pour répondre aux nouvelles exigences et aux nouvelles demandes.

Le territoire compte en outre une Polyclinique spécialisée dans les interventions chirurgicales, et qui propose une capacité d'accueil de près de 70 lits. Elle a annoncé en 2010 la création de nouveaux bâtiments au près du Centre hospitalier, destiné à développer les complémentarités entre les deux établissements.

Notons qu'au-delà des soins qu'ils apportent, ces deux établissements concourent à l'attractivité du territoire pour les jeunes médecins libéraux, de plus en plus soucieux de disposer d'un tel équipement près de leur ville d'implantation.



L'offre de soins dans le Trégor en 2005
Source : URCAM Bretagne, 2007

3.1.2. La médecine de ville :

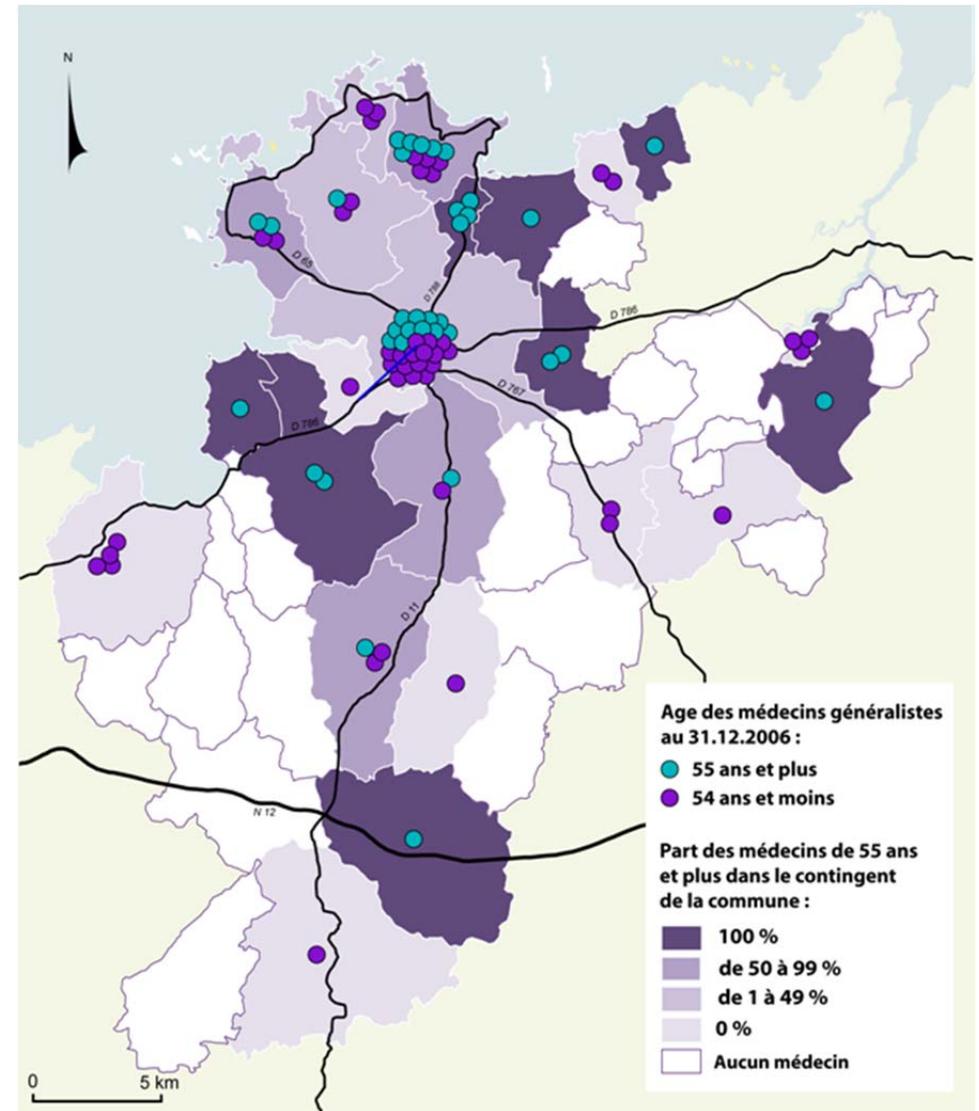
Le Trégor dispose d'une médecine de ville relativement riche et bien répartie :

- La Côte de granit rose dispose de médecins généralistes et spécialisés nombreux, qui correspondent à sa densité démographique,
- Le reste du territoire s'organise autour de pôles bien pourvus : Plestin-les-Grèves, Ploumilliau, Plouaret, et La Roche-Derrien.

Depuis janvier 2005, l'accueil et la prise en charge des patients le soir et le week-end, sont assurés par les médecins libéraux à la maison médicale installée au Centre hospitalier. Cette organisation est destinée à assurer la continuité de la prise en charge des patients.

Contrairement à de nombreux territoires ruraux, le Trégor dispose de médecins généralistes relativement jeunes. Le territoire semble ainsi moins exposé que d'autres à la disparition de cabinets dans les campagnes, les jeunes médecins préférant souvent s'installer au plus près des villes. Il convient toutefois de surveiller cette évolution de la structure d'âge.

Les spécialités présentes sont relativement variées. Les pharmaciens, infirmiers libéraux, ambulanciers, masseurs-kinésithérapeutes et dentistes, qui constituent le socle de base des services de soins, sont présents dans les deux tiers nord du territoire. Seule la pointe sud est dépourvue de plusieurs de ces spécialités, mais celles-ci sont accessibles à Plouaret.



Les médecins généralistes et leur âge

Source : URCAM Bretagne, 2007

3.1.3. Les réseaux médico-sociaux :

Depuis 1998, la Bretagne est maillée par des « réseaux de santé », organisations mises en place par des professionnels de santé, hospitaliers et libéraux, pour mieux coordonner la prise en charge de patients touchés par des pathologies particulières.

Les professionnels de santé et les acteurs sociaux animent des réseaux d'échange et d'accueil des publics dans un objectif de prévention et de promotion du bien-être global des personnes :

- L'association *Filéa* accueille et soutient les jeunes en situation de fragilité psychologique et leurs familles.
- Le *Réseau de Cancérologie Oncarmor* accompagne les patients atteints d'un cancer tout au long de leur parcours de soins,
- Le réseau *ADOPTIR* fédère des professionnels de santé costarmoricains autour de l'amélioration de la prévention et du dépistage des maladies vasculaires,
- L'association *Diabète en Trégor* informe les personnes diabétiques sur les comportements préventifs à adopter,
- Etc.

D'autres réseaux ont été institués entre professionnels pour améliorer la prise en charge globale des besoins de la population. C'est le cas de *Géront'Ouest Trégor*, qui regroupe les différents acteurs du monde de la santé pour travailler à l'articulation des réponses médicales aux besoins des personnes âgées.

Le *Pays du Trégor-Goëlo* a engagé en 2004 une démarche d'*Animation Territoriale de Santé* destinée à mettre en œuvre les politiques et les programmes régionaux de santé tout en les adaptant aux réalités locales. Les priorités ont été définies et portent sur le cadre et l'hygiène de vie, l'isolement et la souffrance psychique et les conduites à risque.

Ces nombreux réseaux témoignent du double effort de prévention et d'accompagnement médico-social réalisé dans le territoire.

3.2. Les équipements et services culturels :

La vie culturelle d'un territoire passe par les spectacles qui y sont proposés, par le dynamisme des activités pratiquées et par la création artistique.

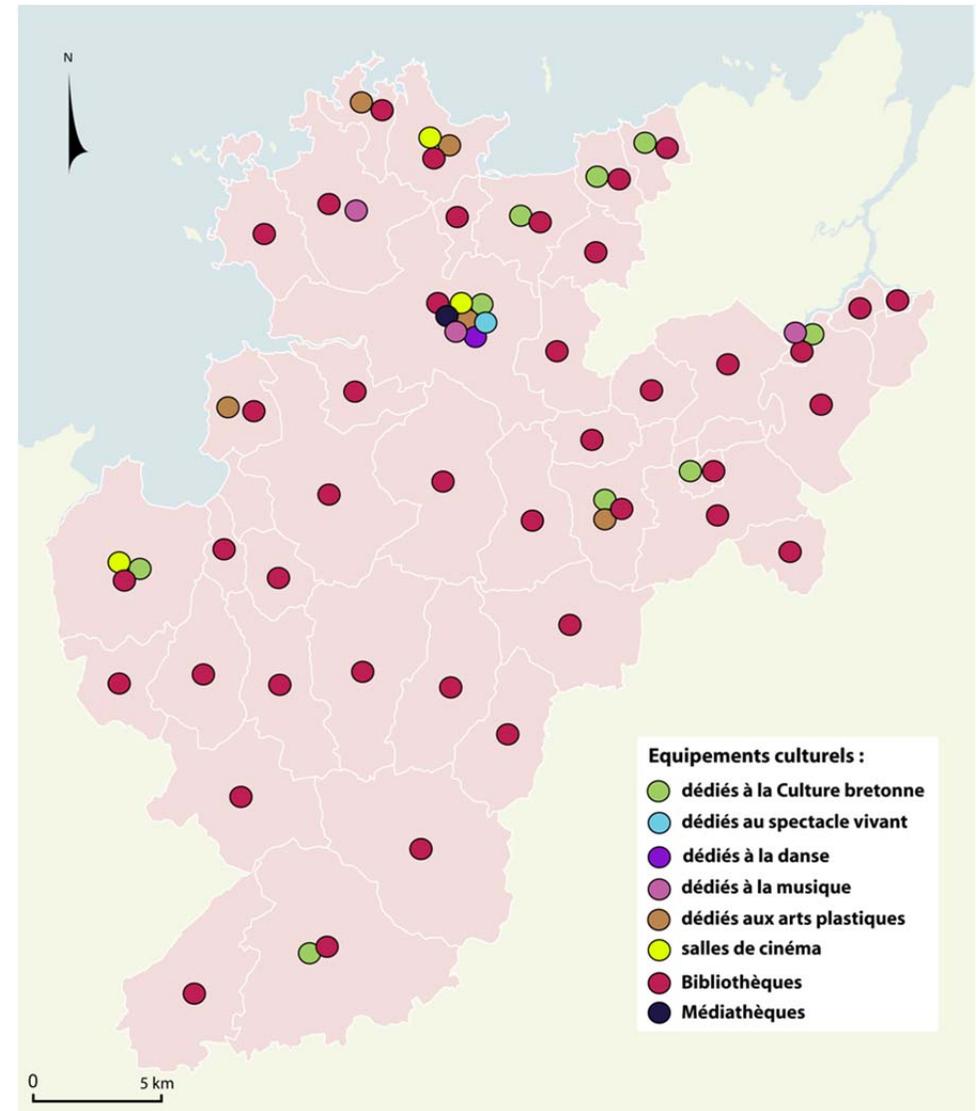
3.2.1. La place privilégiée de la Culture bretonne :

Le Trégor abrite un tissu associatif culturel breton très dynamique, présent dans presque toutes les communes, et qui fait vivre la langue, la danse, la musique, la littérature et le patrimoine traditionnels.

Cavan fait figure de capitale de cette vie culturelle, avec sa maison de la culture bretonne, *Ti Ar Vro*, qui héberge et est gérée par la fédération des associations culturelles bretonnes du Trégor-Goëlo, *Al Levrig. Ti Ar Vro* propose notamment un studio d'enregistrement pour les artistes locaux et les médias, et une médiathèque.

Plusieurs autres équipements et initiatives participent à ce dynamisme, parmi lesquels :

- Les centres culturels de Lannion, de *Sant Gwénoù* à Trévou-Tréguignec et de *Ti an Oll* à Plestin-les-Grèves,
- Les chorales *Awel Dreger* à Trélévern, *La Loguivienne* à Loguivy-Plougras, et *OK Chorale* à Plestin-Les-Grèves
- Les écoles de musique du Trégor à Lannion, de Bégard-La Roche-Derrien à La Roche-Derrien, et *Skol ar Sonerien Bro-Berroz* à Louannec,
- Le cercle de sonneurs *Mod-All* à Berhet,
- L'école *Diwan* de Lannion (maternelle à CM2) et Louannec (maternelle et CP),
- Les salles municipales et places publiques, qui accueillent tout au long de l'année des fest-noz.



Les équipements culturels dans le Trégor en 2008

Sources : Pays du Trégor-Goëlo / Syndicat mixte de cohérence territoriale du Trégor

3.2.2. Le spectacle vivant dans le Trégor :

Le spectacle vivant repose sur la prestation d'un ou plusieurs artistes, qui créent un évènement artistique original.

Pour pouvoir accueillir ce type de spectacles de façon régulière et ambitieuse, un territoire doit disposer d'un équipement qui réunisse plusieurs caractéristiques : présence d'une scène, possibilité d'obscurcir la salle, confort acoustique, présence d'une loge, capacité d'accueil suffisante, etc. C'est le cas dans le Trégor avec le *Carré magique*, à Lannion.

Le *Carré magique* a obtenu le label national *Pôle cirque* et consacre une part importante de sa programmation à cet art vivant. Si les chapiteaux, les grandes troupes itinérantes et dynastiques continuent d'entretenir l'image traditionnelle du cirque, les pratiques ont évolué. De nombreux artistes privilégient la représentation en salle, dans des formats nouveaux qui favorisent une activité plus régulière et variée.



Le Carré magique à Lannion
Source : Carré Magique



Le « Carré curieux », spectacle théâtral présenté à Lannion en mars 2010
Source : Carré Magique

A côté de ce grand équipement structurant, le territoire dispose de salles plus petites qui permettent la pratique du théâtre et l'accueil de plus petites troupes. Ces équipements, tous gérés par les Communes, assurent un maillage relativement équilibré du territoire. Les cafés-concerts viennent compléter cette offre culturelle qui fourmille dans tout le Trégor, avec des initiatives souvent originales

3.2.3. La danse et la musique :

La pratique musicale est très vivante dans le Trégor, soutenue par les écoles de Pleumeur-Bodou, Lannion et La Roche-Derrien, mais aussi par plusieurs associations qui contribuent à cet engouement et à l'éducation des personnes qui s'intéressent au quatrième art.

Paradoxalement, le territoire ne compte pas de salle dédiée spécifiquement à la musique. Certes le *Carré magique* constitue un équipement de qualité, mais sa programmation vise tous les spectacles vivants. Les musiques actuelles sont pratiquées dans les cafés-concerts, tandis que la musique classique s'invite dans les églises et chapelles trégorroises.

La danse constitue un petit point faible du territoire : aucun équipement ne lui est consacré, le *Carré magique* ne lui accorde qu'une place assez modeste dans sa programmation, aucun temps fort annuel ne lui est dédié et la pratique semble moindre que pour les autres activités culturelles. Elle a cours dans les salles municipales, animée par des associations locales (*EviDanse*, *Club de danse sportive de Lannion-Trégor*, *Loisirs Danse Lannion*, etc.) et par l'*Ecole de danse* de Lannion.

3.2.4. Les arts plastiques :

Si la création vivante est active dans le Trégor, la création plastique l'est tout autant. Peinture, sculpture et photographie prospèrent dans les trois lieux d'exposition spécialisés :

- La *Galerie du Dourven* à Trédrez-Locquémeau, où sont organisées chaque année trois à quatre expositions d'artistes contemporains, des conférences et rencontres, et qui accueille le siège de la fédération *Art Contemporain en Bretagne* (ACB).
- L'*Imagerie* à Lannion propose des expositions variées d'arts plastiques, mais consacre l'essentiel de sa programmation à la photographie.
- La *Maison des Arts* de Cavan accueille elle aussi des expositions, en lien étroit avec L'Imagerie.

Le territoire compte également des sites qui se prêtent assez régulièrement à l'exposition de créations d'art contemporain :

- Des sites à vocation touristique : la *Maison des Traouïero* et la *Maison du Littoral*, le *Moulin à Marée* de Trégastel, le *Pavillon de Loguivy* à Lannion, *Ty an Oll* à Plestin-les-Grèves, etc.
- Des édifices religieux : la chapelle des *Ursulines* à Lannion et la *Chapelle-Christ* de Trébeurden.
- Des galeries privées sur le littoral : *Fenêtres sur Art* à Lannion, à Perros-Guirec, etc.

L'éducation aux arts plastiques n'est pas négligée, puisque le territoire propose une école de dessin et de peinture à Lannion, l'*Ecole de la Brosserie* à Perros-Guirec et plusieurs associations telles que *Atout Art*, *Objectif Image Trégor* ou *Cap sur les Arts*.

Notons que si l'offre est relativement étoffée, elle est largement concentrée dans le nord du territoire. A l'image de Perros-Guirec, qui consent un effort important en faveur de l'art contemporain. La *Maison des Arts* de Cavan constitue une initiative originale et qui contribue au rééquilibrage de l'offre.

3.2.5. Les salles de cinéma :

Trois cinémas se répartissent sur la partie nord : *Les Baladins* à Lannion (5 salles) et Perros-Guirec (2 salles), et *Le Douron* à Plestin-les-Grèves (1 salle). Ils sont tous labellisés *Arts et essai* par le Ministère de la Culture, ce qui récompense leur programmation originale, diversifiée et innovante.

A côté de ces trois grands équipements, l'association *Les Champs des Toiles* propose des projections itinérantes en milieu rural. Plestin-les-Grèves, Trédrez-Locquémeau, Trégrom, Plounévez-Moëdec et Cavan et sont des haltes fréquentes de l'association.

3.2.6. Les bibliothèques et médiathèques :

Le territoire propose de nombreuses bibliothèques municipales ou à gestion associative, qui maillent tout le territoire. Avec quarante et une communes équipées, l'accès à la lecture paraît garanti.

Il faut toutefois noter la grande disparité de tailles entre les fonds proposés. Les bibliothèques de petites communes rurales possèdent en moyenne 2 500 à 3 000 ouvrages, tandis que les gros équipements comme Trégastel offrent le choix entre 16 000 références. La *Médiathèque de Lannion* complète le dispositif de lecture publique (48 300 ouvrages), en s'ouvrant sur le multimédia (internet, CD, DVD) et en proposant plusieurs temps forts en lien avec la lecture et la culture. Assez peu de bibliothèques proposent des accès internet ou des prêts de produits multimédias. Alors que la demande est croissante, l'offre peine à suivre.

Notons enfin que la *Bibliothèque départementale des Côtes d'Armor* propose des services itinérants, assurés au moyen de deux *bibliobus*, un *médiabus* et d'un *vidéomusibus*, qui font escale périodiquement dans le Trégor. Elle rend également son fonds disponible au prêt (250 000 documents), en s'organisant avec les bibliothèques municipales pour répondre aux demandes des usagers.



Le Cinéma de Plestin-les-Grèves

3.3. Les équipements sportifs et de loisirs :

Depuis les années 70, l'offre et la demande de pratiques sportives se sont beaucoup diversifiées. Les quasi-monopoles du football et du vélo ont laissé place à un paysage beaucoup plus large. Cette diversité implique des équipements nombreux, dans lesquelles les Collectivités ont beaucoup investi.

Si toutes les pratiques ne sont pas permises dans le Trégor, le *Recensement national des équipements sportifs* montre qu'un large choix est malgré tout offert.

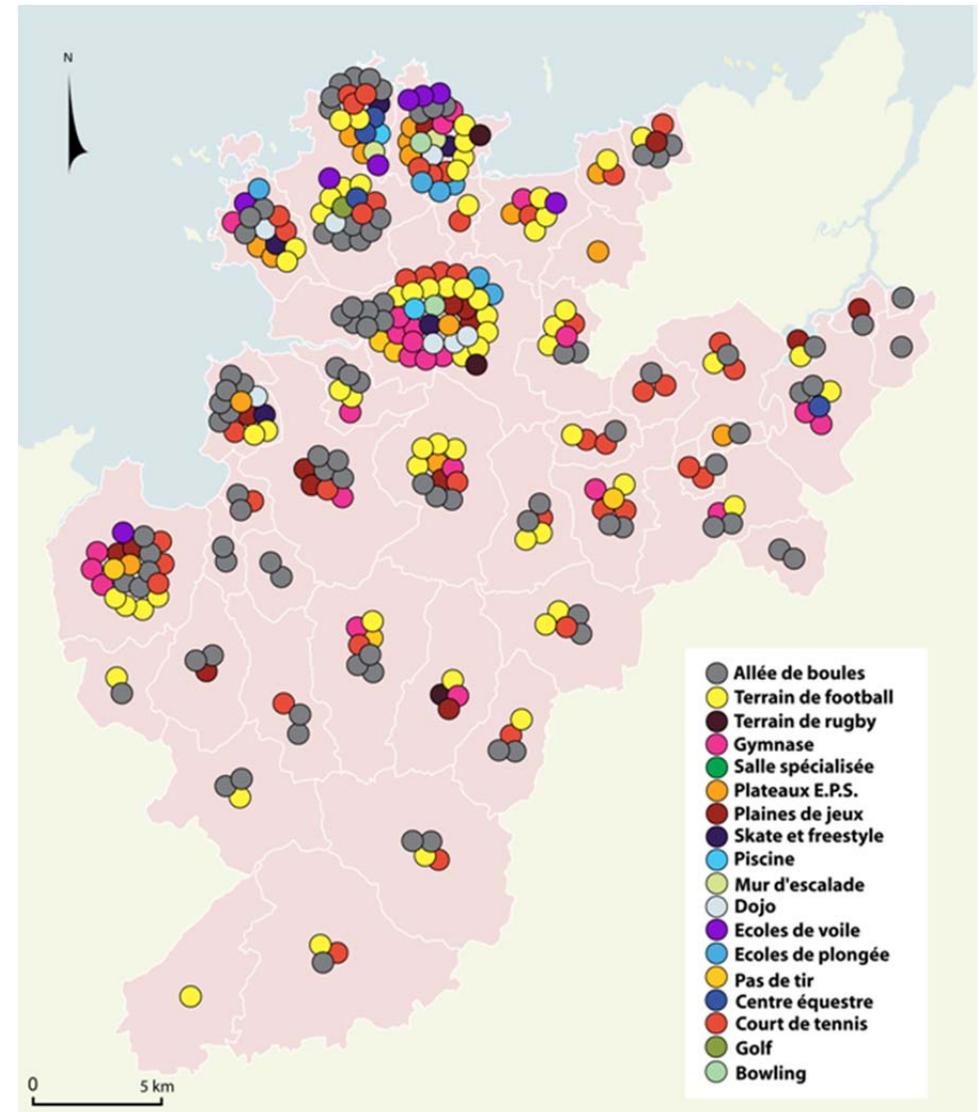
3.3.1. Les équipements de proximité :

Une première catégorie d'équipements sportifs peut être distinguée en raison de la fréquence de leur utilisation, de leur présence dans de nombreuses communes et du rôle particulier qu'ils jouent souvent dans la vie sociale de celles-ci :

- Le dénombre ainsi pas moins de quatre-vingt douze sites qui proposent des allées de boule bretonne ou de pétanque. Trente-six communes sur les quarante-quatre du territoire en possèdent au moins un. Le Trégor consacre également cinquante-neuf terrains au football, activité la plus pratiquée, répartis sur vingt neuf communes du territoire. Ces deux sports sont des occasions de rencontre qui rythment la vie communale.
- Les salles multisports sont présentes partout, même si Lannion, Ploubezre et Ploulec'h concentrent dix des vingt-sept salles, pour accueillir leurs nombreux effectifs scolaires. Ces équipements permettent de proposer la pratique de sports très variés : basket, handball, volley, tennis, tennis de table, badminton, etc.

Certains équipements sont un peu moins utilisés, ou alors de façon saisonnière, mais sont relativement courants dans le territoire :

- Les courts de tennis sont eux aussi très présents puisque vingt-sept communes en proposent au moins un. Beaucoup sont toutefois découverts, vétustes et peu utilisés.
- Plus confidentiels, les sports de tir bénéficient de sites bien répartis sur le territoire : Lannion pour trois d'entre eux, mais également Plestin-les-Grèves, Cavan et Plouaret.
- Les Communes et le Pays touristique ont consenti un effort particulier au maillage de chemins piétonniers, qui constituent aujourd'hui un équipement propice à la randonnée.



Les équipements sportifs dans le Trégor

Source : *Recensement national des équipements sportifs, 2006*

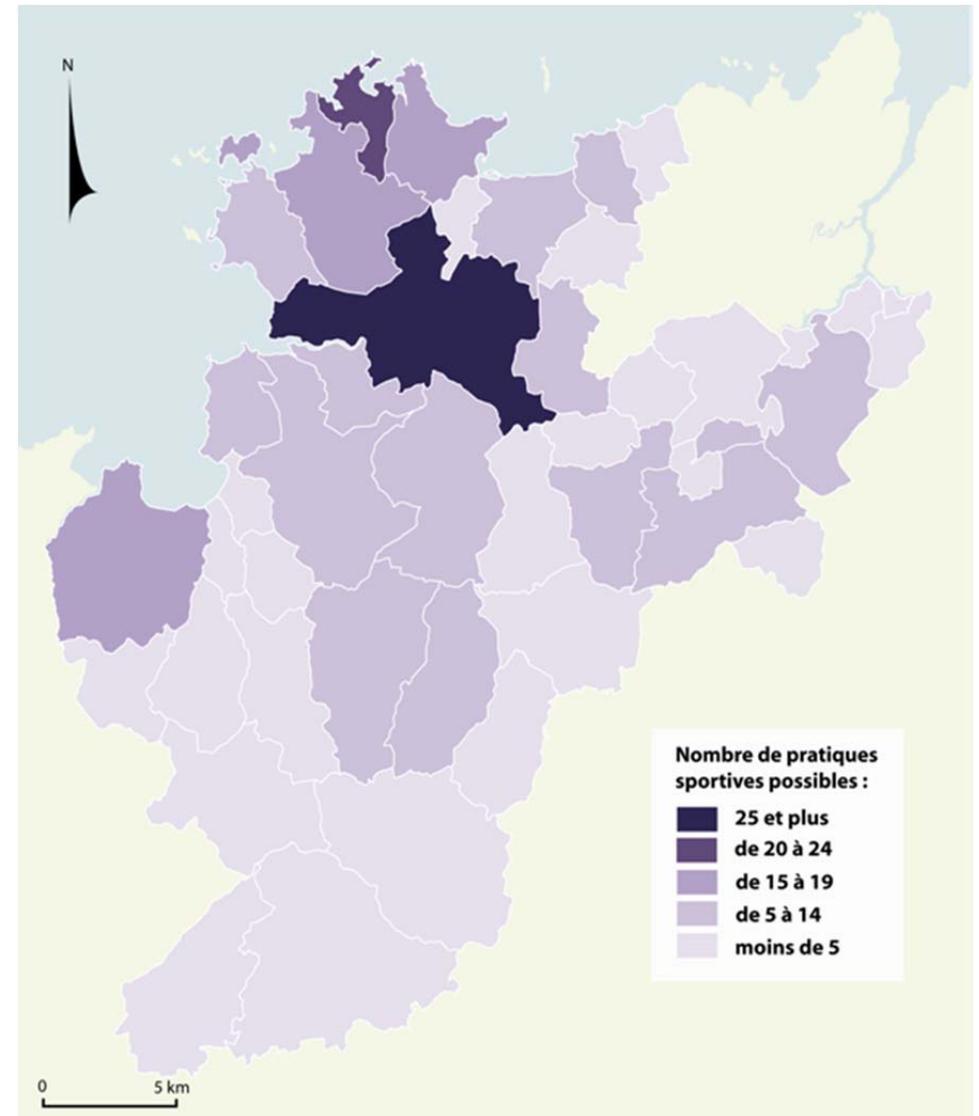
Tous ces équipements ont le plus souvent une attractivité et un mode de gestion communaux. Seules les salles multisports ressortent de la compétence d'un échelon plus élevé.

Un certain nombre d'activités et d'équipements sont concentrés au nord du territoire :

- les sports de combat (sept dojos, tous situés sur Lannion ou le littoral),
- les sports équestres (quatre centres, dont trois situés sur le littoral),
- la natation et les loisirs aquatiques (deux piscines, à Lannion et Trégastel),
- l'athlétisme (douze des quinze plateaux d'éducation physique et sportive sont situés dans les communes littorales),
- l'escalade (Perros-Guirec et Trégastel possèdent deux des trois murs artificiels),
- le bowling (Perros-Guirec et Lannion),
- le roller-skate (Perros-Guirec, Trégastel, Trébeurden, Trédrez-Locquémeau, Lannion proposent des rampes spécialisées).

Le *Golf de Saint-Samson* propose deux parcours à Pleumeur-Bodou, un dédié à l'initiation et un 18 trous pour les joueurs aguerris. Ce type d'équipement concourt également à l'attractivité touristique du territoire.

L'installation de jeunes ménages le long de la RD 767 et dans le sud du Trégor pose la question de l'adéquation de cette offre avec ses usagers, et celle de leur accessibilité par des moyens de transports adaptés aux contraintes des adolescents et des familles.



La variété des pratiques sportives possibles
Source : Recensement national des équipements sportifs, 2006

3.3.2. Les cinq grands pôles structurants :

Ces pôles permettent aux équipements et activités sportifs d'être mieux identifiés par la population :

- Le site de *Park Nevez* et le Complexe sportif de l'A.S.P.T.T. à Lannion,
- Le *Complexe sportif de Kerabram* à Perros-Guirec,
- Le Complexe sportif de Pleumeur-Bodou,
- Le Complexe sportif n°1 de Trégastel.

Ils sont toutefois tous situés sur la Côte de granit rose, sans qu'aucun ensemble similaire n'existe dans le reste du territoire. Il est donc vraisemblable que ces équipements attirent des usagers bien au-delà de leurs communes d'implantation.

Notons que le développement démographique du Centre-Trégor et dans une moindre mesure du sud du territoire peut amener une demande locale plus importante en équipements sportifs. Les nouvelles populations sont souvent de jeunes ménages, utilisateurs privilégiés des infrastructures sportives pour eux-mêmes ou pour leurs enfants.



Source : Lannion Trégor Agglomération

	Park Nevez (Lannion)	Kerabram (Perros)	Complexe Pleumeur Bodou	Complexe Trégastel	Complexe A.S.P.T.T. Lannion
Salle omnisports	x	x	x	x	x
Piscine	x				
Salle de gymnastique	x				
Salle de danse	x	x			
Salle de musculation	x				
Salle de tennis de table	x		x		
Dojo	x		x		x
Terrain de football	x	x			x
Terrain de rugby		x			
Tennis couverts	x	x	x	x	
Tennis découverts		x			
Piste d'athlétisme	x				x
Pas de tir sportif	x				
Pas de tir à l'arc	x				
Terrain multisport	x				x
Plaine de jeux	x				
Salle d'agrès			x		
Salle de billard					x
Mur d'escalade artificiel				x	
Boulodrome				x	
Rampe de skate				x	

Les cinq pôles sportifs majeurs dans le Trégor en 2008

3.3.3. Le succès des salles multisports et leurs perspectives :

On constate que l'offre d'équipements appelle la demande. Tous les investissements réalisés ces dernières années ont rapidement trouvé leur public.

Les salles polyvalentes illustrent ce constat. Elles sont très utilisées par les associations de sports collectifs et de sports de raquettes. Chaque créneau disponible est occupé et tout nouvel équipement paraît promis à une forte utilisation.

Les prochains investissements pourront toutefois prendre des formes quelque peu différentes, car les associations réclament de plus en plus des salles spécialisées, notamment pour la pratique du tennis et du badminton. Les grands pôles structurants multisports constituent un modèle apprécié du public et qui répond à la double exigence de qualité et de rationalisation des coûts. Les territoires de Plestin-les-Grèves et de Cavan-Plouaret paraissent des lieux pertinents pour développer des pôles d'équilibre.

3.3.4. L'engouement pour les sports nature :

L'escalade, le tir à l'arc, le kayak, le cerf-volant, la yole de ness, la course d'orientation et de manière générale les sports de plein air connaissent un tel engouement qu'ils sont de plus en plus réunis sous un vocable commun – les sports nature – et qu'ils suscitent de nouveaux besoins.

Ils contribuent en outre au développement du tourisme, le Trégor ayant une carte à jouer avec son littoral et son arrière-pays vallonné et propice à la randonnée.

3.3.5. Les équipements qui font défaut :

Le Trégor ne dispose pas d'une gamme d'équipements qui permette la pratique de tous les sports. Certaines absences s'expliquent par la faiblesse de la demande, quand d'autres correspondent à des lacunes de l'offre. Il convient donc de distinguer entre les sports.

Le Trégor ne compte pas de vélodrome, mais cet équipement s'avère peu sollicité. Des vélodromes existent déjà à Pordic et Loudéac, et un grand équipement couvert sera construit à Lanester à l'horizon 2011, qui suffira pour accueillir les grandes compétitions régionales. La pratique plus courante du cyclisme a lieu sur route, et le premier besoin réside plutôt dans la sécurisation des itinéraires.

Le territoire est dépourvu de patinoire. L'engouement confirmé pour cette activité, le nombre de jeunes qu'elle intéresserait et l'éloignement des deux équipements les plus proches – Brest et Saint-Brieuc – laisse augurer du succès que pourrait avoir cet investissement.

Les sports mécaniques sont privés de sites spécifiques. Le circuit de motocross à Plounérin est le seul équipement recensé. Les amateurs de course de vitesse ou de karting motorisé doivent se déplacer à Cohiniac pour trouver une piste adaptée, et les utilisateurs de quad ne disposent pas d'équipement plus proche que celui de Morieux, près de Lamballe. Notons qu'un projet de circuit de karting découvert est à l'étude à Saint-Quay Perros.

Si les salles multisports sont bien présentes, aucune n'est adaptée pour accueillir un public important. Cela empêche d'organiser localement des compétitions de haut niveau.

De manière générale, le niveau d'équipements du Trégor est satisfaisant. La principale faiblesse du territoire réside dans le déséquilibre géographique de l'offre, qui nécessite des services de déplacements mieux adaptés.

3.4. Les équipements d'enseignement :

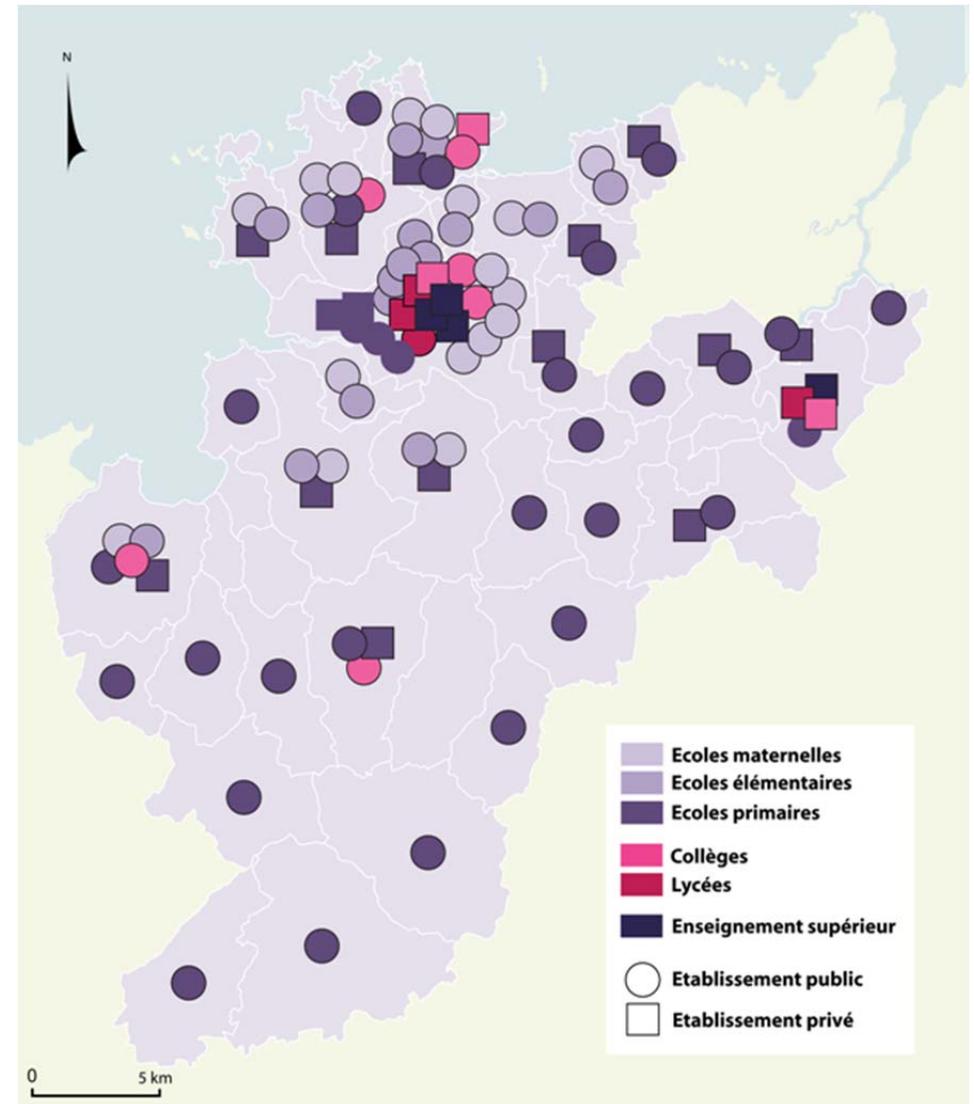
Les établissements d'enseignement constituent des équipements importants pour les jeunes ménages. Ils sont même parfois au cœur de l'organisation de leur vie quotidienne.

3.4.1. Les établissements du primaire et du secondaire :

Les écoles primaires, qui assurent la prise en charge de l'enfant de 3 à 6 ans (maternelle) et de 6 à 11 ans (élémentaire), constituent des services de proximité, dont les Communes assurent le fonctionnement. Elles peuvent assurer cette compétence de façon intercommunale en créant un *regroupement pédagogique intercommunal* (R.P.I.). La répartition de ces établissements dans le Trégor est fonction des densités de population et du nombre de jeunes ménages habituellement installés dans les communes. Les écoles primaires proposent l'ensemble des classes du premier cycle, mais d'autres écoles assurent simplement les classes maternelles ou élémentaires.

Les collèges sont moins nombreux que les écoles primaires. Ils ne constituent donc pas des équipements de proximité mais jouent un rôle important dans la structuration du territoire :

- Ils génèrent des déplacements quotidiens, en véhicule individuel ou en transports collectifs, ces derniers étant utilisés de façon assez importante⁴⁴,
- Ils attirent les habitants d'un bassin de vie dans leur commune d'implantation, et contribue au rayonnement de celle-ci,
- Ils contribuent à l'attractivité d'un territoire pour les jeunes ménages,
- Ils appellent une offre d'équipements sportifs et de loisirs.



Les établissements d'enseignement

Sources : Rectorat / D.D.E.C., 2008

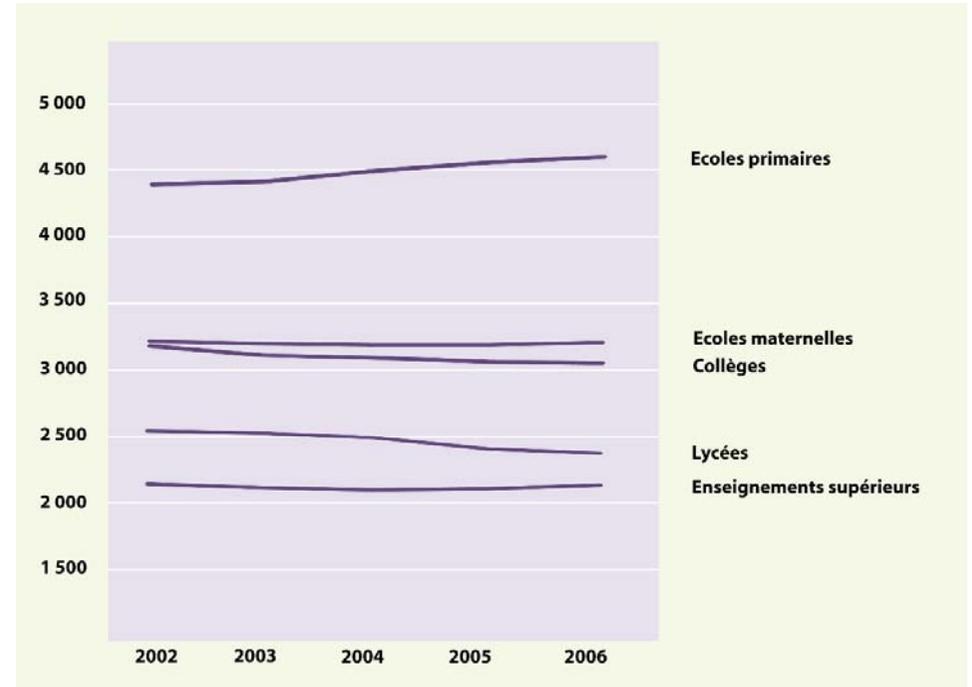
⁴⁴ En 2006, le réseau *Tibus* a transporté 1 281 élèves et le réseau scolaire 1 271, soit au total plus de 18 % du total des effectifs scolaires du territoire.

Les effectifs scolaires trégorrois ont diminué entre 2002 et 2006 de 2,2 %, tandis qu'ils restaient stables dans les Côtes d'Armor. Ce recul ne concerne toutefois que certaines catégories d'âges :

- Les effectifs des écoles maternelles ont connu une stagnation,
- Le nombre d'élèves dans les écoles primaires a augmenté de 8 %, passant de 4 299 à 4 665 personnes,
- Les collèges ont vu leurs effectifs diminuer de 7 %, perdant 241 élèves,
- Les lycées ont perdu 327 élèves, soit un recul de 10 %.

La répartition de ces effectifs scolaires coïncide sans surprise avec la concentration de population au nord du territoire :

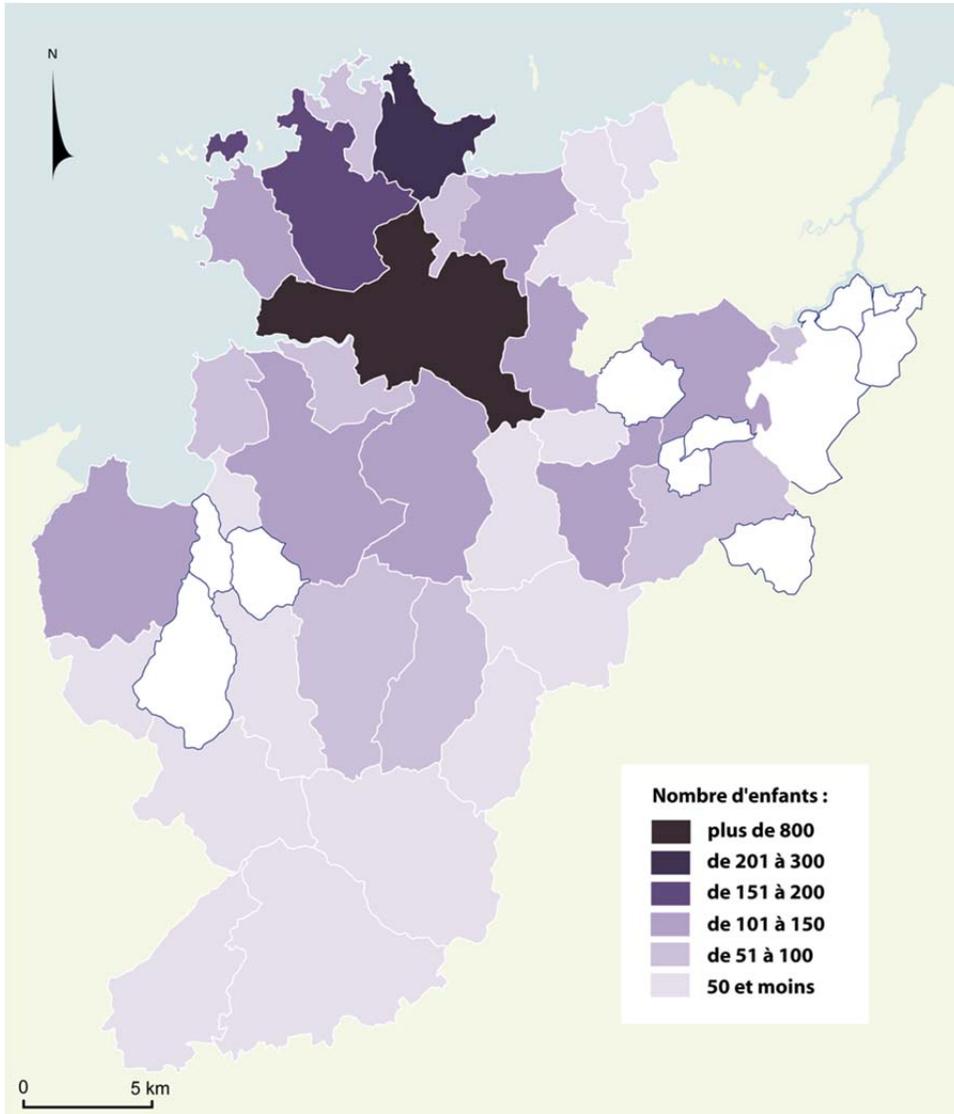
- En 2006, la moitié des communes du territoire qui dénombrent moins de 100 jeunes scolarisés en écoles maternelles sont situées au sud et à l'est du territoire.
- Celles qui accueillent le plus d'enfants en écoles maternelles se répartissent essentiellement dans le pôle urbain, et sur le littoral.
- La majorité des élèves des écoles primaires se concentre au nord du Trégor, partie du territoire qui a connu la plus forte augmentation des effectifs entre 2002 et 2006.
- Les collèges sont concentrés à Lannion et présents dans les villes intermédiaires du territoire :
 - > Lannion (trois établissements qui accueillent 1 629 collégiens en 2006),
 - > Perros-Guirec (deux établissements pour 607 collégiens en 2006),
 - > Pleumeur-Bodou (un établissement pour 358 collégiens en 2006),
 - > Plestin-les-Grèves (un établissement pour 261 collégiens en 2006),
 - > Plouaret (un établissement pour 182 collégiens en 2006).
- La carte des lycées est très concentrée sur Lannion, qui compte trois établissements (2 261 lycéens en 2006). Pommerit-Jaudy accueille un lycée agricole (632 lycéens en 2006).



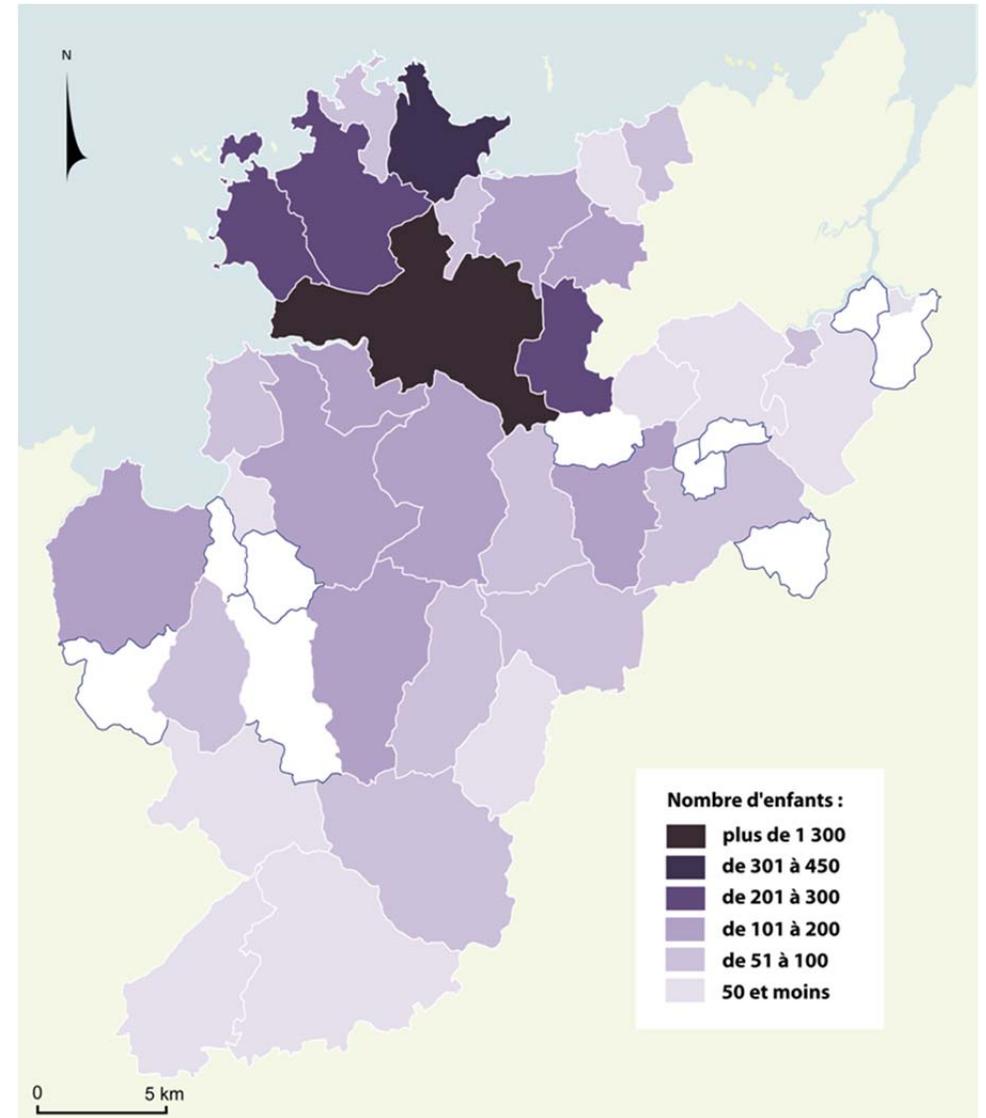
L'évolution des effectifs scolaires et étudiants dans le Trégor
 Source : Inspection académique et Rectorat, 2007

	2002	2006	Evolution	Taux
Écoles maternelles	3 260	3 228	- 32	- 1 %
Écoles primaires	4 299	4 665	+ 366	+ 8,5 %
Collèges	3 278	3 037	- 241	- 7 %
Lycées	2 624	2 261	- 363	- 13,8 %
Supérieur	2 313	2 227	- 86	- 3,7 %
TOTAL	15 774	15 418	- 356	- 2,2 %

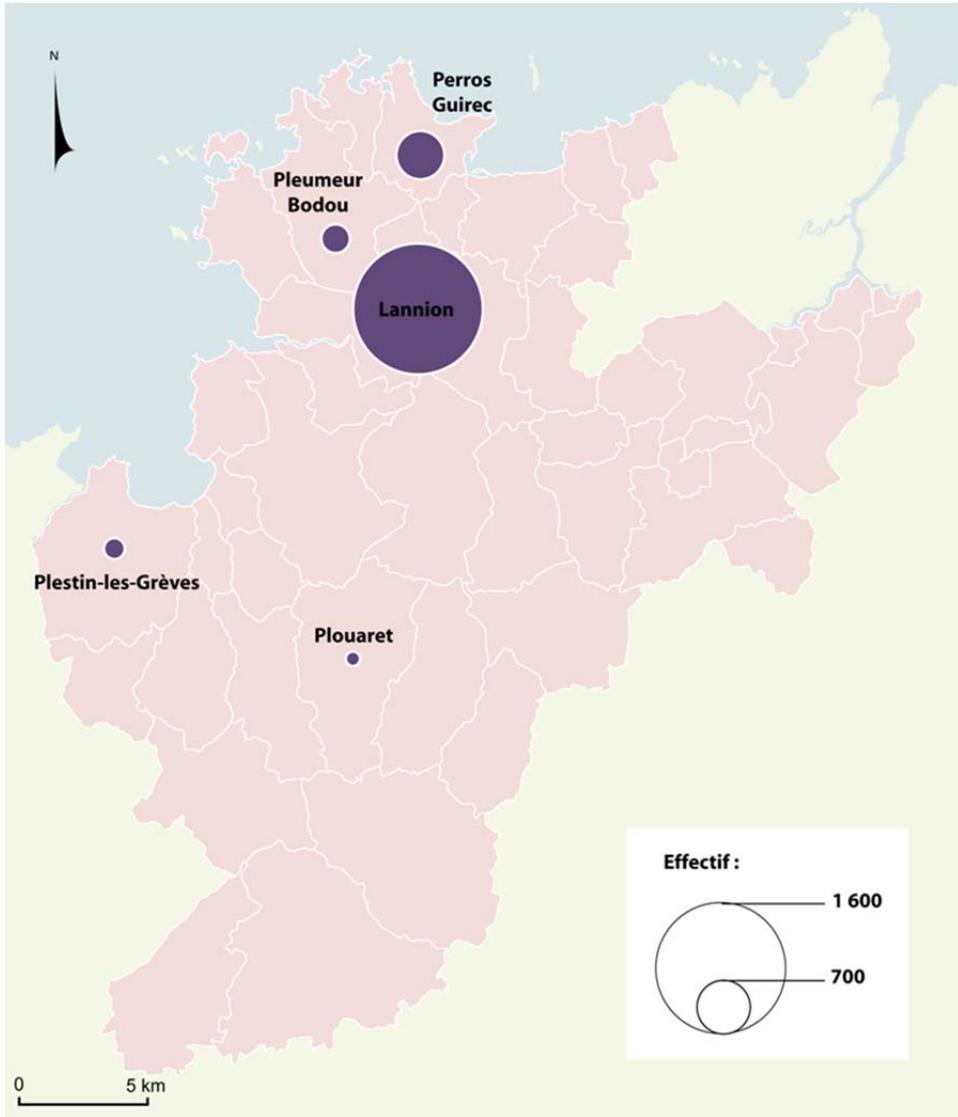
L'évolution des effectifs scolaires et étudiants dans le Trégor
 Source : Inspection académique et Rectorat, 2007



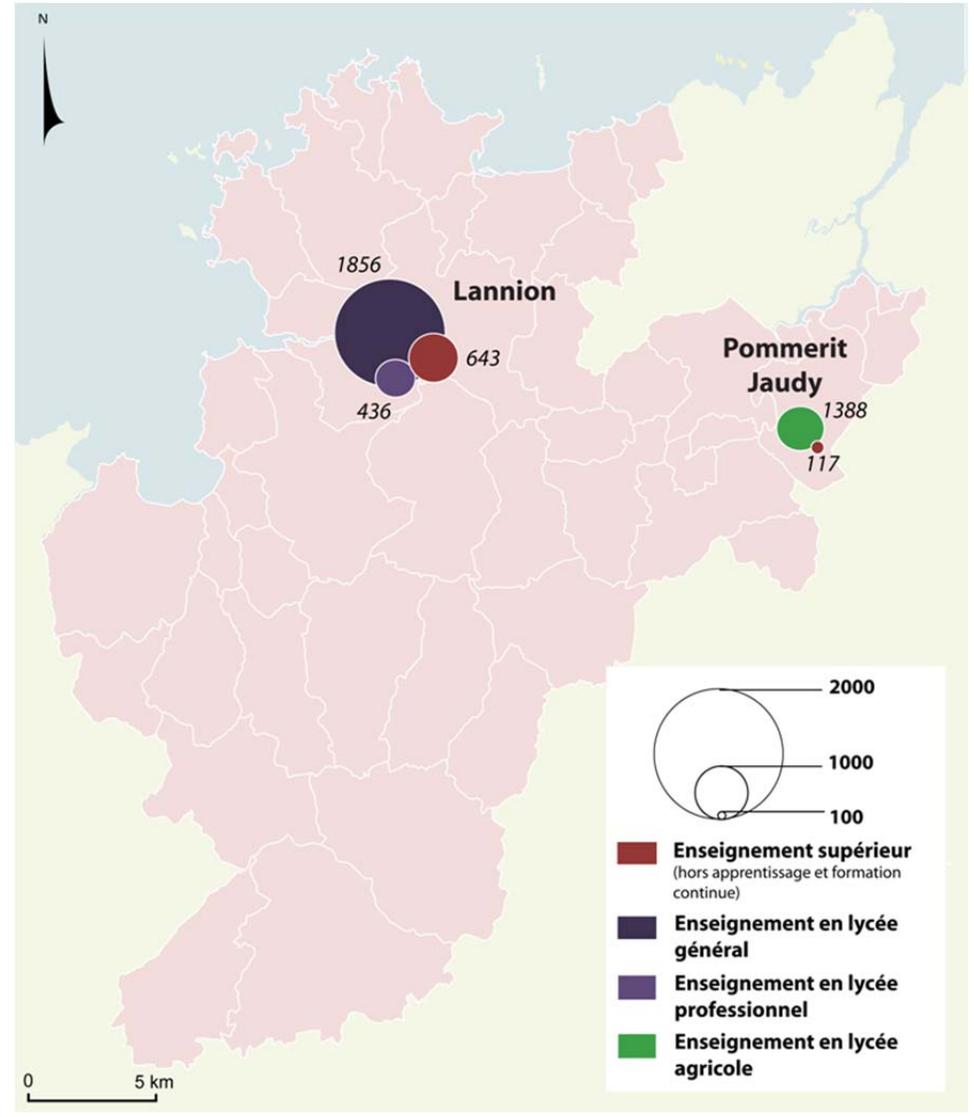
Les effectifs scolarisés en école maternelle en 2006
 Source : Inspection académique, 2008



Les effectifs scolarisés en école primaire en 2006
 Source : Inspection académique, 2008



Les effectifs scolarisés en collèges en 2006
 Source : Rectorat, 2008



L'enseignement en lycées et l'enseignement supérieur en 2008
 Source : Rectorat, 2008

3.4.2. L'enseignement supérieur :

L'offre de formations supérieures est tout à fait originale dans un territoire rural et excentré des grandes villes comme le Trégor.

L'E.N.S.S.A.T. (*Ecole Nationale Supérieure des Sciences Appliquées et de Technologie*) a été fondée en 1986 à Lannion et forme des ingénieurs dans trois spécialités technologiques. Lannion dispose aussi d'un I.U.T. qui délivre des diplômes dans les domaines de l'électronique, de la communication et du journalisme, et d'un Lycée positionné sur des formations supérieures. Ces formations font partie intégrante de l'économie technopolitaine lannionaise.

Le *Centre de formation d'Armor* de Pommerit-Jaudy propose des formations supérieures dans le domaine de l'agriculture qui répondent au besoin du secteur agricole local et dont le rayonnement dépasse les limites du Trégor.

Notons également que les entreprises du technopôle et l'A.D.I.T. entretiennent des liens étroits avec l'U.C.O. (*Université catholique de l'ouest*) de Guingamp, qui propose des formations supérieures dans le domaine des biotechnologies. Celles-ci constituent l'une des voies de la diversification du technopôle.

Etablissement :	Formations proposées :
E.N.S.S.A.T.	<ul style="list-style-type: none"> • Formation d'ingénieur Electronique et Informatique Industrielle, • Formation d'ingénieur Logiciel et Système Informatique, • Formation d'ingénieur Optronique.
I.U.T. de Lannion	<ul style="list-style-type: none"> • D.U.T. Réseaux & Telecom, • D.U.T. Informatique, • D.U.T. Information et Communication, • D.U.T. Mesures physiques, • Licence Journalisme, • Licence Communication, • Licence Intégration des Systèmes Voix et Données pour l'entreprise, • Licence Gestion des Systèmes et Réseaux, • Licence Instrumentation pour l'Exploration et l'Exploitation Pétrolières.
C.F.A. de Pommerit-Jaudy	<ul style="list-style-type: none"> • BTS Analyse et Conduite de Systèmes d'Exploitation, • BTSA Gestion et Protection de la Nature, • BTS Industries Agro-Alimentaires, • Licence professionnelle Management des Organisations.

La formation supérieure dans le Trégor en 2008

Les effectifs de ces établissements connaissent toutefois une relative stagnation ces dernières années (2 313 étudiants en 2002, contre 2 227 en 2006). L'Université de Rennes 1, dont dépend l'E.N.S.S.A.T., développe depuis peu des formations équivalentes à Rennes, ce qui pénalise le développement du pôle lannionais. Mais cette stagnation pose aussi la question des loisirs et de la vie nocturne dans le territoire, moins développés que dans les grandes villes universitaires. Le Trégor dispose d'atouts, mais qui demeurent incomplets ou insuffisamment valorisés.

Commune	2002	2003	2004	2005	2006
Lannion	1553	1518	1473	1478	1496
Pommerit-Jaudy	164	150	128	109	99
TOTAL	3719	3671	3605	3592	3601

L'évolution des effectifs de l'enseignement supérieur
Source : Rectorat, 2008



3.5. Les équipements et services d'accueil de la petite enfance :

Les choix de lieu de résidence des couples avec enfants ont évolué ces dernières années. Les nouveaux territoires prisés ont dû structurer l'accueil des enfants.

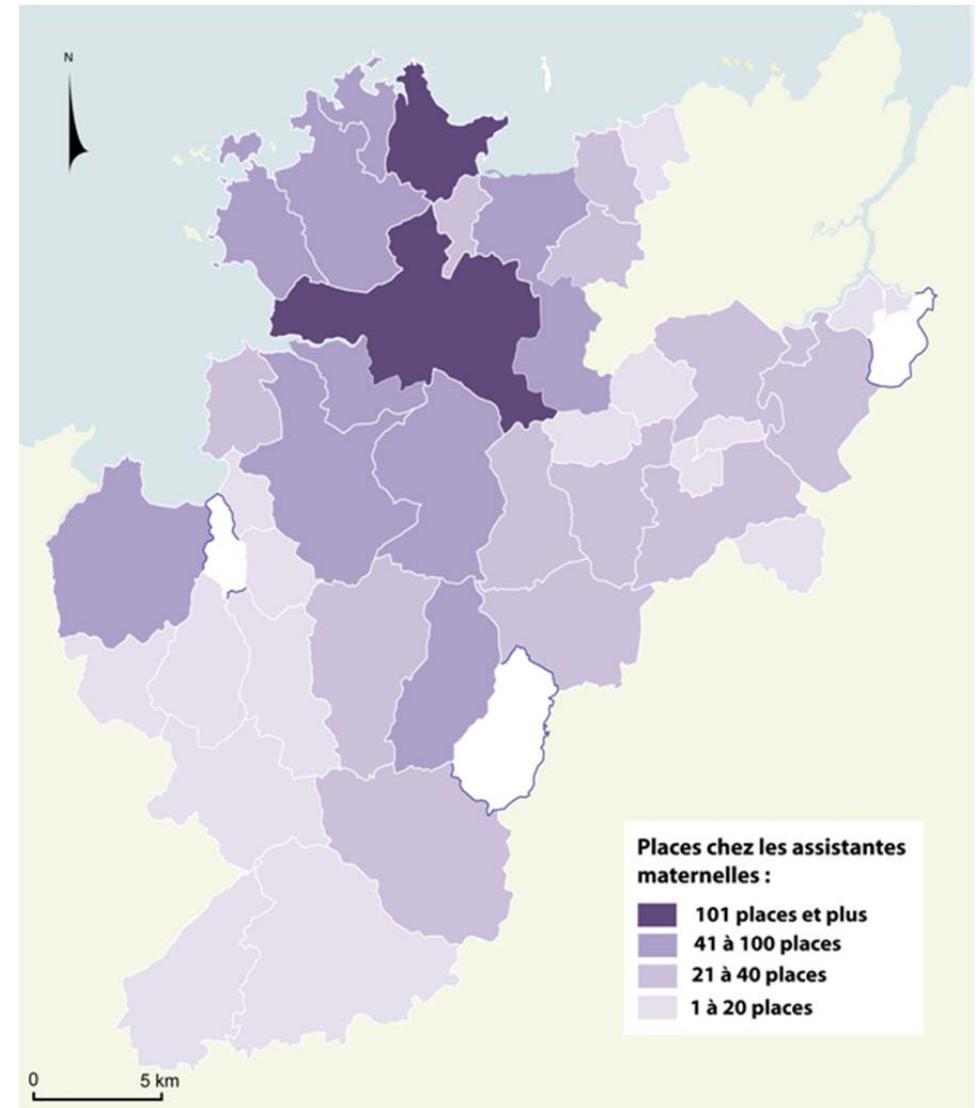
La forte augmentation des prix de l'immobilier et des terrains à construire sur le littoral a conduit beaucoup de jeunes ménages à privilégier une installation le long de la RD 767, qui présente en outre des facilités de déplacements vers des pôles d'emplois qui sont de plus en plus souvent distincts pour les deux adultes du couple. Le territoire de Beg ar C'Hra bénéficie lui aussi, mais à un degré moindre, de ces nouveaux choix d'installation.

Cette évolution invite le territoire à repenser l'offre globale d'équipements et de services d'accueil, et concomitamment à favoriser les installations sur le littoral par une politique de l'habitat adaptée. Il faut éviter en effet que les équipements déjà existants soient sous-utilisés.

3.5.1. Une offre d'accueil concentrée au nord :

Le nord du territoire concentre à lui seul tous les équipements d'accueil de la petite enfance. Cela n'est pas étonnant puisque jusqu'à une époque récente sa population était plus jeune qu'ailleurs et présentait une demande beaucoup plus forte. On compte ainsi des crèches à Lannion, Perros-Guirec et Trébeurden. Le sud n'en comporte aucune. En revanche, les assistantes maternelles sont présentes sur une large partie du territoire.

Il faut toutefois noter que la Communauté de Communes du Centre-Trégor a participé à la construction de la crèche *Ti Poupigou* de Bégard, dont elle assure le fonctionnement en partenariat avec la Communauté de Communes de Bégard. Cet équipement est ainsi ouvert aux enfants de son territoire.



Le nombre de places agréées chez les assistantes maternelles

Sources : Département des Côtes d'Armor, 2006

3.5.2. Une évolution de la demande :

On observe que les familles souhaitent de plus en plus des services d'accueil souples, dans lesquels elles puissent laisser leurs enfants régulièrement mais aussi ponctuellement. Cela a amené la *Caisse d'allocations familiales* et les Collectivités locales à privilégier de telles structures, communément appelées *Multiaccueils*.

Si un effort paraît devoir être engagé pour renforcer la capacité d'accueil, aucune étude ou analyse du comportement-type des familles ne permet de préconiser un lieu d'implantation idéal entre la commune de résidence ou le pôle d'emploi des parents. La solution semble passer par une offre diversifiée en équipements plus modestes que le multiaccueil, et mieux répartie sur le territoire. Cette diversité n'existe pas encore dans le Trégor.

Notons enfin que les modes d'accueil collectif sont les moins onéreux, car ce sont eux qui génèrent les restes à charge les moins élevés pour les familles.

3.5.3. Des horaires atypiques sous-estimés :

Le tissu économique du Trégor génère trois grands types d'horaires atypiques, qui posent à la fois des difficultés d'articulation des temps de vie aux jeunes couples, et de recrutement aux entreprises :

- Les commerces et services, qui présentent des amplitudes d'ouverture larges et par conséquent des horaires décalés,
- L'hôtellerie-restauration, qui génère à la fois des horaires très décalés et des besoins qui varient fortement suivant la saison,
- Le centre hospitalier, premier employeur du territoire et dont l'activité impose une continuité d'ouverture.

La création d'une crèche interentreprises n'a pas encore été étudiée sur le Trégor, et ce type de service demeure encore relativement rare en Bretagne. Il pourrait toutefois contribuer à répondre aux difficultés posées par les horaires atypiques.



3.6. Les personnes en situation de handicap :

La question de l'accessibilité des personnes en situation de handicap aux équipements et services a donné lieu depuis quelques années à des initiatives dans le Trégor. Celles-ci sont toutefois encore insuffisantes pour garantir un accès plein et entier aux services et équipements de la vie quotidienne.

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a pourtant rappelé cette ambition et assigné aux aménageurs et autorités de transport public des objectifs qu'il conviendra d'atteindre.

« La personne handicapée a droit à la compensation des conséquences de son handicap quels que soient l'origine et la nature de sa déficience, son âge ou son mode de vie. Cette compensation consiste à répondre à ses besoins, qu'il s'agisse de l'accueil de la petite enfance, de la scolarité, de l'enseignement, de l'éducation, de l'insertion professionnelle, des aménagements du domicile ou du cadre de travail nécessaires au plein exercice de sa citoyenneté et de sa capacité d'autonomie, du développement ou de l'aménagement de l'offre de service, permettant notamment à l'entourage de la personne handicapée de bénéficier de temps de répit, du développement de groupes d'entraide mutuelle ou de places en établissements spécialisés, des aides de toute nature à la personne ou aux institutions pour vivre en milieu ordinaire ou adapté, ou encore en matière d'accès aux procédures et aux institutions spécifiques au handicap ou aux moyens et prestations accompagnant la mise en œuvre de la protection juridique régie par le titre XI du livre Ier du Code civil. Ces réponses adaptées prennent en compte l'accueil et l'accompagnement nécessaires aux personnes handicapées qui ne peuvent exprimer seules leurs besoins. »

Loi du 11 février 2005,
Article L. 114-1-1 du *Code de l'action sociale et des familles*

3.6.1. L'accueil et l'information des personnes en situation de handicap :

Les personnes en situation de handicap sont accueillies par la *Maison départementale des personnes handicapées des Côtes d'Armor*. Celle-ci leur permet :

- de formuler et d'organiser leur projet de vie,
- d'obtenir les informations et conseils dont elles ont besoin avec leurs familles,
- de s'informer et d'obtenir les aides financières auxquelles elles ont droit,
- de se faire accompagner par un référent pour l'insertion professionnelle.

Notons que la M.D.P.H. anime également un réseau des différents acteurs qui interviennent autour de la personne handicapée, destiné à coordonner leur action et à favoriser une prise en compte globale des problématiques.

Les personnes en situation de handicap peuvent s'adresser, dans le Trégor, aux quatre organismes-relais de la M.D.P.H., tous basés à Lannion : la C.A.F., la M.S.A., la C.P.A.M. et le C.L.I.C. L'Association des Paralysés de France (A.P.F.) propose également une permanence à Lannion.

3.6.2. L'Emploi des personnes en situation de handicap :

L'emploi des personnes en situation de handicap en milieu ordinaire est régi par la loi du 10 juillet 1987, qui impose aux entreprises et administrations de 20 salariés et plus de leur réserver 6% du nombre total de postes salariés, ou à défaut de cofinancer des actions collectives d'insertion professionnelle.

L'agence *Ohé Prométhée* de Lannion travaille au placement de personnes handicapées en milieu ordinaire, en développant et valorisant les compétences, en rapprochant les employeurs et les demandeurs d'emploi, et en apportant des réponses concrètes aux difficultés qui se posent sur les postes de travail.

Mais pour plusieurs personnes atteintes de handicaps spécifiques, ce cadre d'emploi n'est pas adapté. Il convient alors de privilégier des *Etablissements et services d'aide par le travail* (E.S.A.T.⁴⁵) ou des *entreprises adaptées* (E.A.). Leur objet est de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes qui en manifestent le souhait et la capacité. Le Trégor compte trois structures de ce type, basées à Lannion :

- L'E.A. A.N.R. Services à Lannion (activités de montage électrique, mécanique, conditionnement), qui accueille 100 travailleurs handicapés,
- L'E.A. Emeraude I.D. (activités de restauration, entretien paysager et ménager, ébenisterie et menuiserie), qui accueille 91 travailleurs handicapés,
- L'E.S.A.T. du Trégor (mise sous pli, mailings, conditionnement, contrôle qualité), qui accueille 22 travailleurs handicapés.

Le territoire bénéficie en outre de la proximité d'établissements à Tréguier, Plouisy et Paimpol.

3.6.3. L'accueil et la vie sociale des enfants handicapés :

Les familles d'enfants en situation de handicap doivent trouver des réponses aux difficultés nombreuses qui se posent à elles : où scolariser leur enfant ?, Comment le scolariser d'une façon propice à son développement ?, etc.

La prise en charge à domicile peut être assurée par un *Service d'éducation spécialisée et de soins à domicile* (S.E.S.S.A.D.), entre l'âge de 0 et 16 ans. Il apporte un accompagnement à la fois éducatif et médical qui facilite la vie de famille et qui concourt ensuite à l'intégration sociale de l'enfant. Le Trégor compte un S.E.S.S.A.D., porté par le *Centre de rééducation fonctionnelle de Trestel*.

Pour des handicaps plus lourds, un territoire doit pouvoir proposer des *Centres d'action médico-sociale précoce* (C.A.M.S.P.), structures qui accueillent des enfants de 0 à 6 ans dans un cadre médicalisé et qui peuvent être spécialisées sur un type de déficiences particulier. Le Trégor en compte deux :

- Le C.A.M.S.P. du *Centre hospitalier Pierre Le Damany* à Lannion,
- Le C.A.M.S.P. du *Centre de rééducation fonctionnelle de Trestel* à Trévou-Tréguignec, dont le savoir-faire est reconnu au niveau national.

Les enfants et adolescents handicapés entre 6 et 20 ans peuvent intégrer un *Institut médico-éducatif* (I.M.E.) qui va établir pour chacun d'entre eux un projet pédagogique individuel. Celui-ci prévoit notamment un cursus éducatif en milieu ordinaire ou spécialisé, et une formation gestuelle pour développer leur habileté manuelle et leur autonomie. Alors que le Trégor a développé une compétence autour du *Centre de rééducation fonctionnelle de Trestel*, il ne compte aucun I.M.E. Le plus proche est toutefois basé à Minihy-Tréguier.

⁴⁵ Parmi ces établissements, on connaît généralement mieux les C.A.T. (*Centres d'aide par le travail*) et les ateliers protégés.

A côté de ces formules d'accueil spécialisées, il est possible de choisir une scolarisation en milieu ordinaire quand cela est possible. La loi du 11 février 2005 a reconnu aux familles le droit d'inscrire à l'école tout enfant qui présente un handicap. L'accueil de l'enfant en milieu ordinaire est de la responsabilité de l'*Education nationale*, même si les conditions pratiques de cet accueil ne sont pas encore partout réunies.

Au-delà de ces solutions de prise en charge, il n'existe pas de services ou d'équipements de loisirs adaptés aux contraintes des enfants en situation de handicap, ce qui demeure un obstacle important à une vie sociale épanouissante.



Le Centre de rééducation fonctionnelle de Trestel

3.6.4. Le logement et l'accompagnement des adultes handicapés :

Le logement de certaines personnes en situation de handicap peut nécessiter des structures d'accueil spécialisées ou médicalisées. Le Trégor n'en compte pas mais deux établissements se situent à sa proximité immédiate, à Bégard, où ils dépendent de la *Fondation Bon-Sauveur*.

3.6.5. Les contraintes d'accessibilité aux équipements et services :

A côté de ces services d'accueil et d'accompagnement, les personnes en situation de handicap ont besoin que les aménageurs prennent en compte leurs contraintes de déplacement et d'accès.

La loi du 11 février 2005 rappelle que chacun a droit à cet accès et fixe des obligations que les Collectivités locales et autorités organisatrices de transports doivent prendre en compte d'ici 2015. Elles visent à garantir la continuité de la chaîne de déplacements dans la cité et l'accès à tous les services, à partir de diagnostics réalisés dans chaque commune dès 2008.

4. LE LOGEMENT

Le logement est au cœur de nombreux grands enjeux de l'aménagement du territoire. Pour relever ces paris, le Trégor devra sans doute renouveler les pratiques actuelles :

- Le parc s'est essentiellement développé depuis une quinzaine d'années sous la forme de lotissements, qui répondent à un engouement populaire mais qui génèrent une consommation foncière de 90 hectares par an, intenable à terme⁴⁶.
- La forte demande sur le littoral s'accompagne d'une élévation importante des prix des biens et des terrains qui rend difficile l'installation de ménages modestes ou moyens et qui peut nuire à la mixité sociale et générationnelle sur cet espace.
- Les perspectives de croissance démographique dans le Trégor, et la diminution observée de la taille des ménages, vont appeler un effort particulier pour augmenter le parc de logements. Cela peut être fait en construisant du neuf mais aussi en rénovant les logements vacants, option économe d'espace.
- La concrétisation des engagements internationaux de réduction des émissions de gaz à effets de serre passera par la construction de logements plus économes en énergies et mieux isolés.
- Le choix de lieux de construction de logements plus concentrés autour des centres-villes et centres-bourgs, auprès des pôles d'emplois, contribuera à la réduction du nombre de déplacements, objectif de la loi S.R.U.
- La diversification du parc actuel doit permettre de répondre à la diversité des besoins et des aspirations des ménages tout au long de leur vie.

Tous ces objectifs sont conciliables, à condition de se donner un cadre commun cohérent.

⁴⁶ Entre 2003 et 2007, 455 hectares ont été pris à l'agriculture pour l'habitat. Les perspectives d'accélération de la croissance démographique dans la partie nord peuvent encore accélérer davantage cette consommation si aucune mesure n'est prise.



Le projet de réhabilitation du quartier Ar Santé à Lannion



Longère traditionnelle à Tréduder
Source : Région Bretagne, 2009

4.1. Les ressorts de la demande :

La plupart des ménages exprime des besoins différents selon les périodes de leur vie, l'évolution de leur situation professionnelle et familiale, et leurs aspirations personnelles. Le parc de logements doit donc être diversifié pour permettre ces changements :

- Les jeunes ménages disposent en général de revenus qui ne leur permettent pas d'investir dans un logement onéreux. Ils recherchent alors des logements plus petits et, lorsqu'ils résident dans la partie nord, fréquemment un logement social.
- Un jeune ménage a besoin d'un logement plus grand à la naissance des enfants. De même qu'un ménage qui se sépare aura besoin de deux logements plus petits.
- Des salariés disposant de contrats à durée déterminée privilégient la location à la propriété.
- Certains jeunes qui ne sont pas encore stabilisés sur le marché de l'emploi ont besoin de changer de lieux de résidences de façon fréquente.
- Beaucoup de personnes âgées jusqu'alors logées en maison individuelle préfèrent acheter un appartement pour passer leurs vieux jours.
- On observe que les couples avec ou sans enfants sont davantage propriétaires, et que les familles monoparentales se tournent plutôt vers le locatif.

A cette diversité des parcours résidentiels s'ajoute une diversité des marchés selon les parties du territoire :

- Le littoral présente des marchés tendus. Perros-Guirec est la ville la plus chère des Côtes d'Armor, et les communes voisines évoluent vers des niveaux de prix équivalents.
- La ville de Lannion et les communes de sa périphérie immédiate présentent une activité immobilière très dynamique, grâce à des prix modérés pour une ville de cette importance.
- Les communes intérieures se caractérisent quant à elles par un nombre de transactions relativement faible. Plouaret, Cavan et La Roche-Derrien constituent des exceptions. Ces trois communes dynamisent le marché.

4.1.1. Une nette prédilection pour le statut de propriétaire :

Le Trégor se caractérise par son taux élevé de propriétaires occupants (70 %). Les moyennes départementale (70 %) et régionale (66 %) sont proches, tandis que la moyenne nationale s'élève à seulement 57 %. La majorité de ces propriétaires occupants vit en maison individuelle. Ce constat se vérifie tout particulièrement dans le Centre-Trégor et sur Beg ar C'hra (99 %).

Dans le territoire de Lannion-Trégor Agglomération, les acquéreurs de biens immobiliers sont à 42 % originaires du territoire. Parmi les 58 % d'acquéreurs extérieurs, 17 % viennent de l'Île de France et 4,9 % de l'étranger⁴⁷.

Un parc locatif privé peu développé :

Le locatif privé représente 17 % du parc de logement Trégorrois. Ces logements sont principalement situés à Lannion (33 %) et à Perros-Guirec (12 %).

La location concerne principalement les jeunes ménages : les 25-39 ans représentent 39 % des locataires, suivis de la tranche d'âge des 40-54 ans (24 %). Les moins de 20 ans louent principalement à Lannion.

L'offre locative est majoritairement constituée de maisons (60 %), sauf à Lannion et Perros-Guirec (42 %). Les logements avec 2 ou 3 chambres sont les plus courants, en particulier dans le Trégor rural. Les petits logements sont situés essentiellement au nord du territoire.

Les régimes de défiscalisation ont soutenu à partir de 2007 la construction de nombreux logements de type T2 et T3, alors que ceux-ci étaient déjà nombreux dans le territoire. Beaucoup restent inoccupés.

Dans le Trégor rural, le marché locatif privé est surtout porté par les particuliers, les promoteurs interviennent peu. L'offre locative y est insuffisante au regard de la demande. Le marché tend à saturer, d'autant que le contexte de crise incite ou contraint de nombreux ménages à se reporter sur le locatif plutôt qu'à investir. La demande est principalement liée à la proximité du pôle d'emploi de Lannion.

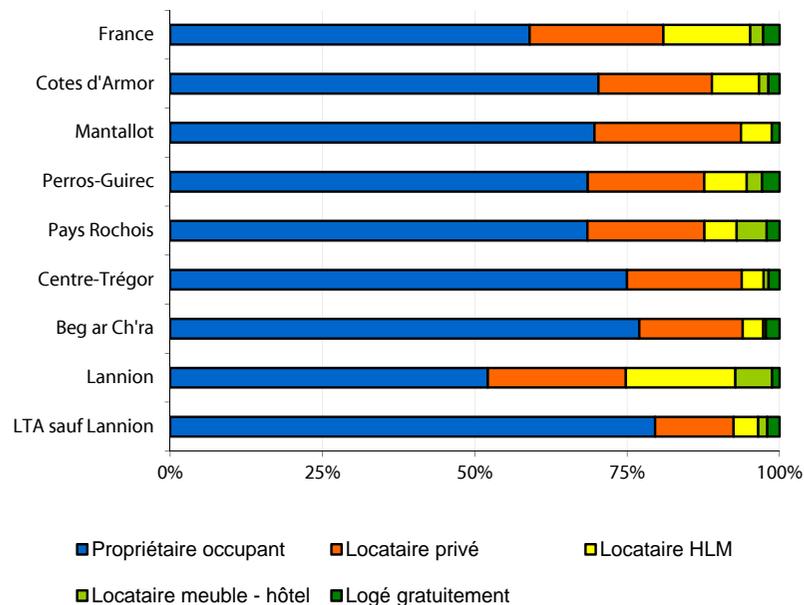
La part des logements mis en location est relativement faible sur l'ensemble du territoire, comme dans le reste des Côtes d'Armor. Le parc locatif privé représente en

⁴⁷ Diagnostic du P.L.H de Lannion-Trégor Agglomération, 2006 (période 2000-2005).

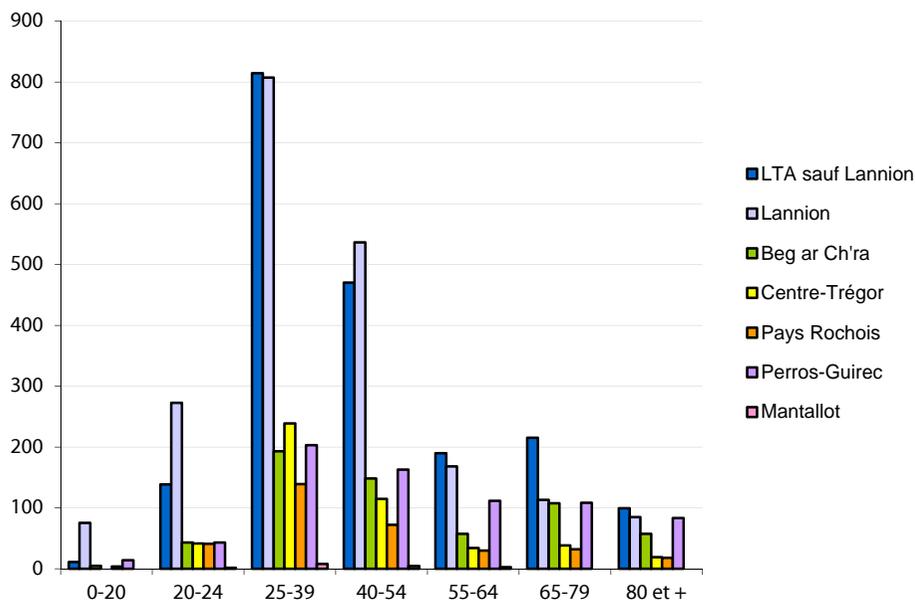
moyenne entre 10 et 20 % du parc de logement, et le logement social est globalement inférieur à 8 %.

Lannion se distingue nettement dans la composition de son parc de logement avec une part de locatif privé (23 %) et de locatif HLM (18 %) élevées, même supérieures aux moyennes nationales. Le Pays Rochois détient une part de locatif plus élevé que le reste du Trégor rural. Toutefois la tendance est à l'augmentation de la part du locatif privé et social dans l'ensemble du parc de logement⁴⁸.

Notons que le maintien d'un parc locatif suffisant est indispensable pour accueillir de nouveaux ménages dans le Trégor, notamment des jeunes, et pour diversifier les parcours résidentiels au sein des communes.



Statut d'occupation des résidences principales en 2007
Source : INSEE RGP 2007



Répartition des locataires de logements privés par classe d'âge
Source : INSEE, RGP 2007

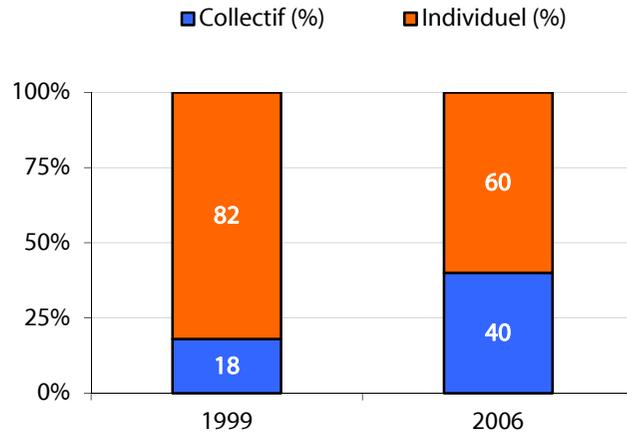
⁴⁸ Evolution du statut d'occupation des ménages, Filocom 2007.

4.1.2. Un engouement pour le logement individuel :

Avant le ralentissement lié à la crise économique de 2008-2009, ce sont près de 750 logements qui étaient construits chaque année dans le Trégor. Parmi eux, 60 % étaient des logements individuels. Le parc de résidences principales est composé à 83 % de logements individuels, très au-delà des moyennes régionale (71 %) et nationale (54 %).

Ce type d'habitat a les faveurs des Français, et le Trégor confirme la règle. Ce modèle présente toutefois des inconvénients longtemps sous-estimés : le tissu pavillonnaire nécessite beaucoup d'espace, les lotissements éloignés des centralités ont augmenté le recours à l'automobile et réduit la vie sociale des centres-bourgs, la mixité sociale et générationnelle a été peu prise en compte dans ces quartiers.

La production de logements individuels a été soutenue ces dernières années par l'aménagement de nombreux lotissements. Les Communes y ont vu le moyen de redynamiser leur démographie et de pérenniser leurs services, notamment leur école.



L'évolution du type de logements produits

Source : Direction régionale de l'Équipement, Sitadel, 2007

La part des logements collectifs dans la construction neuve a fortement augmenté ces dernières années, passant de 18 à 40 %. Ce redressement ne concerne toutefois que Lannion-Trégor Agglomération et Perros-Guirec (48 % de la construction neuve en 2006 contre 18 % en 1999), où les terrains à construire se font rares et où les promoteurs immobiliers proposent une offre collective plus importante.

Les deux villes principales, Lannion et Perros-Guirec, concentrent à elles seules 71 % de l'offre en logements collectifs du Trégor. Ce chiffre n'est pas surprenant dans la mesure où ce sont ces deux villes qui disposent des parcs H.L.M. les plus importants, et du nombre le plus élevé d'opérations portées par des opérateurs privés.

Dans le reste du territoire, le logement individuel conserve sa nette prédominance :

- 66,7 % dans le Pays Rochois,
- 90,4 % dans le Centre Trégor,
- 94 % sur Beg ar C'hra.

	Années	Collectif (%)	Individuel (%)
Trégor	1999	18	82
	2006	40	60
Lannion-Trégor et Perros-Guirec	1999	18	82
	2006	48	52
Centre Trégor	1999	20	80
	2006	10	90
Beg ar C'hra	1999	10	90
	2006	6	94
Pays Rochois et Mantallot	1999	25	75
	2006	22	78

L'évolution du type de logements produits par espaces

Source : Direction régionale de l'Équipement, Sitadel, 2007

4.1.3. Une construction neuve florissante et un marché foncier tendu :

Depuis les années 1990, le Trégor a connu une forte progression de la construction neuve, qui s'est traduite par une augmentation du prix du foncier à construire. Les terrains à bâtir sont vendus entre 19 368 et 48 590 euros⁴⁹ selon les endroits, la Côte de Granite Rose s'avérant sans surprise beaucoup plus chère que le reste du Trégor. La crise économique de 2008 a marqué un coup d'arrêt brutal, et les premiers signes de reprise sont timides.

La forte accélération de la construction neuve :

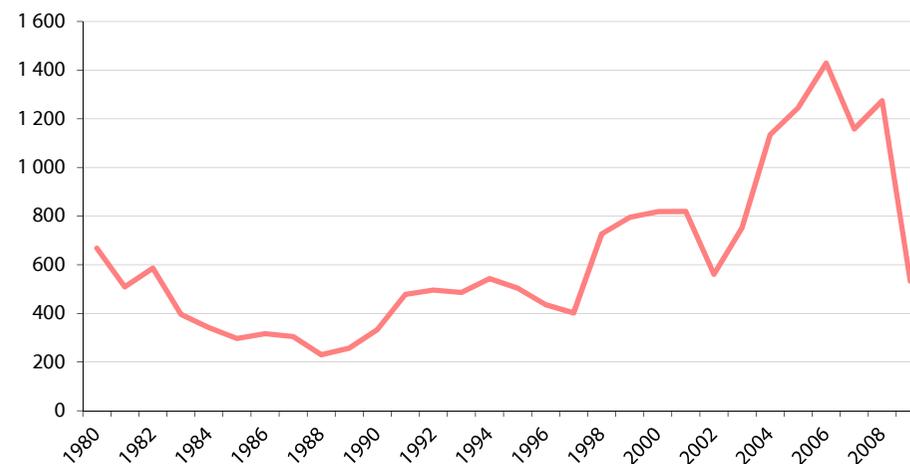
Dans le Trégor, la construction neuve a connu une progression importante, entrecoupée de plusieurs diminutions ponctuelles qui correspondent à des périodes de crise de l'Emploi dans le territoire (1996-1998, 2002, 2008).

Les deux premières chutes ont été suivies d'un phénomène de rattrapage, le rythme de construction neuve s'accélérait fortement au sortir des crises. Mais c'est surtout depuis 1998 que le rythme s'est fortement accéléré. Les fortes hausses de l'immobilier entre 2002 et 2005 dans l'ancien, la hausse des loyers dans le parc locatif et l'opportunité de taux d'intérêts bas ont incité beaucoup de ménages à construire.

La crise de 2008 a ramené le nombre moyen de logements autorisés par an (533) en dessous de son niveau de 2002 (561). Les Communes littorales et Lannion enregistrent les diminutions les plus importantes, mais elles restent néanmoins les secteurs où les constructions sont les plus nombreuses.

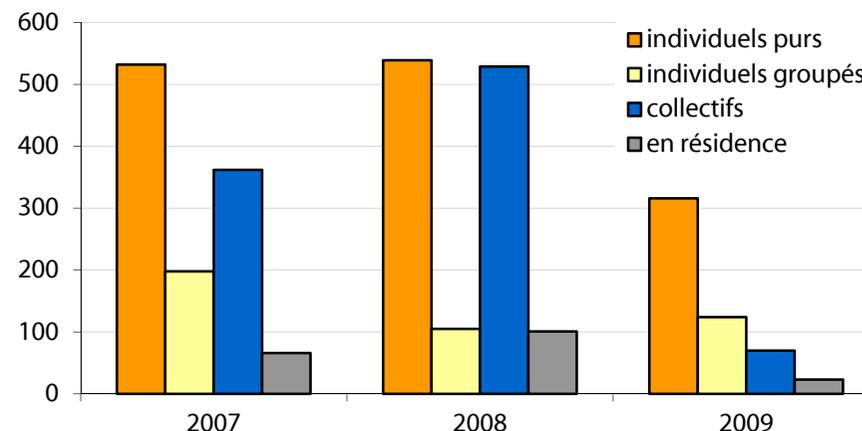
L'offre en lotissement a chuté, les opérations en cours en 2009 relevaient essentiellement de l'initiative publique alors que le marché était dominé par le privé avant la crise.

La diminution du nombre de logements autorisés entre 2008 et 2009 concerne surtout les logements collectifs. Les individuels purs ont mieux résisté et les individuels groupés ont même augmenté.



L'évolution du nombre de logements autorisés depuis 1980

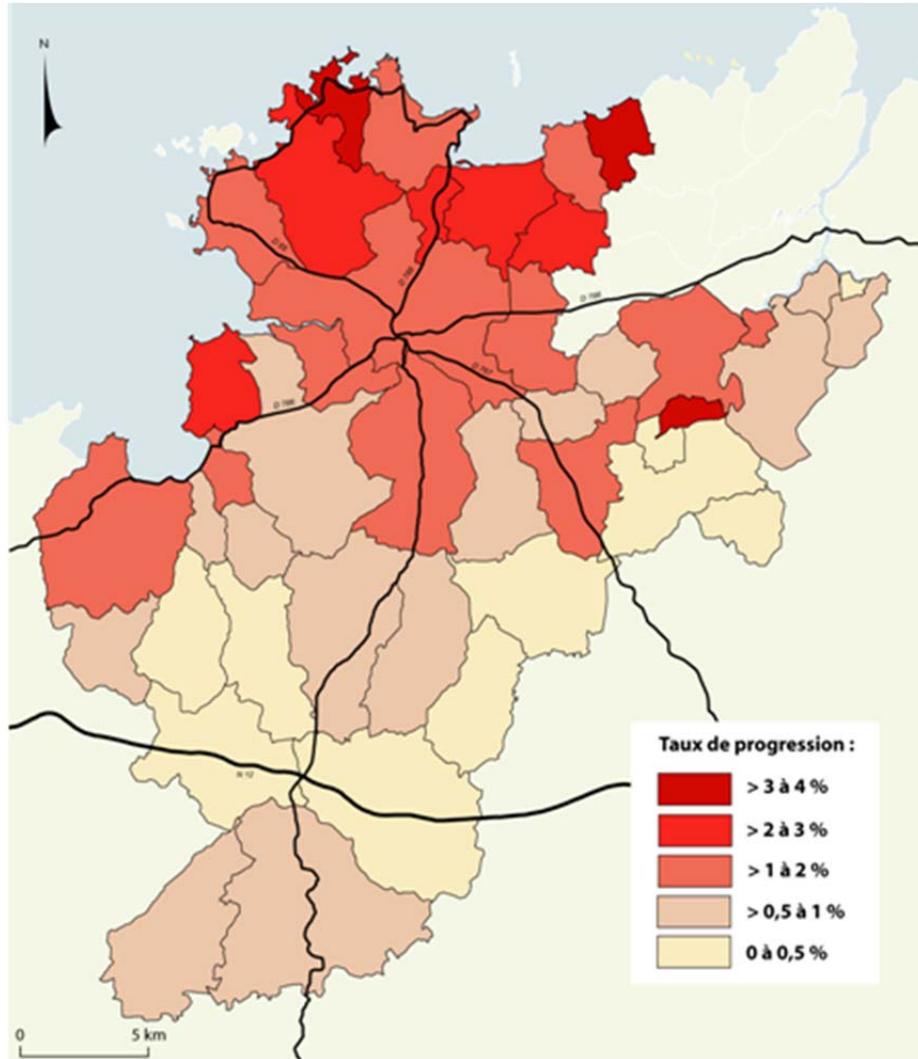
Source : Direction régionale de l'Équipement, Sitadel, 2010



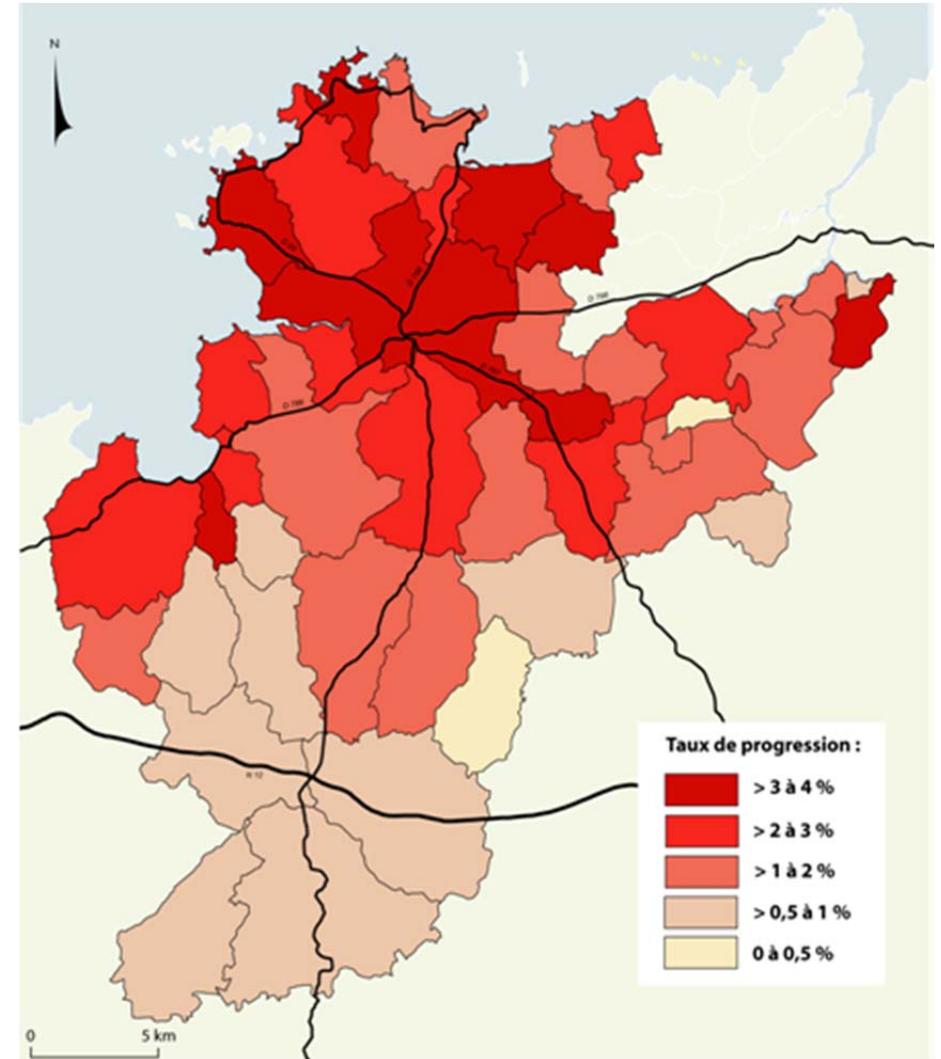
Types de logements autorisés de 2007 à 2009

Source : Direction régionale de l'Équipement, Sitadel, 2010

⁴⁹ Source : Les Notaires de l'Ouest, mars 2010.



La progression annuelle de la construction neuve entre 1990 et 1999
 Source : A.D.I.L., 2007



La progression annuelle de la construction neuve entre 1999 et 2006
 Source : A.D.I.L., 2007

Un foncier à la hausse :

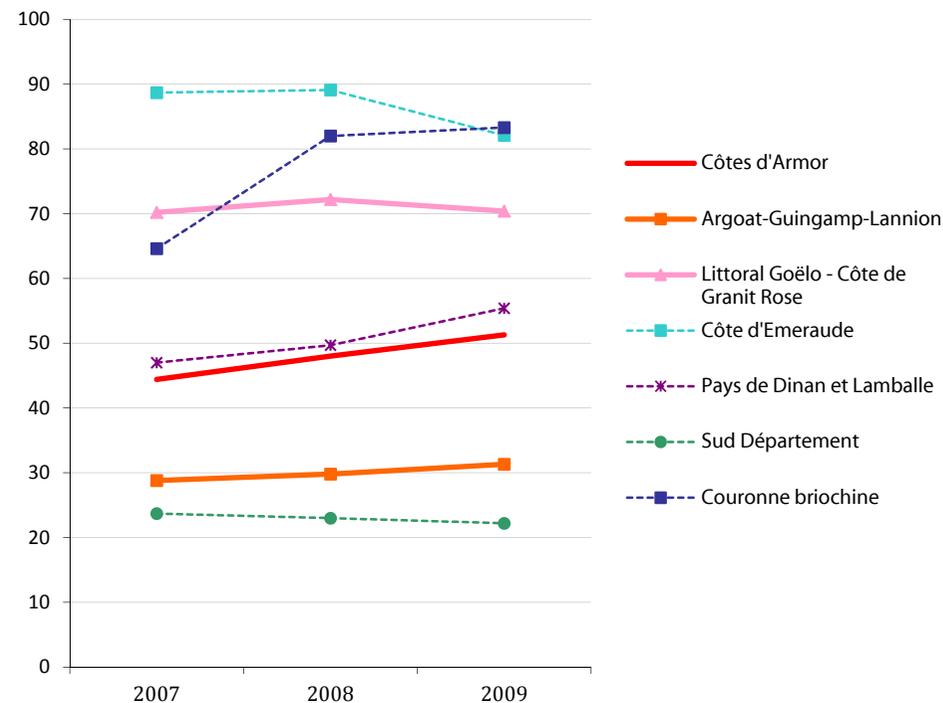
L'engouement pour la construction neuve s'est traduit par une forte demande en terrains à bâtir, qui a fait exploser les prix du foncier dans les Côtes d'Armor :

- + 91,2 % entre 2003 et 2007,
- + 19,5 % sur la seule année 2006.

Contrairement aux autres marchés, la crise n'a pas entraîné de chute des prix, ceux-ci ont seulement stagnés de 2007 à 2009. Le terrain à bâtir coûte en moyenne 30 euros /m² à l'intérieur des terres, contre une moyenne de 70 euros sur le littoral⁵⁰.



Secteurs de suivi du foncier par les notaires
Source : Notaires de l'Ouest



Evolution du foncier au m² de 2007 à 2009
Source : Notaires de l'Ouest

⁵⁰ Source : Notaires de l'Ouest.

L'achat de terrains attire surtout une clientèle jeune et locale : 60 % des acquéreurs habitaient déjà dans le Trégor au moment de réaliser leur projet de construction. Ce constat est à nuancer sur le littoral, où la moyenne d'âge des acquéreurs est de 48 ans.

Le pôle de Lannion, accueille essentiellement des actifs : 31 % de professions intermédiaires, 23,6 % de cadres supérieurs, 12,5 % d'employés. La proportion des employés et ouvriers – 25 % à eux deux – est plus élevée, grâce notamment aux lotissements communaux⁵¹. En 2005, 49 % des nouveaux acquéreurs de terrains avaient moins de 40 ans.

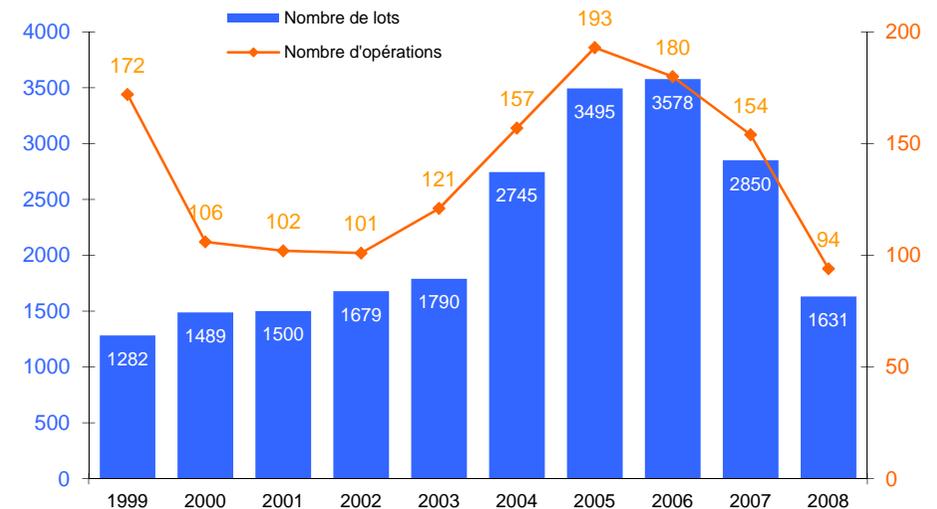
Les opérations publiques permettent de proposer des terrains jusqu'à moitié moins cher que les opérations privées. L'intervention communale contribue à limiter la hausse du foncier et permet à un plus grand nombre de ménages d'accéder à la propriété. Elles sont cependant de plus en plus difficiles à conduire, le renchérissement du foncier posant aussi des problèmes aux Communes, qui ont réalisé trop peu de réserves foncières dans les années précédentes.

Euros / m ²	Opérations privées	Opérations publiques	Tendance 2006-2007
Espace littoral	80 à 150	45 à 75	+ 32%
Pôle de Lannion	60 à 80	45 à 50	+ 18%
Espace intérieur	30 à 60	25 à 40	+ 30%

Prix moyen de vente au m² des terrains à bâtir en 2007
 Source : Enquête auprès des communes

De nombreux lotissements ont été créés ces dernières années, en particulier entre 2004 et 2007. L'Observatoire du foncier loti apporte des informations intéressantes, bien qu'elles soient à l'échelle du département⁵² :

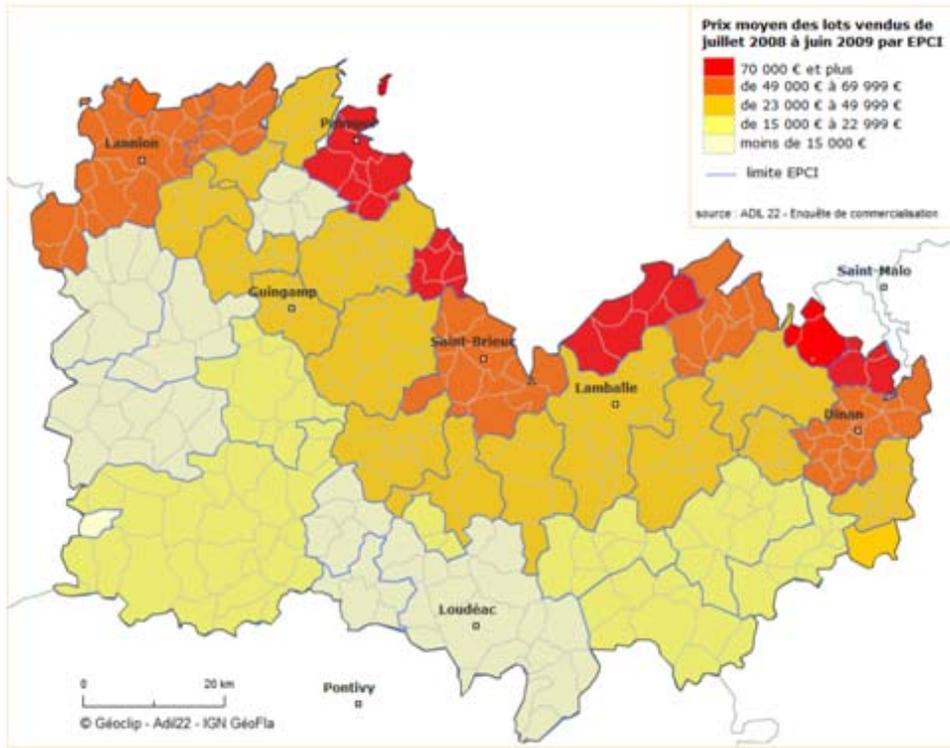
- la production de lots à bâtir a fortement augmenté entre 2003 et 2006 : environ 1500 lots entre 2000 et 2002, contre près de 3 800 en 2006. Depuis, le nombre de lots a fortement diminué, cette baisse ayant commencé avant la crise immobilière de 2008.
- Par souci d'une maîtrise des coûts et de la consommation foncière, la taille des lots et les surfaces consacrées aux voiries et aux équipements communs ont été fortement réduits : 1 513 m²/lot en 2003 contre 734 m²/lot en 2008.
- La part des opérations privées était devenue majoritaire avant la crise immobilière : 26 % en 1999, 75 % en 2008, mais seulement 33 % début 2009. L'offre privée se concentre sur le littoral et les pôles urbains, tandis que les lotissements publics sont davantage réalisés dans l'espace rural.
- L'offre nouvelle se concentre sur les pôles urbains et sur le littoral.



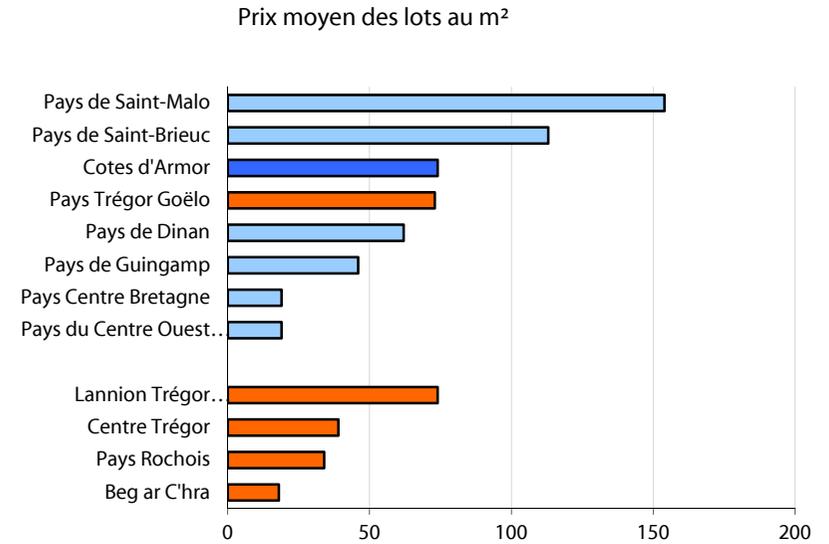
La production de lots et lotissements depuis 1999
 Source : A.D.I.L. des Côtes d'Armor, 2010

⁵¹ Source : Pact Arim.

⁵² Source : ADIL 22, L'observatoire des terrains à bâtir en lotissement, 2010.



Prix moyen des lots à bâtir
 Source : ADIL 22, Enquête de commercialisation, Observatoire des terrains à bâtir en lotissement, 2010



Prix moyen au m² des lots vendus entre Juillet 2008 et Juin 2009
 Source : ADIL 22, Enquête de commercialisation, Observatoire des terrains à bâtir en lotissement, 2010

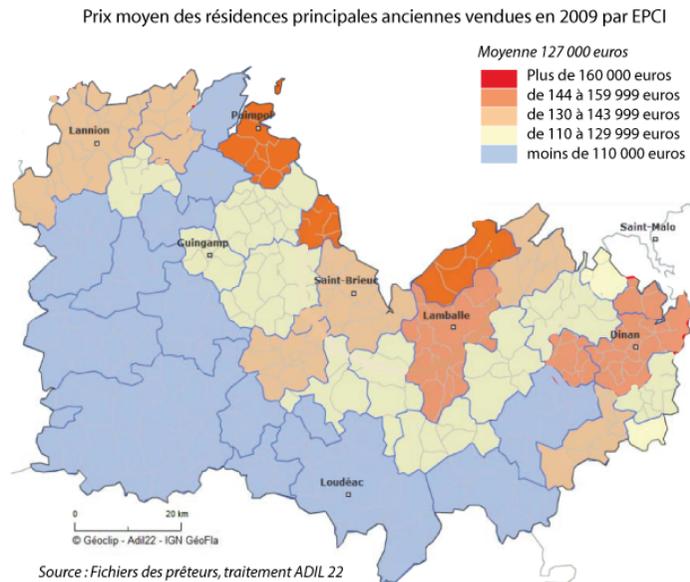
4.1.4. Un emballement du marché de l'immobilier :

Le Trégor a connu comme sur tout le littoral français une croissance très forte des prix de l'immobilier entre 1999 à 2008. La crise de 2008 a entraîné une chute des ventes et un léger recul des prix. Mais les premiers signaux de reprise apparaissent depuis 2010, sans qu'il soit encore possible de prédire le rythme d'augmentation à venir.

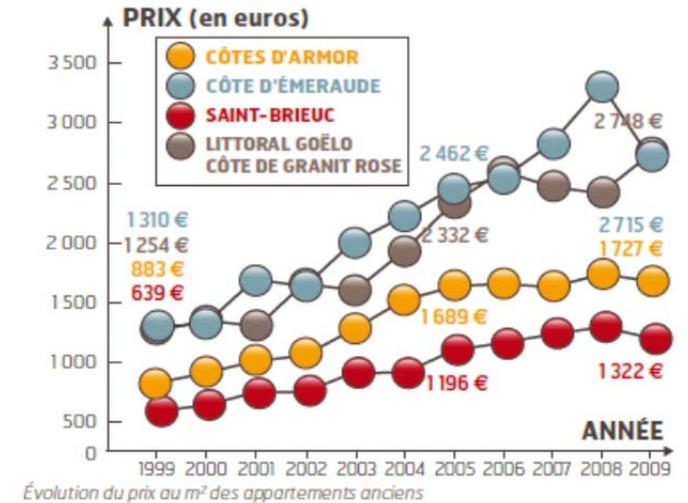
L'emballement des années 2000 :

Le marché de l'ancien – appartements et maisons – a connu un emballement sans précédent à partir de la fin des années 90 et tout au long des années 2000. Les prix moyens dans les Côtes d'Armor ont doublé entre 1999 et 2008 :

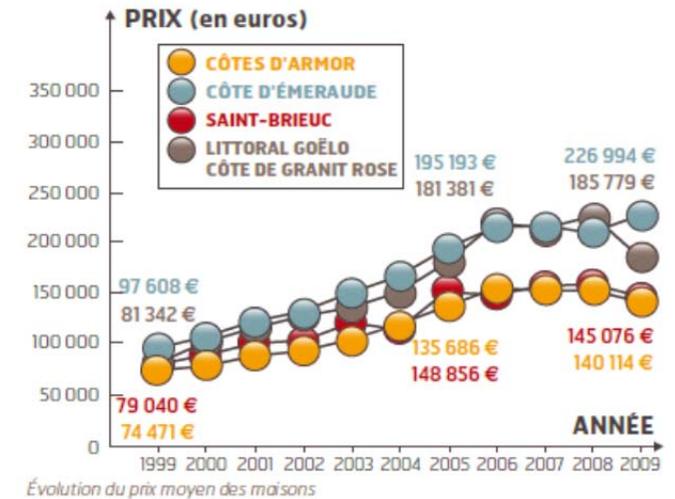
- les appartements anciens sont passés de 883 à 1 777 euros / m² en 2008,
- les maisons anciennes sont passées d'un prix moyen de 74 471 à 151 381 euros.



Les prix moyens d'achat des résidences principales en 2009, par E.P.C.I.
Source : Fichiers-Prêteurs, A.D.I.L. Côtes d'Armor, 2010



L'évolution du marché des appartements anciens depuis 1999 dans les Côtes d'Armor
Source : Notaires de l'ouest, mars 2010



L'évolution du marché des maisons depuis 1999 dans les Côtes d'Armor
Source : Notaires de l'Ouest, mars 2010

Les effets de la crise de 2008 :

Les baisses les plus importantes ont eu lieu sur le littoral. Les territoires à proximité des pôles d'emplois ont connu des baisses plus mesurées. Le Centre-Trégor, situé entre plusieurs pôles d'emploi, a été le territoire le moins touché par la crise dans le Trégor.

Malgré ce tassement, le Trégor littoral reste parmi les territoires les plus chers des Côtes d'Armor, car il est à la fois proche d'un littoral réputé et d'un pôle d'emploi relativement important.

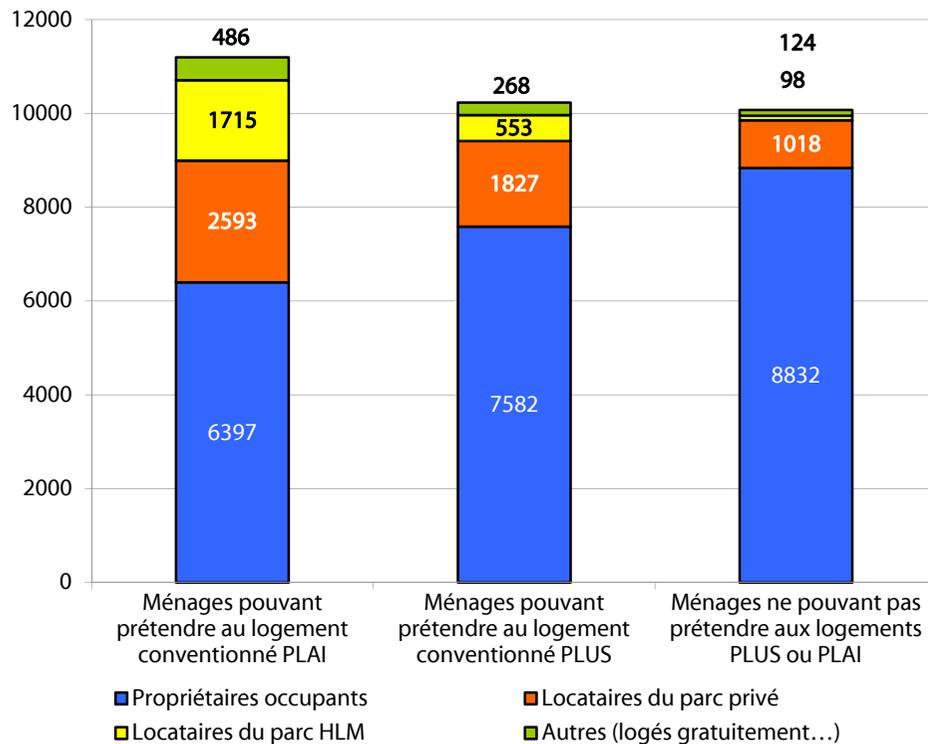
Des signes de stabilisation voire de reprise sont observés en 2010 à l'échelle de la Bretagne, et dans les Côtes d'Armor pour certains segments du marché. Dans le Trégor la tendance est encore à la stagnation. En effet, comme les autres secteurs littoraux, le marché est fortement entraîné par les résidences secondaires. Les vendeurs comme les acheteurs potentiels y sont plus attentistes, retardant la reprise. L'allongement des délais de transaction et de vente se fait sentir sur tout le territoire.

Si le littoral semble promis à une reprise, l'évolution du Trégor rural sera plus lente. Les offres sont trop nombreuses par rapport à la demande. Celle-ci est constituée de micromarchés : effets d'opportunité, de « richesse », de placement, de patrimoine, de mutation professionnelle ou familiale. Il n'existe pas vraiment de spéculation ni d'urgence pour les acheteurs. Selon les professionnels, le marché risque de peu évoluer pendant une période plus ou moins longue qu'il est difficile d'évaluer.

4.1.5. Des demandes en logements sociaux encore insatisfaites...

Beaucoup de ménages trégorois peuvent prétendre à un logement social, car ils répondent aux conditions de ressources. 68 % des ménages ont des revenus inférieurs au PLUS. Cette proportion s'élève même à 80 % dans le Trégor rural. Pourtant, seuls 7 % d'entre-eux y sont effectivement logés.

Il est difficile pour autant d'en déduire avec précision la demande en logements social, car les ménages éligibles n'en recherchent pas nécessairement un : 65 % sont déjà propriétaires, et 21 % sont locataires d'un logement du parc privé⁵⁰. Pour évaluer la demande, il est d'usage de comprendre les occupants actuels et de prendre l'avis des bailleurs sociaux.



Statut de résidence des ménages selon leur possibilité d'accès au logement social

Source : Filocom, 2007

Une demande de ménages à faibles ressources :

En 2003, les ménages en location H.L.M. présentaient des niveaux de ressources faibles, les revenus médians étaient compris entre 39,7 et 57,1% du plafond P.L.U.S. C'est-à-dire que pour une personne seule, le revenu mensuel médian était compris entre 677 et 974 euros. Les disparités entre les territoires se retrouvent au travers des salaires : ils sont globalement plus élevés sur Perros-Guirec, et plus bas dans le Centre-Trégor et sur Beg ar C'hra :

%	1999	2001	2003	2007
Bretagne	47,2	48,2	49,1	45,9
Côtes d'Armor	43,7	45,3	46,1	40,3
Centre-Trégor	45,9	40,3	39,7	43,2
Lannion-Trégor	46,1	49,3	49,7	42,2
Beg ar C'hra	38,0	36,6	39,1	38,0
Pays Rochois	38,5	44,1	40,2	37,6
Mantallot	31,0	40,1	50,6	74,2
Perros-Guirec	58,5	54,4	57,1	49,8

La part du revenu médian des ménages en location HLM par rapport aux plafonds de ressources PLUS

Source : Fiches ANAH / Filocom 2003 ; MEEDDM - Filocom 2007 d'après DGFIP et CNAF MSA

Ce sont surtout les ménages les plus modestes qui sont demandeurs d'un logement social. Ainsi, sur le territoire de Lannion-Trégor Agglomération :

- 85 % des candidats disposent de revenus inférieurs à 60 % du plafond PLUS (1 830 euros nets mensuels pour une famille de quatre personnes en 2008). Ils pourraient donc prétendre à un logement PLAI, au loyer moins élevé. Mais le parc de logement n'est composé que de 2 % de PLAI.
- 14 % des candidats justifient des ressources inférieures au plafond de référence PLUS : 3 308 euros nets par mois pour une famille de quatre personnes en 2008.
- Le 1 % restant se situe en dessous de 130 % du plafond PLUS, ils peuvent donc prétendre à des logements PLS, à loyer modéré (4 301 euros nets par mois).

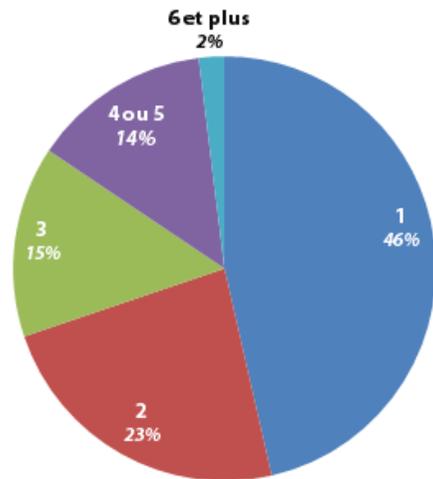
Les personnes à la recherche d'un emploi constituent une part importante des candidats (38 % sur Lannion-Trégor Agglomération), mais ne sont pas les seuls. Les personnes salariées sont nombreuses à en faire la demande⁵³. Sur Lannion-Trégor Agglomération, 25 % sont employés et 11 % sont ouvriers. Enfin, les retraités représentent 16 % des candidats.

Une demande de petits ménages :

Dans le parc HLM du Trégor, la composition moyenne des ménages est de 2,1 personnes. Ce chiffre est supérieur aux moyennes départementale (1,98 personnes) et régionale (2,06 personnes) mais inférieure à la moyenne nationale (2,48 personnes).

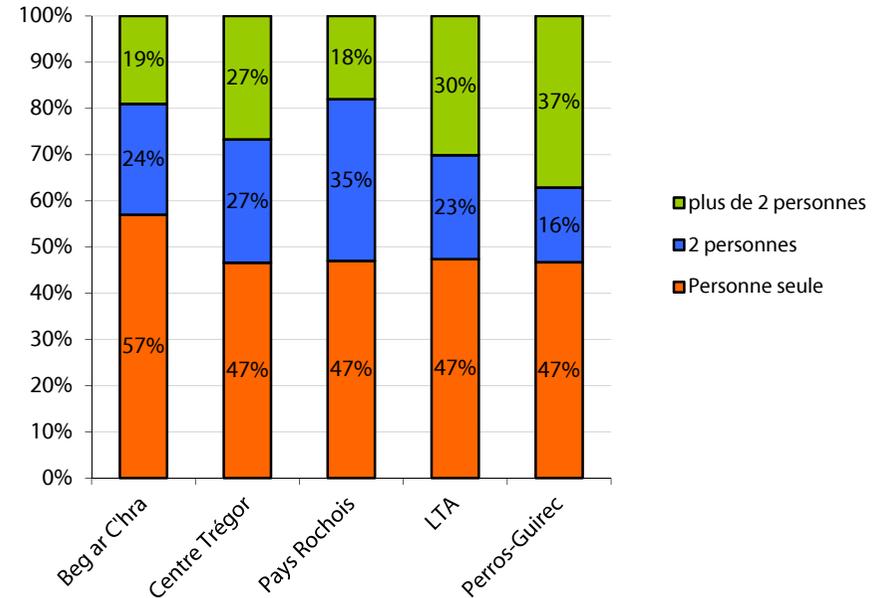
Territoires :

Mantallot	2,30
Perros-Guirec	2,08
Centre-Trégor	2,25
Lannion-Trégor	1,95
Beg ar C'hra	1,73
Pays Rochois	1,70
<i>Trégor</i>	<i>2,10</i>
<i>Côtes-d'Armor</i>	<i>1,98</i>
<i>Bretagne</i>	<i>2,06</i>
<i>France</i>	<i>2,48</i>



Nombre de personnes par ménages résidents du parc HLM
Source : Filocom 2003 / DAEI/ DGUHC, 2006

Les ménages de 1 et 2 personnes constituent 69 % des résidents. Parmi les demandeurs on observe la même prédominance que chez les occupants Si 63 % des demandes à Perros-Guirec portent sur des petits logements, ce chiffre monte jusqu'à 82 % dans le Pays Rochois.

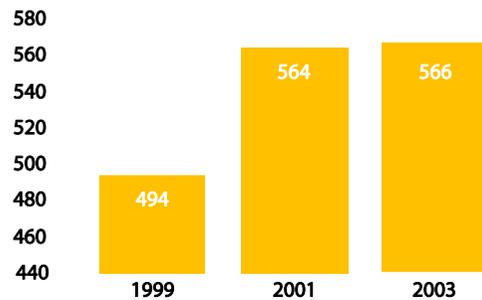


Composition des ménages demandeurs de HLM
Source : données des bailleurs sociaux, 2009

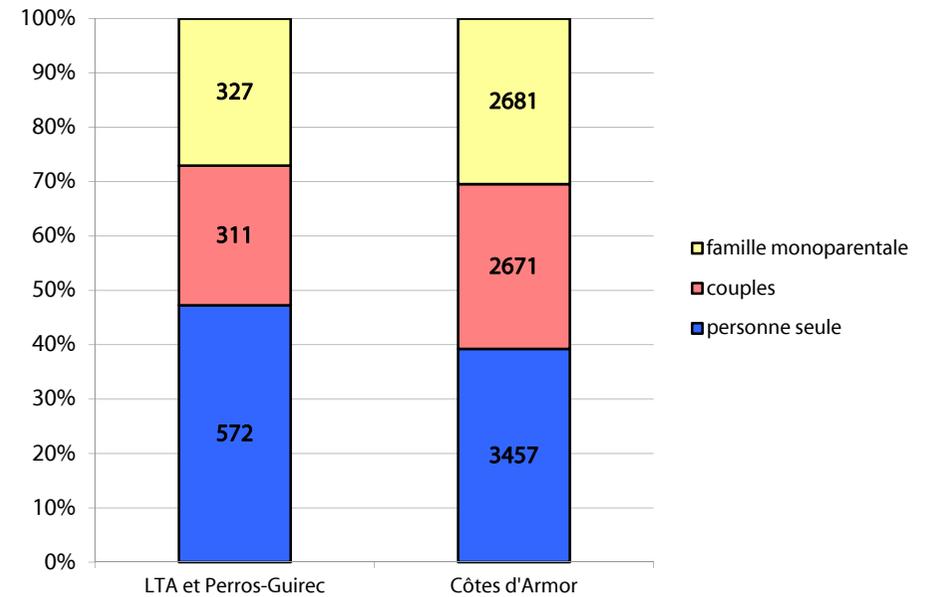
⁵³ Sources : P.L.H. de Lannion-Trégor Agglomération, 2007 / Données des bailleurs sociaux 2009.

La diminution de la taille moyenne des ménages s'explique par les évolutions sociétales. L'augmentation des familles monoparentales est significative : elles étaient 494 dans le Trégor en 1999, contre 566 en 2003. Elles représentent ainsi jusqu'à trois demandes sur dix dans les territoires de Lannion-Trégor Agglomération et de Perros-Guirec. Cette évolution se traduit par un besoin de plus petits logements, mais en plus grand nombre.

L'offre est également insuffisante en grands logements. Ceux-ci correspondent à la demande des familles. Les tailles intermédiaires sont moins recherchées.



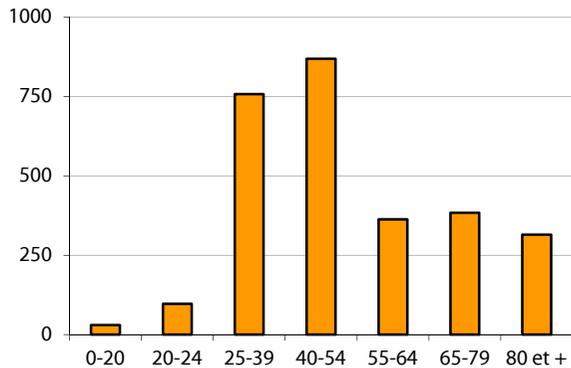
Le nombre de familles monoparentales dans le Trégor
Sources: ANAH / Filocom 2003 / DAEI/ DGUHC



Composition familiale des ménages demandeurs de logement social
Source : Fichiers des bailleurs sociaux pour LTA et Perros-Guirec (2009), Pact Arim pour les Côtes d'Armor(2006)

Une demande à tous âges :

Le parc de logement social est occupé à 58 % par des ménages âgés de 25 et 55 ans. Cependant, selon les territoires, la part des 25-39 ans et des plus de 60 ans est plus ou moins élevée. Le Trégor présente ainsi une situation contrastée, avec une moyenne d'âge plus jeune sur Lannion-Trégor Agglomération et plus élevée sur celui de Beg ar C'hra.

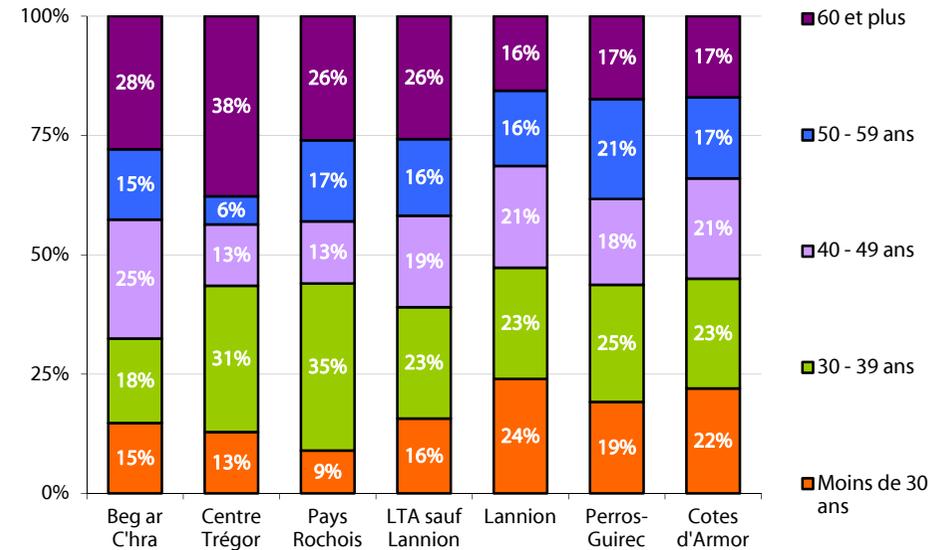


L'âge des ménages du parc de location HLM du Trégor
Source : INSEE, RGP 2007

Territoire :	Age moyen :
France :	49,2 ans
Côtes d'Armor :	50,6 ans
Beg ar C'hra :	57,1 ans
Centre-Trégor :	52,1 ans
Lannion-Trégor :	47 ans
Pays Rocheis :	53,6 ans

L'âge moyen de la personne de référence des ménages
Source : Fiches ANAH / Filocom 2003

La répartition par âge des demandeurs à Lannion et Perros-Guirec est proche de celle des Côtes d'Armor : l'ensemble des classes d'âge sont présentes, comprises entre 16 et 25 %. Sur le reste du territoire, les moins de 30 ans sont globalement moins présents, les 30-39 ans et les plus de 60 ans sont davantage représentés que dans le département.



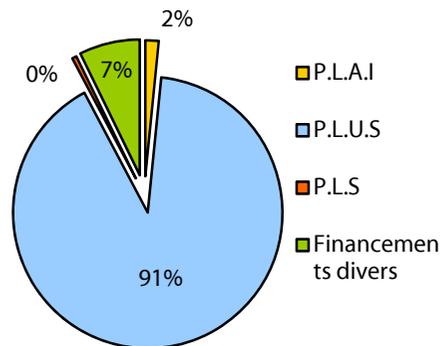
Age des demandeurs de logements sociaux
Source : PLH LTA et PLH Trégor rural, Fichiers des bailleurs sociaux, 2009

Un parc davantage tourné vers la maîtrise des loyers que vers le social :

Le parc locatif social est composé de différents types de logements, habituellement désignés par le nom du prêt accordé par l'Etat au bailleur au moment de sa construction ou de son acquisition. Les plafonds de loyers qui y sont associés varient beaucoup et selon la part respective des P.L.A.I., P.L.U.S. et P.L.S. il jouera un rôle différent dans un territoire donné.

Dans le Trégor, le parc est ainsi davantage tourné vers un objectif de maîtrise des loyers :

- Les P.L.A.I. (*Prêt locatif aidé d'intégration*), logements qui sont destinés à des ménages en difficultés économiques et sociales, ne représentent que 2 % du parc. Pourtant, 36 % de la population du Trégor dispose d'un niveau de revenu inférieur à 60 % du plafond P.L.U.S., et pourrait donc y prétendre⁵⁴.
- Les P.L.U.S. (*Prêt Locatif à Usage Social*) représentent les neuf dixièmes du parc. Ces logements s'adressent à des ménages ayant des revenus modestes, souvent jeunes.
- Les P.L.S. (*Prêt locatif social*) occupent une place presque nulle. Ils constituent une offre de logements à loyers maîtrisés. Ce type de prêt peut également être utilisé par les promoteurs immobiliers. Ces dernières années, ils se sont régulièrement trouvés associés aux investissements de défiscalisation.



Financement du parc locatif social du Trégor⁵⁰
 Source : D.D.T.M. 22, 2009

Type de prêt	Logement « très sociaux »	Logements « sociaux »		Logements à loyer maîtrisé
	P.L.A.I. Prêt locatif aidé d'intégration	P.L.U.S. Prêt locatif à usage social	P.A.L.U.L.O.S. Prime pour l'amélioration des logements à usage locatif et à occupation sociale	P.L.S. Prêt locatif social
Publics-cibles	Ménages en difficultés économiques et sociales	Ménages souvent jeunes à revenus modestes. Correspond aussi au parc privé conventionné. Objectif de mixité sociale.	Ménages occupants de logements sociaux existants mais à moderniser, notamment sur les performances énergétiques	Logements intermédiaires dans un contexte de marché tendu
Plafonds de revenus (salaire net mensuel)	< 60 % du plafond P.L.U.S.	Plafond P.L.U.S.		130 % du plafond P.L.U.S.
1 personne seule	1 830 euros	3 308 euros		4 301 euros
4 pers. ou 1 pers. seule avec 4 pers. à charge	2 412 euros	4 386 euros		5 702 euros
Plafonds des loyers au m ²	4,20 euros	4,73 euros		7,11 euros
Soit pour un T1 - 35 m ²	147 euros	166 euros		249 euros
Soit pour un T4 - 100m ²	420 euros	473 euros		711 euros

⁵⁴ Données couvertes par le secret statistique pour Perros-Guirec et Mantallot.

Des objectifs de mixité sociale à atteindre :

Afin de garantir un accès au logement pour tous et une mixité sociale et générationnelle, les lois S.R.U. puis D.A.L.O., ont imposé un objectif de 20 % de logements sociaux pour les communes de 3 500 habitants et plus. Ce quota comprend à la fois le parc social familial – ouvert à la location par les ménages – et le parc de foyers logements.

La loi D.A.L.O. de mars 2007 a confirmé les objectifs fixés par la loi S.R.U. aux Communes de 3 500 habitants et plus situées dans une agglomération, et étendu la règle à celles qui sont situées dans un E.P.C.I. d'au moins 50 000 habitants et qui comprend une commune de plus de 15 000 habitants.

Seule la commune de Lannion respecte à ce jour cet objectif. Les autres Communes sont ou seront soumises à un prélèvement sur leurs ressources fiscales afin de soutenir les acquisitions foncières et immobilisations nécessaires à la production de ces logements. La commune de Perros-Guirec est pénalisée depuis 2009, celles de Pleumeur-Bodou et de Trébeurden à partir de 2010, et celle de Plestin-les-Grèves, concernée depuis la loi D.A.L.O., à partir de 2014.

Commune	Parc global	Parc social familial			Foyers Logements	Logements sociaux
		Commune	Bailleurs	Privé conventionné		
Lannion	9 034	20	1 762	79	313	23,9 %
Perros-Guirec	3 801	0	302	6	64	9,8 %
Plestin-les-Grèves	1 662	13	16	10	80	7,2 %
Pleumeur-Bodou	1 758	5	78	1	0	4,8 %
Trébeurden	1 718	17	49	5	56	7,4 %

La part des logements sociaux dans le parc des communes

Source : D.D.T.M., 2009

Notons que la faiblesse du logement social dans la construction neuve conduit par endroit à la diminution de sa part relative dans le parc de logements global.

4.1.6. ... Et un phénomène de relégation socio-spatial qui perdure :

Le niveau des prix de l'immobilier et du foncier sur le littoral empêche beaucoup de ménages jeunes ou peu fortunés d'y acquérir un bien, alors que cela correspond à leur projet de vie ou à un choix de proximité par rapport à leur emploi. Ils s'orientent alors vers des Communes de l'intérieur : les moins de 30 ans représentent 5,1 % des acquéreurs sur le littoral, contre 16,8 % sur l'Argoat Trégor-Goëlo⁵⁵.

Sur la Côte de Granit Rose, les acquéreurs sont plus âgés et sont plutôt originaires de territoires éloignés : un tiers d'entre eux a plus de 55 ans et 70 % sont extérieurs au département.

Le pôle urbain de Lannion attire davantage d'actifs : 60 % d'entre eux ont plus de 40 ans, 28 % sont des cadres supérieurs, 22 % des professions intermédiaires, et 16 % des retraités. Les cadres achètent déjà préférentiellement en secteur urbain, et la tendance est à une élévation du niveau moyen des catégories socioprofessionnelles.

Les jeunes ménages privilégient l'installation à proximité du pôle urbain, dans le centre, ou en périphérie. L'observatoire départemental note une augmentation des moins de 30 ans aux abords des pôles d'emploi, dont Lannion fait partie.

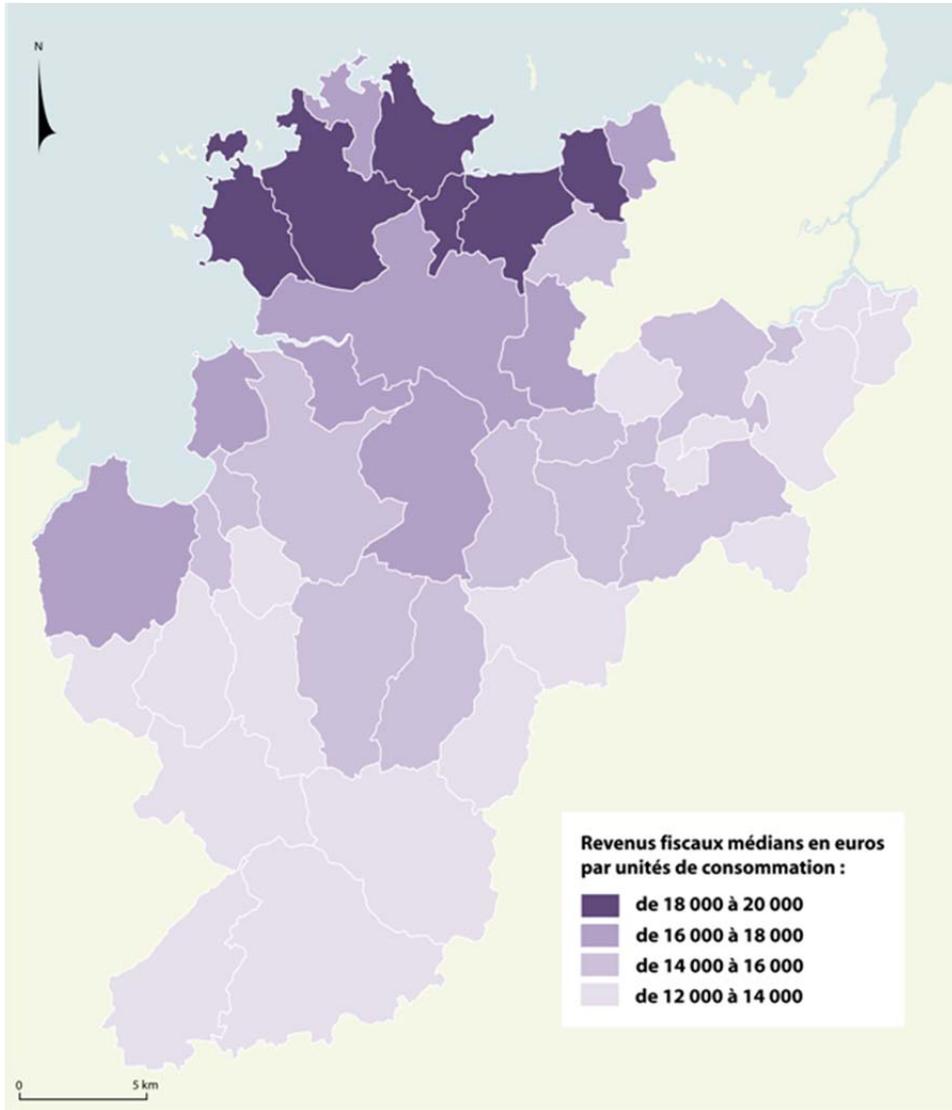
Les ouvriers et les agriculteurs sont nettement plus présents en milieu rural, de même que les ménages éprouvant des difficultés dans leur projet d'accession.⁵⁶

Les cartes ci-après rappellent cette tendance à la répartition spatiale en fonction des revenus médians et de l'âge des ménages. Deux autres phénomènes ont été observés ces dernières années avec la hausse de l'immobilier :

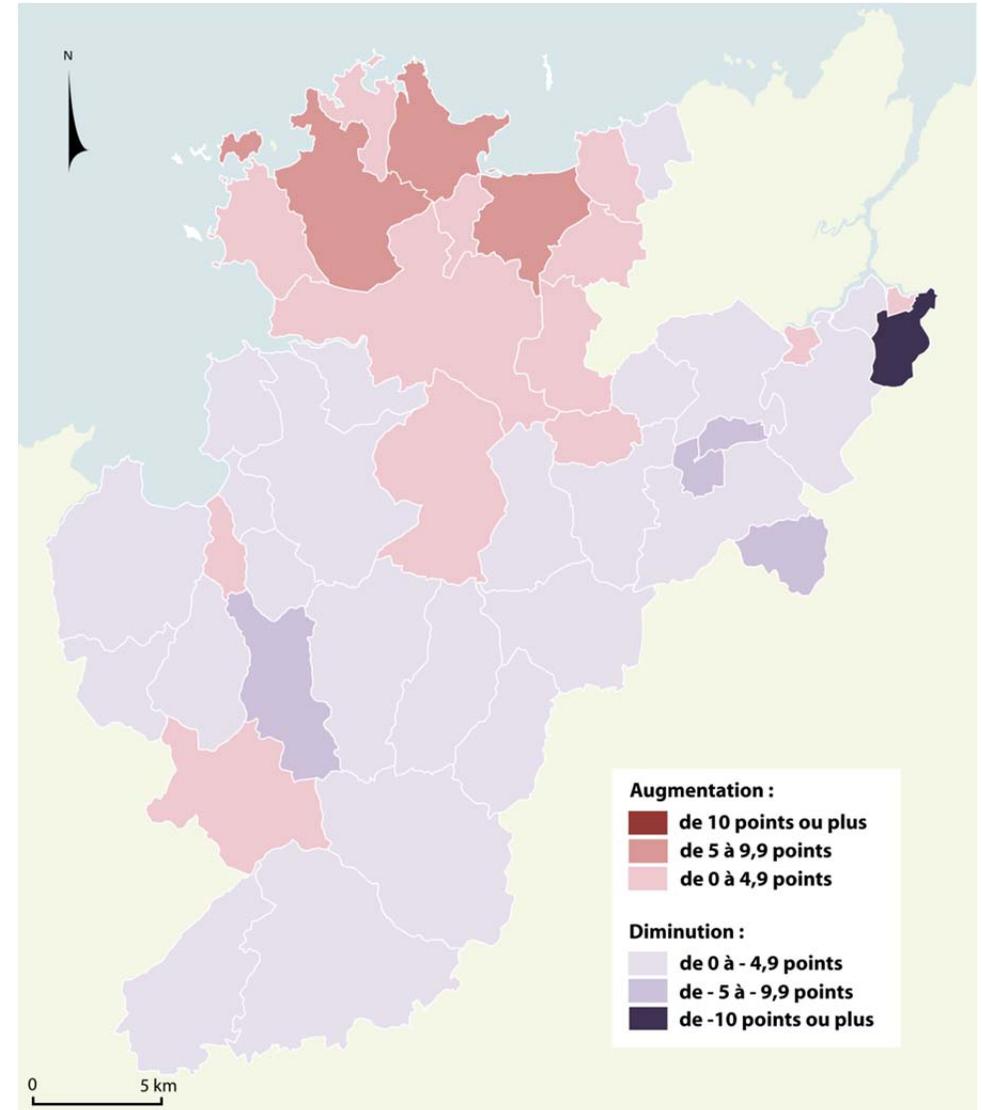
- de nombreux ménages se sont orientés vers la construction neuve.
- la durée des prêts s'est allongée : dans le Trégor rural, 54 % des prêts ont une durée supérieure à 20 ans en 2009, contre 15 % en 2005. La baisse des taux d'emprunt a néanmoins permis de réduire la durée moyenne des emprunts : au premier trimestre 2010, 45 % des prêts ont une durée supérieure à 20 ans⁵⁶.

⁵⁵ Source : les Notaires de l'Ouest, mars 2008

⁵⁶ ADIL 22, Le marché immobilier résidentiel, 2010



Revenus fiscaux médians par unité de consommation en 2005
 Source : INSEE DGI



Progression des ménages de plus de 60 ans entre 1999 et 2006
 Source : INSEE, R.G.P. 2006

4.1.7. Des besoins accrus en logements à prévoir :

Le Trégor comptait un parc de 47 269 logements en 2003. Son évolution depuis 1968 est marquée par :

- Une augmentation importante et continue du nombre des résidences principales,
- Un doublement du nombre de résidences secondaires entre 1968 et 1999,
- Un taux de logements vacants élevé mais dans la moyenne départementale.

Cette augmentation du parc de logements s'est considérablement accélérée ces dernières années :

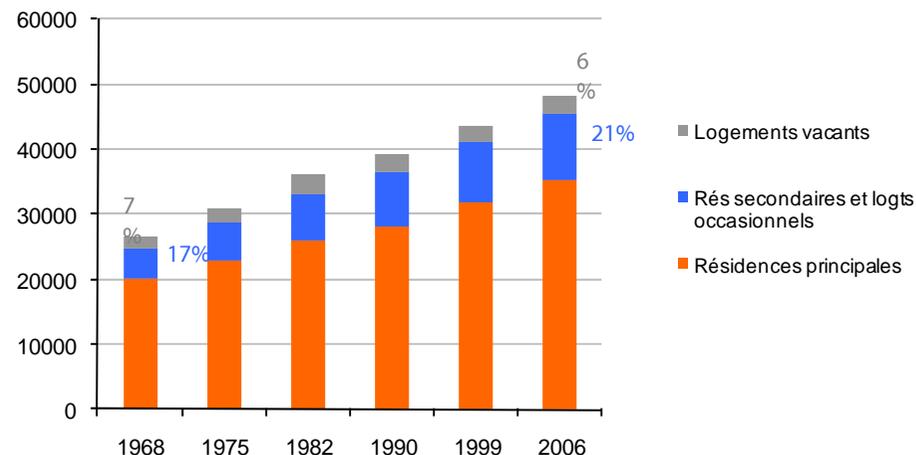
- Le parc a augmenté de 13 % entre 1990 et 2007 alors que la population connaissait une croissance de 6 % sur cette période.
- Les territoires de Lannion-Trégor Agglomération et du Pays Rochois ont connu les plus fortes augmentations, traduisant l'engouement pour le littoral et maintenant pour les Communes rétro-littorales.

La progression plus rapide du nombre de logements par rapport au nombre d'habitants est liée à plusieurs raisons :

- La population vieillit et lorsque les jeunes quittent le logement familial, les parents conservent généralement celui-ci malgré qu'il soit grand,
- La proportion de séparations des couples augmente et entraîne un besoin de logements supplémentaires à population constante.
- La plus grande part de résidences secondaires, occupées très ponctuellement, accélère la construction de logements nécessaires aux résidents permanents.

Ces tendances sociales laissent présager un besoin croissant de logements dans les années qui viennent, non seulement pour accueillir les nouveaux arrivants mais aussi parce que les résidents actuels en requièrent davantage.

Les projections démographiques annoncent une forte augmentation de la population dans le grand ouest en général et sur le littoral trégorois en particulier. L'accompagnement de cette croissance nécessitera la construction de logements en nombre suffisant, tout en respectant les équilibres environnementaux et l'espace agricole. Des formes de logement plus diversifiées et plus économes en espace seront nécessaires pour répondre à ce double enjeu.



L'évolution du parc de logements de 1968 à 2006
Source : INSEE, Recensements généraux de la population

4.2. Le parc actuel :

Identifier les décalages entre la demande et le parc actuel permet d'ajuster la politique de l'habitat du territoire.

4.2.1. L'accession aidée :

Afin de permettre aux ménages d'accéder à la propriété, l'Etat propose plusieurs dispositifs d'accompagnement :

- Les *prêts conventionnés* peuvent servir à financer la construction et l'acquisition d'un logement neuf ou ancien, et les travaux destinés à les adapter pour les personnes handicapées ou moins consommateurs d'énergie pour ceux achevés avant 1981.
- Le *Prêt à 0 %* est destiné aux ménages primo-accédants sous conditions de ressources pour financer l'acquisition d'un logement neuf ou ancien. Le logement doit être occupé comme résidence principale pendant la durée du prêt.
- Le *Prêt social de location-accession* (P.S.L.A.) donne droit à la T.V.A. à taux réduit et à une exonération de T.F.P.B. de 15 ans aux ménages qui achètent le logement dont ils étaient initialement locataires.
- Le *PASS-Foncier* était un prêt abondé par le 1% logement, l'Etat, la Caisse des dépôts et consignations, qui ne pouvait être mobilisé que si une Collectivité locale apportait dans le même temps une aide à l'accession sociale. Ce dispositif a pris fin en décembre 2010.

Ces dispositifs sont largement utilisés par les ménages, et ont accompagné la plupart des projets de construction. L'analyse des bénéficiaires du Prêt à 0 % montre que :

- Les ménages aux revenus modestes ont de plus en plus de difficultés à acquérir sur le littoral, où la construction aidée recule de 10 points entre 2002 et 2005 alors même que l'activité de construction y est très dynamique.
- Ils privilégient des installations dans les zones intérieures. Entre 2002 et 2005, le financement des acquisitions en milieu rural a gagné 7 points.
- Les nouvelles modalités du Prêt à 0 % rendent intéressant l'achat de logements anciens et les opérations d'acquisition et d'amélioration notamment en collectif. Cette mesure représente une part croissante des acquisitions de résidences principales : 37 % en 2005, 42 % en 2008 et 51 % en 2009 dans les Côtes d'Armor⁵⁷.

⁵⁷ Source : ADIL 22, *Immobilier résidentiel*, 2010.



4.2.2. Le parc de logement locatif social :

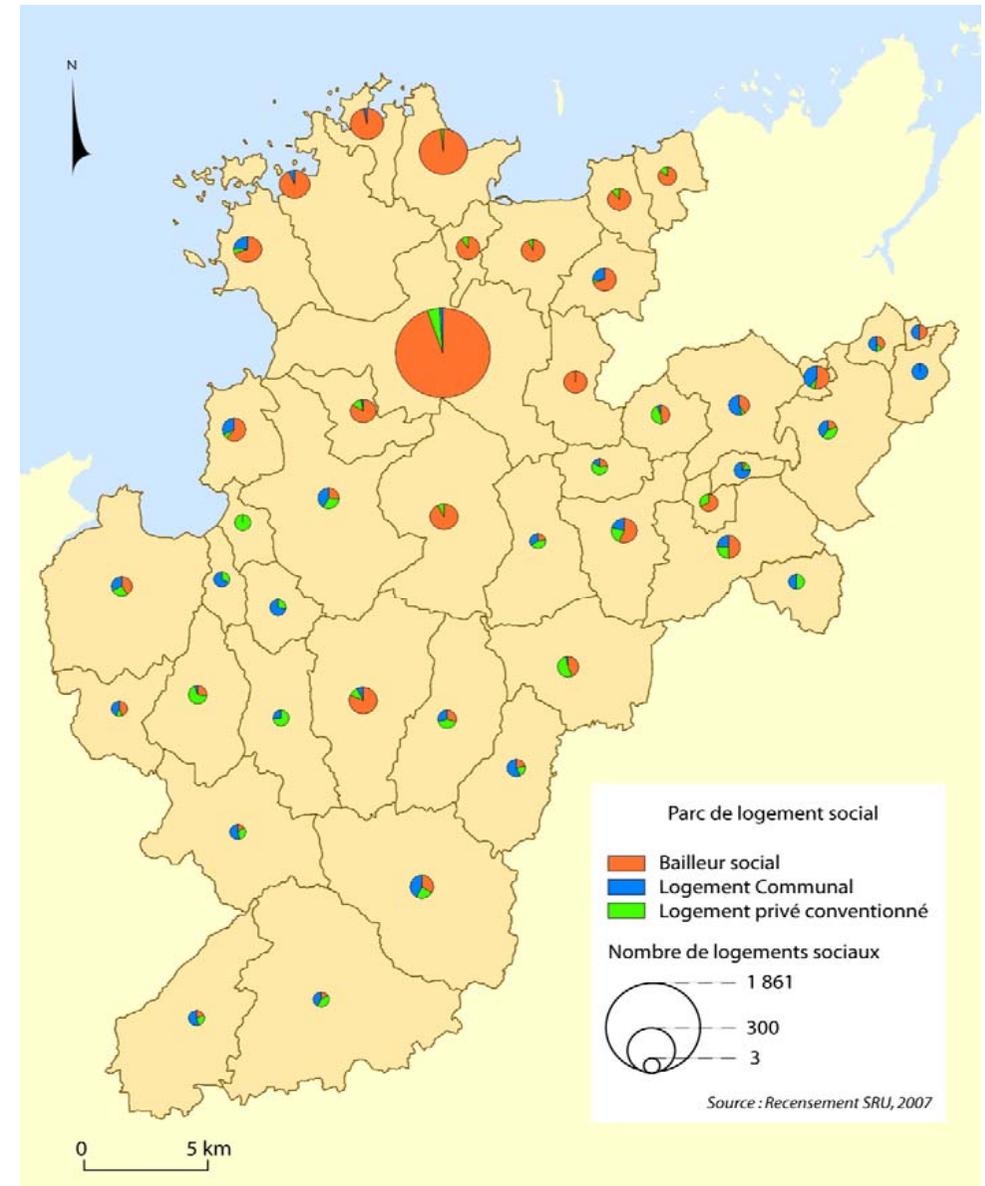
Le parc de logement social constitue à la fois une réponse à de nombreuses demandes de la population, et une réponse privilégiée des Collectivités locales face à des préoccupations démographiques, sociales, patrimoniales ou financières. Le logement « social » rassemble une diversité de situations.

Un parc concentré sur Lannion et porté par les bailleurs sociaux :

Dans le Trégor, le parc locatif social familial se compose de 3 365 logements⁵⁸ ouverts à la location. Ils sont détenus à 82 % par les bailleurs sociaux, à 9 % par les Collectivités locales et à 9 % par des propriétaires privés. Ces derniers ont signé une convention avec l'Etat en contrepartie d'une aide publique pour construire ou améliorer le logement. Tous les logements sociaux ont des loyers plafonnés et permettent aux locataires de bénéficier des *aides personnalisées au logement* (A.P.L.). Les conditions d'accès sont établies en fonction des revenus du ménage et du nombre de personne à charge.

Lannion concentre 55 % du parc social, Perros-Guirec 9 %, Trégastel 2,5 %, Trébeurden 2,1 % et La Roche Derrien 2 %. Les autres Communes représentent entre 2 et 0,1 % du parc.

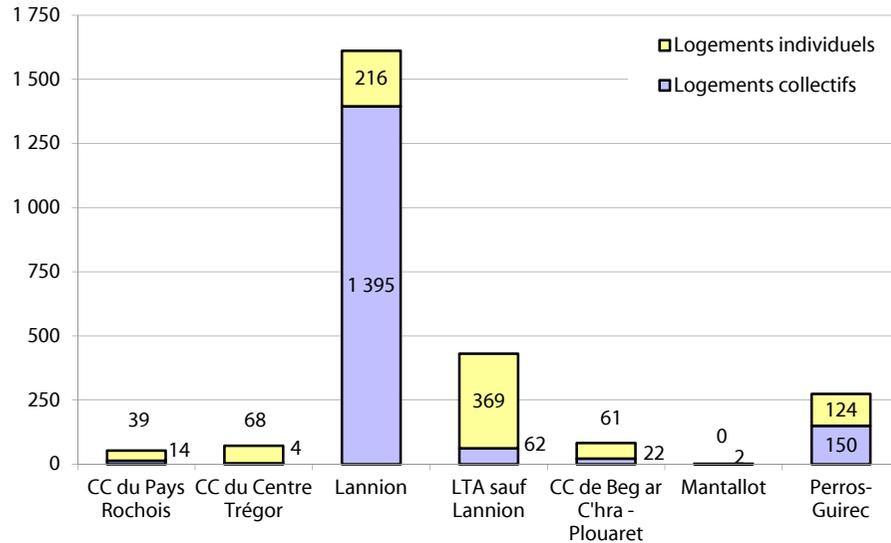
Les bailleurs sociaux interviennent essentiellement dans les Communes disposant d'un vaste parc de logement : de la Côte nord vers le pôle urbain de Lannion et jusqu'à Plouaret. Ils sont également présents, bien que de façon plus modeste, dans le Pays Rochois. Sur le reste du territoire, le parc de logement social est essentiellement porté par l'initiative communale ou par le secteur privé.



Le parc de logement social dans le Trégor
Source : D.D.E., Recensement S.R.U., 2007

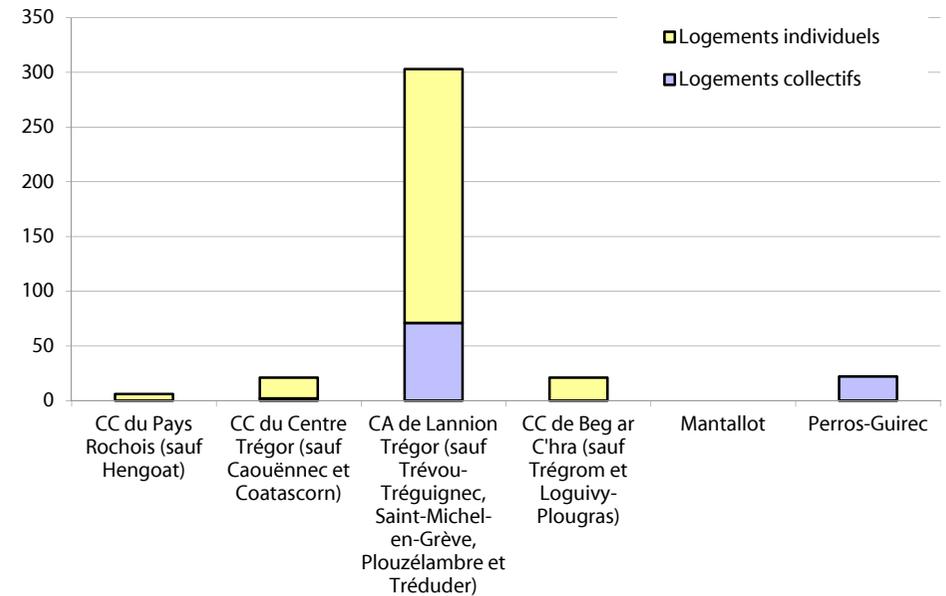
⁵⁸ D'après l'*Inventaire Loi S.R.U.* réalisé par la D.D.E. sur l'année 2007.

Le parc de logement H.L.M. est détenu par trois bailleurs sociaux : *Côtes d'Armor Habitat* (84 %), *B.S.B.* (13 %) et *Armorique Habitat* (3 %). Le parc H.L.M. est majoritairement composé de logements collectifs, mais ceux-ci sont centrés sur Lannion et Perros-Guirec. Les autres Communes affichent une dominante de logements individuels.



Composition du Parc HLM dans le Trégor
Source : D.D.E. 22, Enquête EPLS 2006

Les nouveaux logements sociaux sont principalement des logements individuels : entre 2001 et 2005, 373 nouveaux logements sociaux ont été mis en location avec 75 % d'individuel pour 25 % de collectif. La mise sur le marché de logements sociaux est toujours plus importante sur le territoire de Lannion-Trégor Agglomération (81 %) que dans le reste du Trégor.



La mise en location de logements HLM dans le Trégor entre 2001 et 2005
Source : D.D.E. 22, Enquête EPLS 2006

Le parc s'avère relativement ancien : 39,6 % a été construit avant 1970. Mais sur les 2 242 logements de *Côtes-d'Armor Habitat* au 1er décembre 2007, 68 % ont été réhabilités.

	Avant 1949	1950 à 1969	1970 à 1989	Après 1990	Total en 2006
Nombre de logements	4	997	824	701	2526
%	0,1 %	39,5 %	32,6 %	27,8 %	100 %

Epoque de construction du parc H.L.M.

Source : D.D.E. 22, Enquête EPLS 2006

Outre les bailleurs sociaux, les Collectivités locales et des propriétaires interviennent pour élargir le parc :

- Les Collectivités interviennent le plus souvent dans la création de logement social par volonté de préserver un patrimoine existant situé en centre-bourg, pour répondre à des préoccupations démographiques et sociales, ou pour créer une autre source de revenus. Des commerces et des anciennes écoles ont ainsi été requalifiés. Elles assurent la gestion en régie ou par délégation à un C.C.A.S., au *S.I.R.E.J.*, agence immobilière à vocation sociale qui émane du *Pact Arim*, ou à des bailleurs sociaux. 35 des 44 Communes disposent d'un tel parc :

Mantallot	24,6 %
Perros-Guirec	Non connu
Centre-Trégor	1,3 %
Lannion-Trégor Agglomération	0,5 %
Beg ar C'hra	1,9 %
Pays Rochois	4,6 %
Trégor	0,9 %

Part de logements sociaux des Collectivités dans le parc social global

Source : D.D.E., Inventaire Loi S.R.U. 2007

- Le parc privé conventionné se développe grâce à des opérations d'amélioration de l'habitat impulsées par les Collectivités locales. Les propriétaires, en contrepartie d'aides financières pour la réalisation de travaux d'amélioration de leur habitation, s'engagent à louer, pour une durée déterminée de 9 ans minimum, leur logement à des ménages à faibles revenus. A la fin de leurs engagements, les propriétaires peuvent augmenter les loyers et rejoindre le prix du marché. C'est ce qui est appelé le *déconventionnement*.

On observe depuis 2004 à l'échelle des Côtes d'Armor, que le nombre de déconventionnements est supérieur à celui des nouvelles conventions⁵⁹. Cela va aboutir à la diminution du nombre de logements de ce parc. Le maintien de l'offre actuelle passe donc par des offres nouvelles dans ce secteur. Le Trégor accuse en plus un certain retard par rapport à la moyenne départementale : son parc privé conventionné représente 9,1 % de l'offre locative sociale, contre 12 % dans les Côtes d'Armor. Ce type de logements est presque absent du littoral, qui utilise peu le dispositif.

Un parc social à développer et à adapter :

Le Trégor dispose d'un parc de logement social restreint, qui ne représente que 7,8 % du parc de résidences principales. Un taux comparable à celui du département (7,7 %) mais inférieur aux moyennes régionale (10,2 % en 2007) et nationale (10,2 % en 2005). Pourtant, 68 % des ménages trégorrois pourraient y prétendre et le marché immobilier a connu une hausse importante avant 2008, empêchant une partie d'entre eux de trouver un logement adapté. 85 % des nouvelles demandes en Côtes d'Armor ne peuvent être satisfaites par le parc social actuel⁶⁰. Le délai moyen d'attribution est ainsi de 6-7 mois dans le Trégor rural et de 3-6 mois sur le territoire de Lannion-Trégor Agglomération.

⁵⁹ Les données ne sont disponibles qu'à l'échelle départementale, mais les professionnels du secteur estiment que les conclusions valent pour le Trégor.

⁶⁰ Source : Pact Arim 22, études initiales des P.L.H. du Trégor rural.

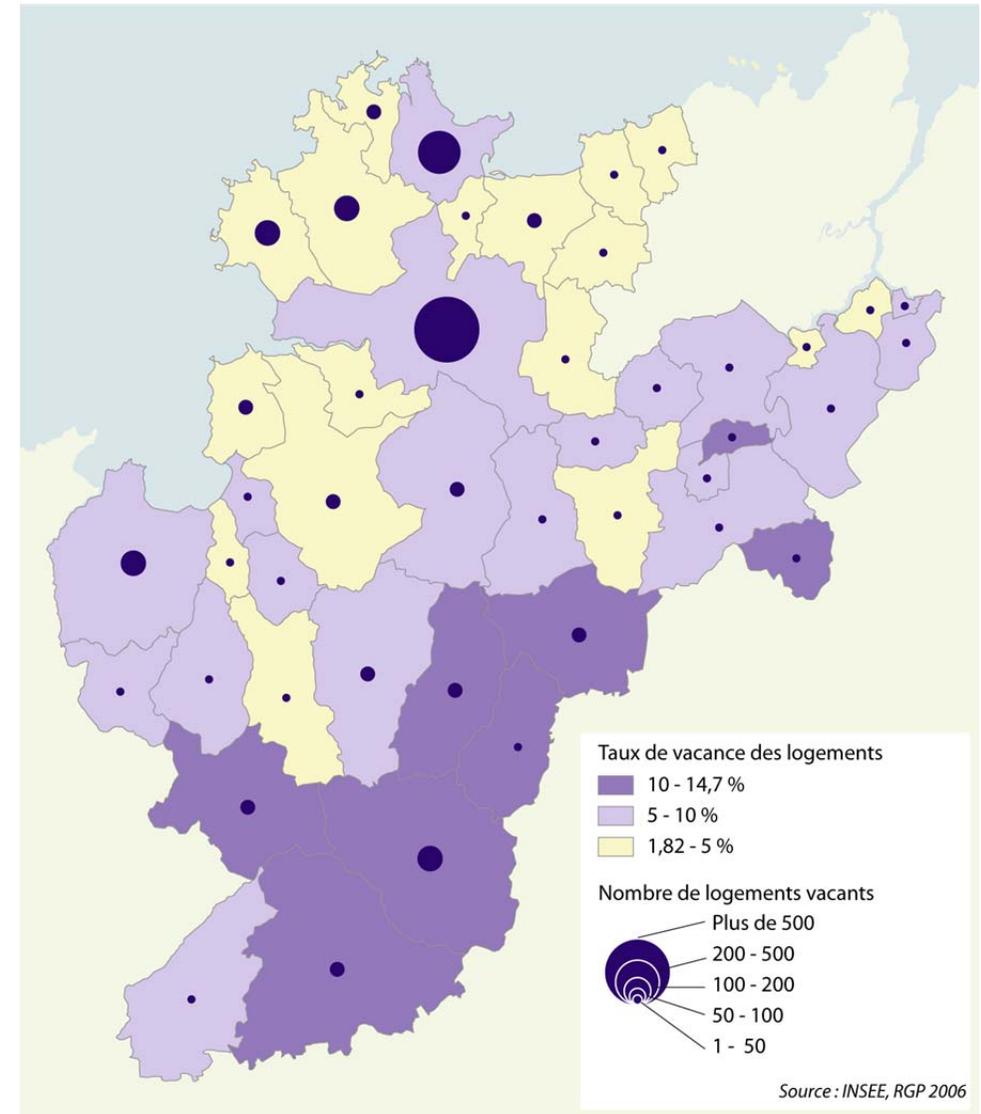
4.2.3. Une vacance des logements qui appelle une modernisation :

Le parc de logement du territoire est plutôt ancien. De ce fait, beaucoup de logements présentent des inconvénients qui les maintiennent en situation de vacance :

- Si des travaux d'entretien ou d'amélioration ne sont pas faits régulièrement, les logements se dégradent ou ne répondent plus aux attentes de leurs occupants. Certains sont alors laissés vacants, ne trouvant pas de locataire ou d'acquéreur. Ils sortent du parc et cela amplifie le besoin de construction neuve et la consommation foncière qui y est liée.
- En règle générale, plus un logement est ancien et moins bonne est son isolation. Or dans un contexte de hausse durable du coût des énergies, les logements les moins performants risquent de ne plus trouver preneur ou d'exposer leurs occupants à une charge financière trop lourde.

La modernisation du parc de logements apparaît donc, dans le Trégor et ailleurs, comme un enjeu incontournable des politiques publiques. Enjeu qui doit être relevé dans un contexte d'incertitudes sur la pérennité des financements publics nationaux alloués à la réhabilitation des logements anciens.

Avec 2 921 logements non occupés en 2006, le parc du Trégor présente un taux de vacance moyen de 6,05 %, proche de la moyenne départementale (6,40 %). Mais ce chiffre est beaucoup plus élevé dans le Trégor rural, montant jusqu'à 10 % sur la Communauté de Communes de Beg ar C'hra, où un effort particulier paraît nécessaire. Notons à l'inverse qu'un taux de vacance inférieur à 5 % est le signe d'un marché tendu, qui freine l'accomplissement du parcours résidentiel des ménages. Il convient donc de trouver un juste milieu.



Part de logements vacants dans le parc de logements en 2006
Source : I.N.S.E.E., 2006

Des résidences principales inconfortables encore nombreuses :

Le parc est composé de nombreux logements inconfortables, c'est-à-dire dépourvus de l'un des éléments de confort de base définis par l'I.N.S.E.E. : W.C. intérieur, salle de bain avec douche ou baignoire, chauffage central.

L'inconfort est plus présent dans le sud du territoire. Dans les communes de Plougras et de Pluzunet, ce sont plus de 50 % des logements qui sont concernés. 63 % des logements vacants du Trégor rural ont été construits avant 1915, ce qui constitue la principale explication à ce constat. Les communes les plus concernées sont également celles où les niveaux de revenus sont les plus faibles. C'est là une caractéristique du milieu rural où l'on trouve beaucoup de propriétaires occupants n'ayant pas les moyens de réhabiliter leur logement.

Dans la partie nord les taux de vacance affichés sont faibles, mais cela est dû à l'importance des logements récents ou neufs dans le parc. Dans l'absolu, beaucoup de logements sont vacants, notamment à Lannion et sur le littoral. 603 propriétaires occupants de Lannion étaient concernés par l'inconfort en 1999, soit 15 % de la population. Là encore la vétusté des logements est en cause, mais pas seulement.

Une vacance nouvelle dans le neuf :

Lannion présente une situation particulière : alors que le marché immobilier est tendu, trois phénomènes alimentent une vacance (717 logements en 2006, soit 7,15 % du parc) :

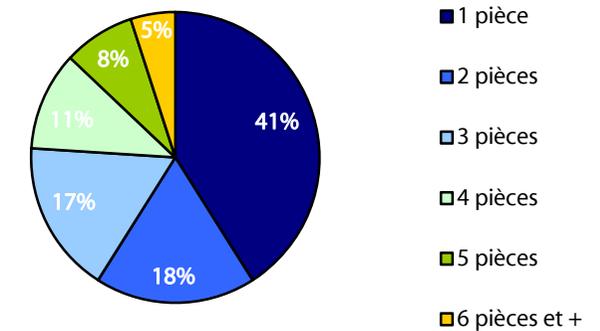
- Beaucoup de logements anciens sont dégradés et ne trouvent pas d'acquéreurs,
- Le parc est grand et la rotation des résidents est régulière,
- Une vacance dans le neuf commence à se dessiner : les nombreux logements construits dans le cadre des investissements locatifs « de Robien » ou « Scellier » trouvent difficilement des locataires car les loyers et les tailles s'avèrent mal adaptés à la demande.
- Des logements sont en cours de requalification et sont donc laissés vacants.

Perros-Guirec compte également de nombreux logements vacants, avec 7,13% de son parc, soit 447 logements en 2006, pour des raisons similaires.

Des types de logements davantage concernés par la vacance :

Les logements vacants sont plutôt des logements individuels – excepté à Lannion du fait de l'importance de son parc de logement collectif –, que l'on retrouve dans le parc privé, qui sont anciens ou vétustes et de petite taille. Dans le Trégor rural, un quart des moins de 35 m² sont vacants. Le même phénomène s'observe sur le territoire de Lannion-Trégor Agglomération : les T1 et T2 représentent 59 % de la vacance.

Ce profil moyen permet d'orienter les efforts de réhabilitation.



Répartition du parc vacant de LTA par nombre de pièce
Source : Filocom, 2009

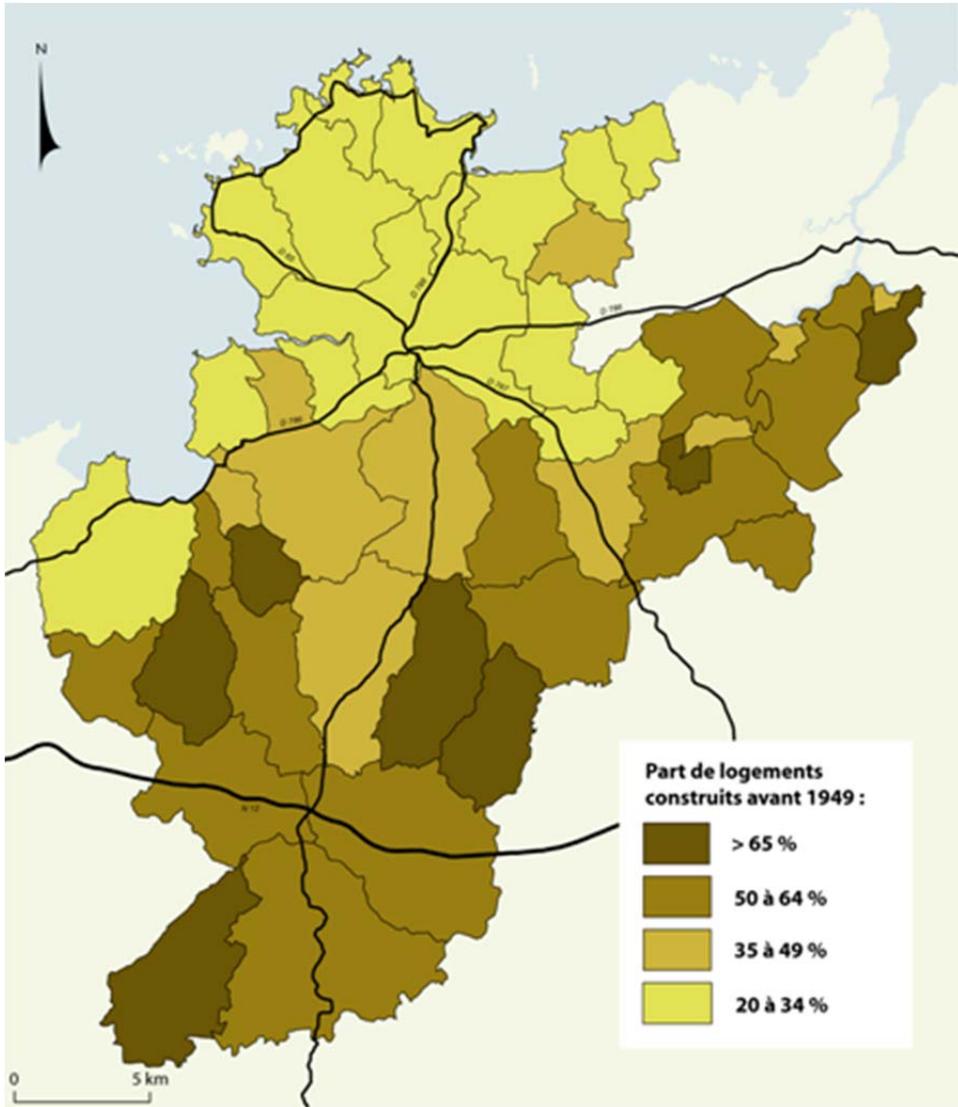
Des niveaux de performance thermique faibles :

La performance thermique des logements devient une préoccupation importante pour les ménages, dans un contexte de hausse prévisible des coûts de l'énergie. Elle constitue aussi un enjeu du développement durable, les bâtiments constituant l'un des principaux postes de rejets de gaz carbonés dans l'atmosphère.

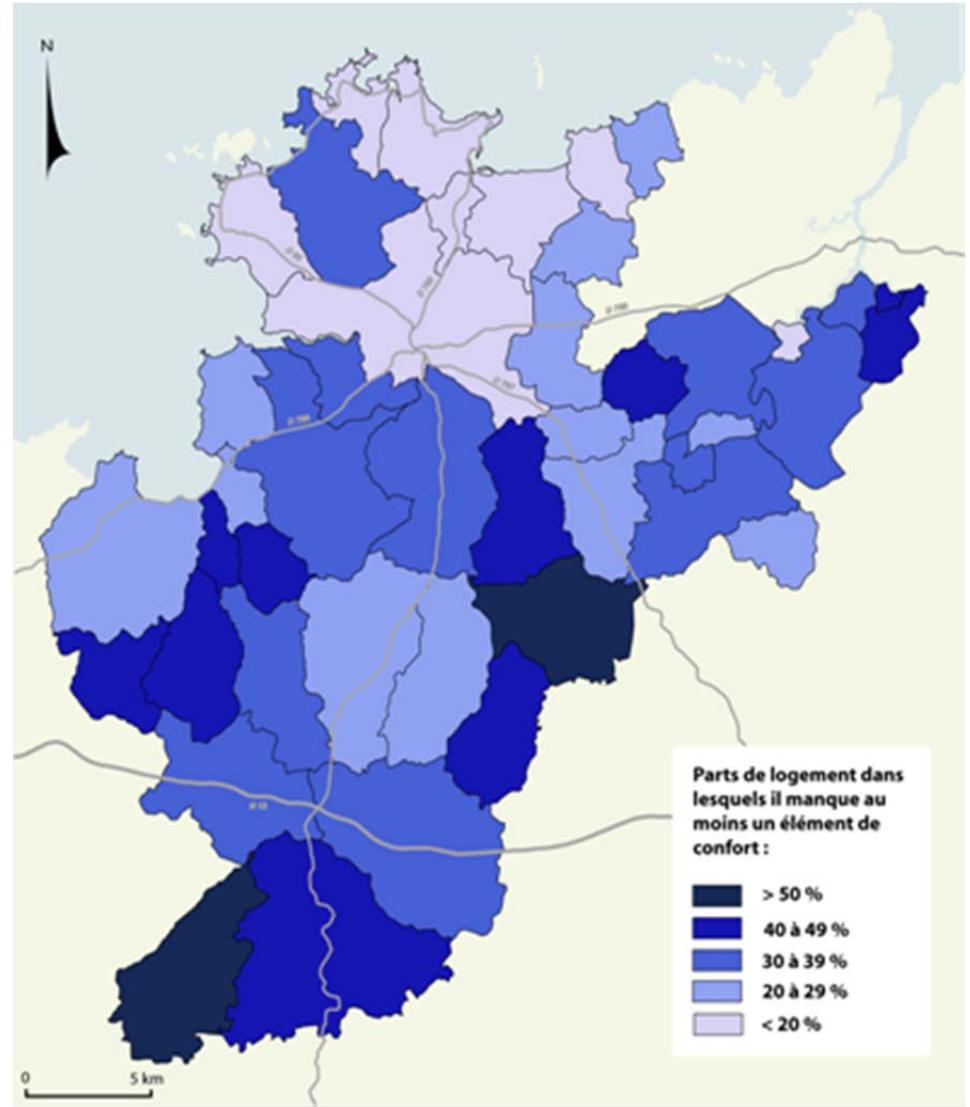
Depuis 2007, les logements sont évalués sur leur performance énergétique, un diagnostic devant être réalisés au moment de leur vente ou de leur mise en location. Dans le Trégor, près de 12 000 résidences principales sont classées en G, et moins de 2 000 en A, B ou C.

Cette faiblesse du parc est à rapprocher de son ancienneté (E.I.E., 9. Les Energies). Mais elle expose de nombreux ménages à des difficultés importantes pour assumer le coût du chauffage dans les prochaines années, et peut augmenter la vacance dans les logements qui seraient trop onéreux à mettre à niveau.

L'état des techniques permet de construire des logements neufs très performants, voire autosuffisants en matière d'énergie. Il permet aussi de réhabiliter des logements anciens et de porter leur performance à des niveaux élevés. Mais à court terme, les surcoûts d'investissement sont encore mal acceptés par les particuliers et les aménageurs.



Taux d'ancienneté du parc de logements
 Source : INSEE, Recensement général de la population, 1999



Niveau de confort dans le parc des propriétaires occupants
 Source : INSEE, Recensement général de la population, 1999

5. LES DEPLACEMENTS

Les nouveaux modes de déplacements qui se sont généralisés depuis les années 50 ont profondément modifié les territoires et les modes de vie.

La portée réduite de déplacements offerte aux personnes et aux marchandises les a longtemps limités aux territoires communaux ou régionaux. Un Français parcourait en moyenne 5 kilomètres par jour en 1950, alors qu'il en parcourt aujourd'hui 45. Moins longs, les déplacements étaient aussi relativement homogènes. Le rapport de vitesse qui était de 1 à 2,5 selon que l'on utilisait la marche ou le cheval, est aujourd'hui de 1 à 44 selon que l'on utilise la marche ou le T.G.V. La diversification et l'amélioration des moyens de transport a abouti à des pratiques de plus en plus différenciées. Tout le monde ne bouge pas de la même façon, ni aux mêmes moments.

Paradoxalement, ce progrès apprécié en gains de vitesse a dessiné de nouvelles problématiques qui posent question :

- Selon leur capacité de mobilité, les personnes peuvent accéder à des opportunités inédites ou au contraire être pénalisées, notamment dans l'accès à l'emploi et à une vie sociale ouverte.
- Selon qu'ils éloignent ou rapprochent les équipements, services et opportunités urbaines des habitants, ils accroissent ou permettent de maîtriser les rejets de gaz à effet de serre dans l'atmosphère.
- Selon qu'ils sont accessibles à des coûts et à une vitesse plus ou moins élevés, les territoires sont plus ou moins intégrés dans les échanges économiques. Ils ont à trouver l'équilibre dans leurs infrastructures qui fasse de la vitesse de déplacement un atout pour se développer et pas au contraire une facilité pour partir ou consommer ailleurs.

Trouver une organisation globale des déplacements qui favorise l'accès pour tous aux opportunités souhaitées, permette de maîtriser les impacts environnementaux et réponde aux exigences de l'économie moderne implique une stratégie qui joue sur deux plans :

- L'organisation de la proximité entre les équipements et services et les habitants, par un parti d'aménagement mis en œuvre à l'échelle du bassin de vie. Le Trégor possède avec son réseau de pôles secondaires structurants une organisation à conforter et à développer.
- L'organisation d'un bouquet de transports diversifié, complémentaire et qui favorise l'usage des transports en commun et la pratique des déplacements doux.

Cette stratégie doit aussi tenir compte des trois niveaux de mobilités des personnes, car chacun d'eux renvoie à des besoins de vitesse, de services, d'infrastructures et de réponses globales différents :

- Le premier vise à satisfaire des besoins quotidiens, comme se rendre au travail, acheter des produits alimentaires rapidement périssables (pain), et permettre la vie scolaire et périscolaire de ses enfants.
- Le second vise à profiter des opportunités d'un pôle urbain plus important, de ses équipements culturels et de loisirs, de la diversité de son offre commerciale, ou du plaisir de se promener dans des communes attrayantes. Ils ont une occurrence souvent hebdomadaire.
- Le troisième a pour objet de se rendre dans des territoires éloignés, de façon ponctuelle, pour des motifs professionnels, touristiques ou familiaux.

<i>En millions de km</i>	Voiture (conducteur)	Voiture (passager)	Transport collectif	Modes doux	Deux roues	Avion	Autre	Multimode	Bateau	Total
Mobilité quotidienne (millions de km)	827	345	126	26	22	0	0	0	0	1 345
Mobilité exceptionnelle (millions de km)	136	308	50	5	4	34	20	51	0,3	609
Total des distances parcourues (millions de km)	963	653	176	32	25	34	20	51	0	1 954
Parts modales dans le Trégor (%)	49%	33%	9%	2%	1%	2%	1%	3%	0%	100%
Parts modales en Bretagne (%)	53%	30%	10%	2%	1%	2%	1%	1%	0%	100%
Part des émissions de G.E.S. des transports du Trégor (%)	91 %	0 %	3 %	0 %	1 %	3 %	1 %	1 %	0 %	100 %

Les distances parcourues et leur impact environnemental dans le Trégor

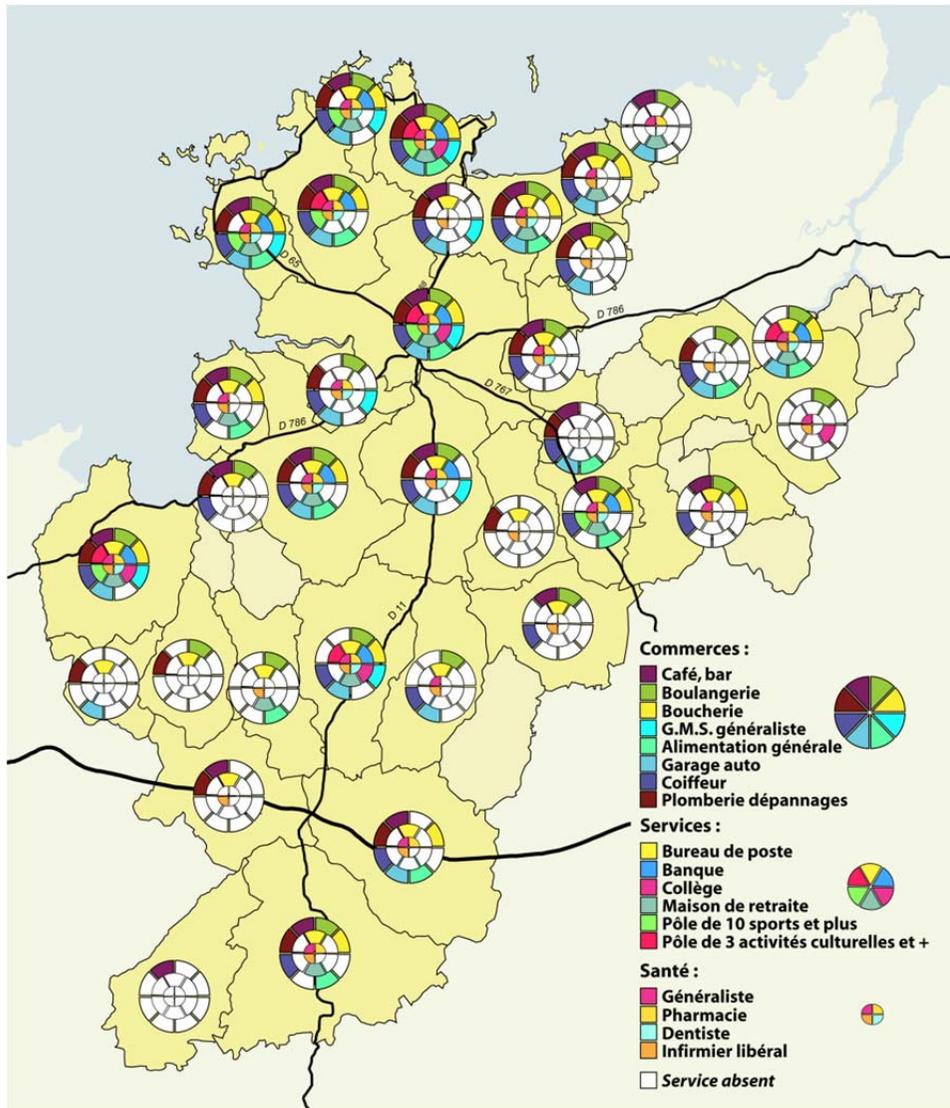
Source : Base de données Energie Demain, 2010

5.1. La maîtrise des déplacements :

Pour satisfaire des besoins courants et quotidiens comme les courses, la garde des enfants ou le travail, il est inutile, compliqué et préjudiciable à l'environnement de se déplacer sur de trop longues distances. Lorsqu'une personne connaît des difficultés de mobilité, liées à un handicap ou à sa situation sociale, ces exercices peuvent même se révéler impossibles et conduire à des situations d'exclusion. Il convient donc de rechercher à l'intérieur du territoire une organisation par niveaux de pôles de services qui apporte aux habitants la plus grande proximité possible.

Cette proximité ne peut évidemment consister à proposer tout partout, soit parce que le nombre d'utilisateurs ou de clients ne le permet pas, soit parce que les aménageurs ne disposent pas d'outils de planification dans des domaines comme l'économie ou la santé libérale, régis par la liberté d'implantation.

Le Trégor dispose d'un réseau de pôles secondaires structurants très bien répartis, et qui proposent des services et commerces relativement complets. Il constitue une trame urbaine intéressante, qui s'explique notamment par la structuration du réseau routier. En facilitant l'accès aux pôles, elle construit à leur bénéfice des automatismes dans la population.



Les services fondamentaux présents dans les communes
 Source : Syndicat mixte de cohérence territoriale du Trégor, 2009

5.1.1. L'équipement incomplet de nombreuses communes :

Le Trégor se caractérise par une forte concentration des équipements et services dans le nord, qui correspond à la forte concentration de population à cet endroit. Ainsi les communes de Trévou-Tréguignec, Trélévern, Louannec, Kermaria-Sulard, Rospez, Ploulec'h, Ploumilliau, Ploubezre, et Caouënnec-Lanvézéac proposent des niveaux d'équipement fondamentaux intéressants. Elles bénéficient en outre de la proximité immédiate de Lannion.

Dans le sud, Plounevez-Moëdec et Loguivy-Plougras proposent un tissu commercial assez varié pour des communes rurales. Elles sont toutefois peu pourvues en services tertiaires et administratifs. Les autres communes présentent la même carence sans proposer beaucoup de commerces. Au total, le niveau d'équipement global de la moitié sud du Trégor est faible.

Dans le domaine de la santé, quatre communes sont dépourvues des services fondamentaux (Caouënnec-Lanvézéac, Trémel, Plufur, Plougras), et sept ne disposent que de la présence d'infirmiers libéraux (Saint-Quay-Perros, Langoat, Tonquédec, Pluzunet, Lanvellec, Plounérin). Ces lacunes sont problématiques car le vieillissement de la population rend leur usage plus régulier. Et ces personnes âgées ont souvent des difficultés pour se déplacer.

Dix communes ne disposent d'aucun des services fondamentaux (Trégrom, Tréduder, Plouzélambre, Quemperven, Mantallot, Berhet, Coatascom, Hengoat, Pouldouran, Troguéry).

Pour ces communes, la présence de commerces constitue un défi. Privées de ces lieux de vie sociale, elles peuvent devenir de simples zones résidentielles. Il est ensuite assez rare de voir des activités s'y réinstaller. C'est ce qui explique l'effort de certaines Collectivités locales pour aménager des bâtiments à cet effet et en confier la gérance à des commerçants. En 2009, le Centre-Trégor a créé de cette façon un commerce à Tonquédec, et prévoit de nouveaux investissements dans l'avenir. En plus de ces initiatives publiques, les Communes ont la possibilité de prendre des initiatives en matière d'urbanisme et d'animation commerciale pour prévenir la fermeture de boutiques, mais le font rarement.

Des personnes âgées et à mobilité réduite pénalisées :

Pour ces deux catégories de personnes, la présence au plus près des commerces et services est très importante. A défaut, elle peut les amener à déménager contre leur gré dans des pôles urbains plus grands, ou les précipiter vers une situation d'isolement.

L'enquête réalisée sur un échantillon de 238 personnes de 60 ans et plus montre que les courses constituent pour elle la seconde tâche quotidienne la plus difficile à effectuer. 71 % ont déclaré avoir besoin d'une aide extérieure pour y satisfaire. 46 % des personnes souhaiteraient trouver les services utilisés plus près de chez elles, 39 % aimeraient plutôt disposer d'un service de transport en commun adapté, et 15 % formulent le souhait de connaître des personnes qui font le même trajet pour se covoiturer. Le souhait d'indépendance est très présent dans ces réponses.

Dans les communes les plus petites, la présence d'un commerce alimentaire fait figure de condition principale au maintien de la personne âgée. Lorsqu'un tel service est présent à proximité du domicile, il a donc toute chance d'être utilisé, puisque 88 % des personnes interrogées déclarent pratiquer la marche sans difficulté. Elles sont toutefois demandeuses de centres-villes organisés pour réduire la vitesse des véhicules motorisés.

Notons que les entreprises de la grande distribution développent des services d'achat à distance pour les personnes isolées. Les produits sont ensuite livrés à domicile. Certains producteurs pourraient aussi dans les prochaines années utiliser cette voie pour vendre directement leurs produits en circuits courts, et le commerce itinérant retrouver son importance d'autrefois.



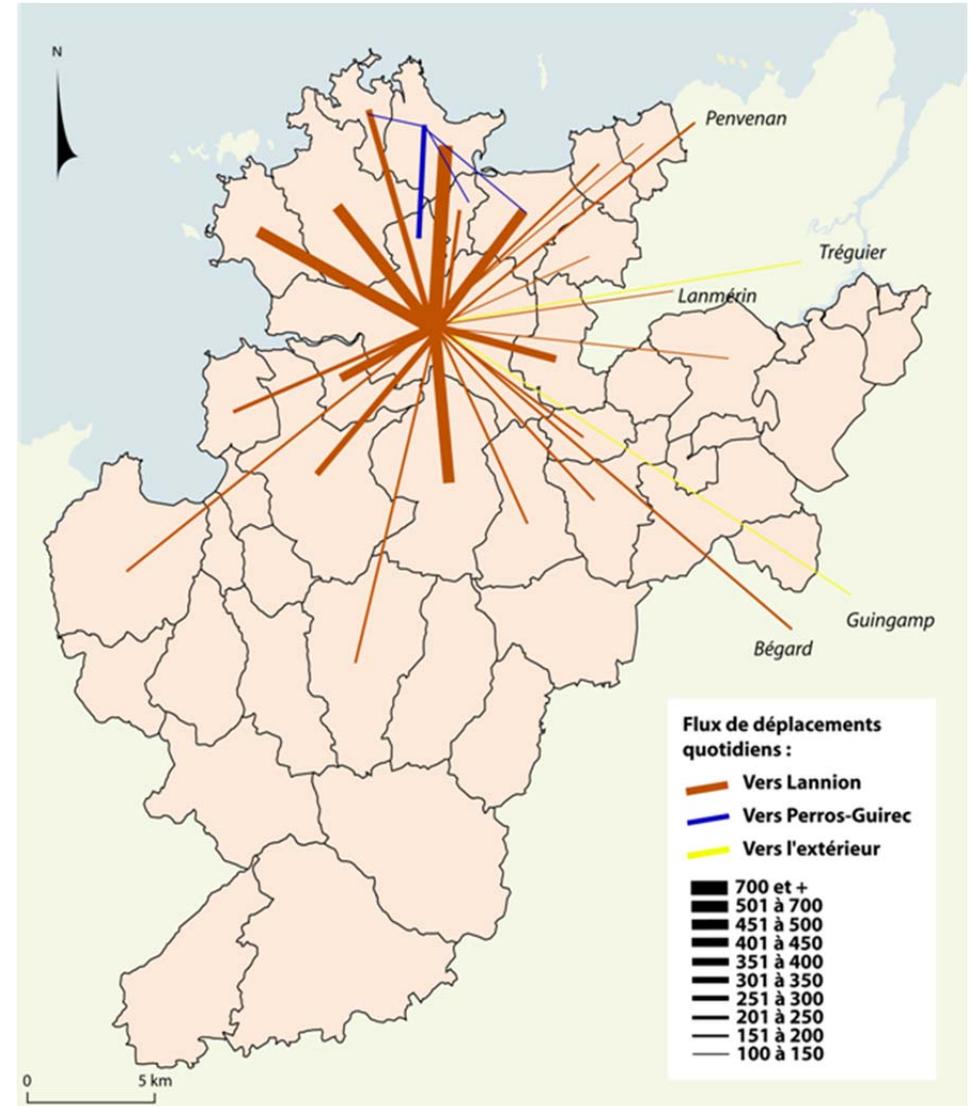
Le commerce alimentaire fait partie des services de proximité d'usage le plus courant, ici la boulangerie de Plufur qui a fermé en 2009...

Des déplacements accrus par le développement démographique de certaines petites communes :

Certaines communes rurales ont connu ces dernières années une expansion démographique sans rapport avec leur offre de commerces et services locaux, ni avec le nombre d'emplois proposés sur place. Il en ressort une augmentation des besoins de déplacements des habitants vers des communes extérieures. Le développement démographique doit idéalement correspondre à un développement des activités de proximité.

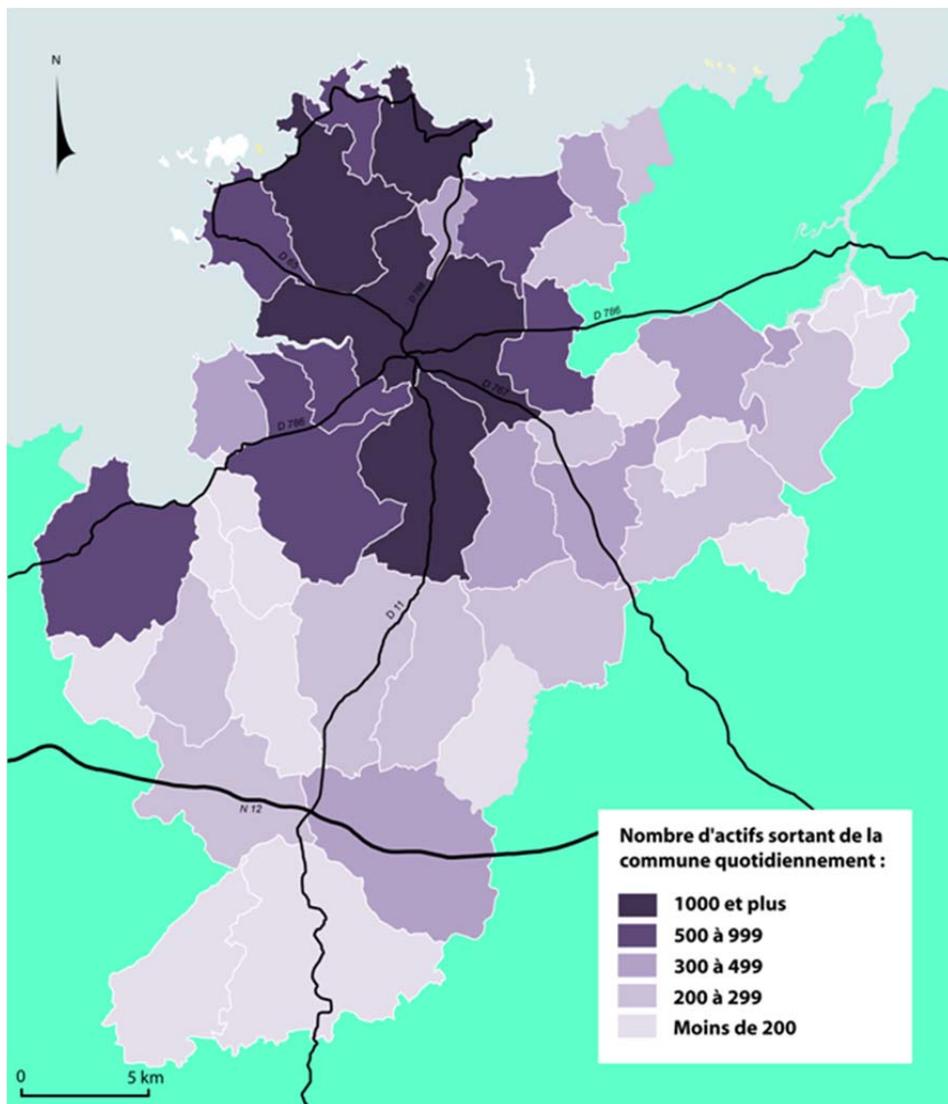
Ce constat est toutefois à nuancer :

- Dans le Trégor la majorité des déplacements domicile-travail est concentrée entre Lannion et ses communes riveraines. Au contraire d'agglomérations comme Rennes, Brest ou Saint-Brieuc, cette configuration des déplacements limite leurs incidence environnementale. Mais elle ne les supprime pas.
- Les communes les plus peuplées et le mieux pourvues en emplois sont celles qui voient le plus de sorties d'actifs chaque jour (Lannion, Plestin-les-Grèves, Perros-Guirec). Le choix de résider dans ces pôles urbains répond moins au désir de proximité par rapport à son emploi qu'à celui de proximité aux commerces et services.



Les principaux déplacements domicile-travail

Source : INSEE R.G.P. 2006, 2009



Les sorties d'actifs dans les communes en 2006

Source : INSEE R.G.P. 2006, 2009

5.1.2. Des pôles secondaires structurants :

La carte des équipements et services fondamentaux met en évidence l'importance de pôles secondaires qui apportent à quinze minutes maximum des habitants des réponses relativement complètes à leurs besoins quotidiens et même hebdomadaires :

- Les quatre communes de la Côte de granit rose présentent un niveau d'équipement élevé, qui s'explique par l'importance de la population résidente et saisonnière. Ces quatre communes ont la particularité d'être voisines et très proches de Lannion, ce qui limite leur rayonnement à leur territoire pour certains services. Pour d'autres comme les équipements sportifs et culturels, elles sont au contraire très attractives. Notons que la commune de Perros-Guirec présente la totalité des services fondamentaux et constitue de ce fait un pôle secondaire très fort. La côte est aussi le lieu de promenades nombreuses, le week-end.
- Plestin-les-Grèves possède presque tous les services fondamentaux.
- Plouaret présente une diversité commerciale un peu plus faible et une offre culturelle moindre mais agit malgré tout comme un pôle secondaire structurant dans un espace où les communes sont très faiblement équipées. La présence d'un collège et de moyennes surfaces commerciales renforcent la polarité vers cette commune. Un équipement de loisirs pour les jeunes du territoire complète judicieusement cette offre depuis 2009.
- Cavan et La Roche-Derrien sont deux communes auxquelles il manque plusieurs services fondamentaux et dont les habitants ont des habitudes de vie à Bégard et à Tréguier. Malgré tout, elles jouent un rôle de pôle secondaire dans le territoire grâce à une offre de services (tertiaires et de santé) qu'elles sont seules à posséder à l'est du Trégor.

Les communes de Ploubezre et de Ploumilliau présentent une offre de services assez complète mais n'agissent pas en pôle secondaire structurant. La première participe du pôle urbain lannionais, qu'elle prolonge, et la seconde ne se situe pas sur un axe routier qui lui permette de rayonner sur les communes voisines avec la même importance que les communes précédemment citées.

Des déplacements des enfants et adolescents longs et nombreux :

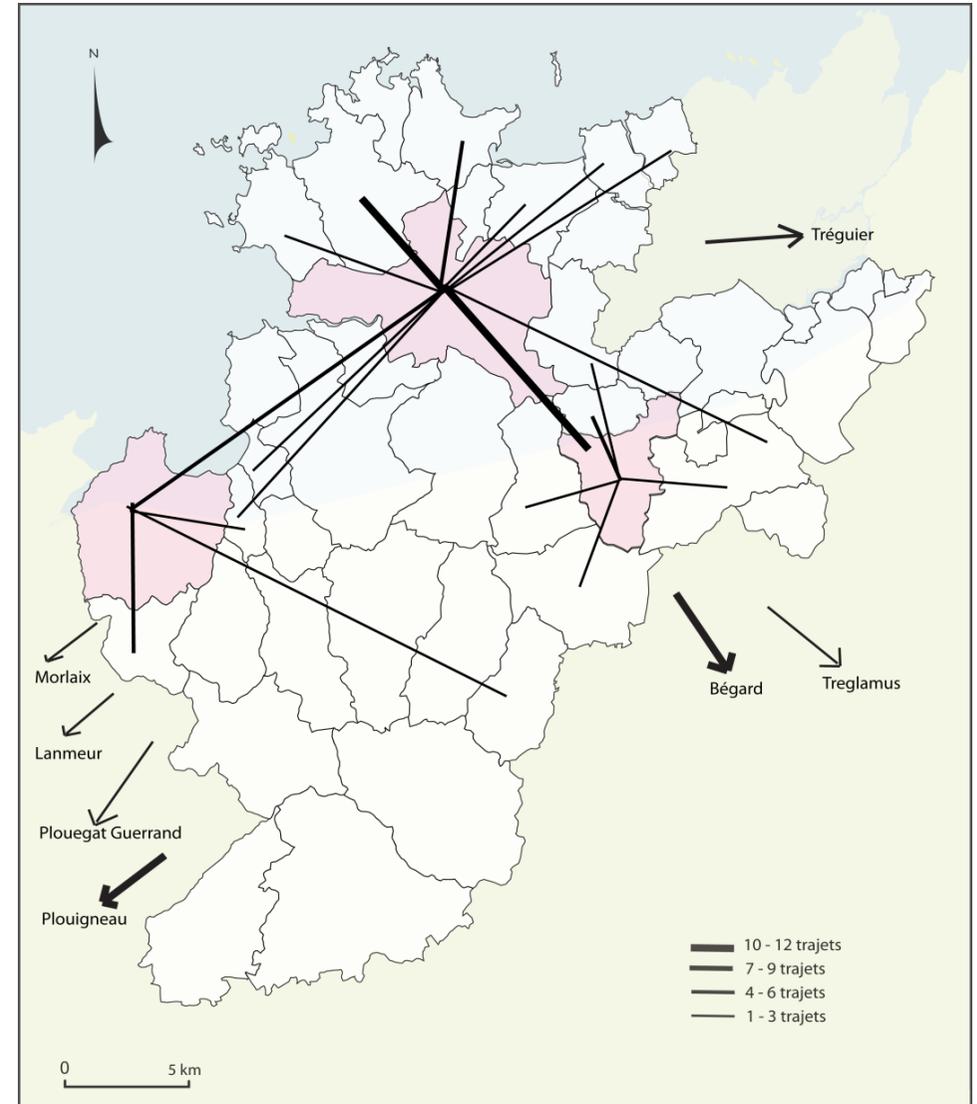
L'enquête réalisée en 2009 sur un échantillon de 708 enfants et adolescents du Trégor a montré que les pôles de loisirs visés ne sont pas nécessairement les plus proches mais ceux que fréquentent les réseaux d'amitié, ou qui proposent des activités plus rares. Ainsi Lannion, Plestin-les-Grèves et Cavan tirent leur épingle du jeu. Les déplacements réalisés pour se rendre dans ces pôles sont toutefois assez longs, nombreux, et pour la plupart réalisés en automobile.

Certains pôles secondaires comme Plouaret et La Roche-Derrien s'avèrent défaillants pour fixer les jeunes de leur territoire et réduire les déplacements. Il en résulte trois conséquences :

- Le manque de maîtrise des déplacements en automobile et de leurs incidences environnementales,
- La forte sollicitation des parents les mercredis et samedis, qui sont 68 % à souhaiter que des lignes de transports en commun puissent être organisées sur le modèle du ramassage scolaire,
- Le moindre accès aux sports et loisirs pour les enfants et adolescents présentant des difficultés de mobilité, 72 % des parents d'enfants de 4 à 12 ans déclarant que la mobilité constitue un obstacle pour que leur enfant pratique une activité ou l'activité de son choix, tandis que 53 % des adolescents font le même constat.

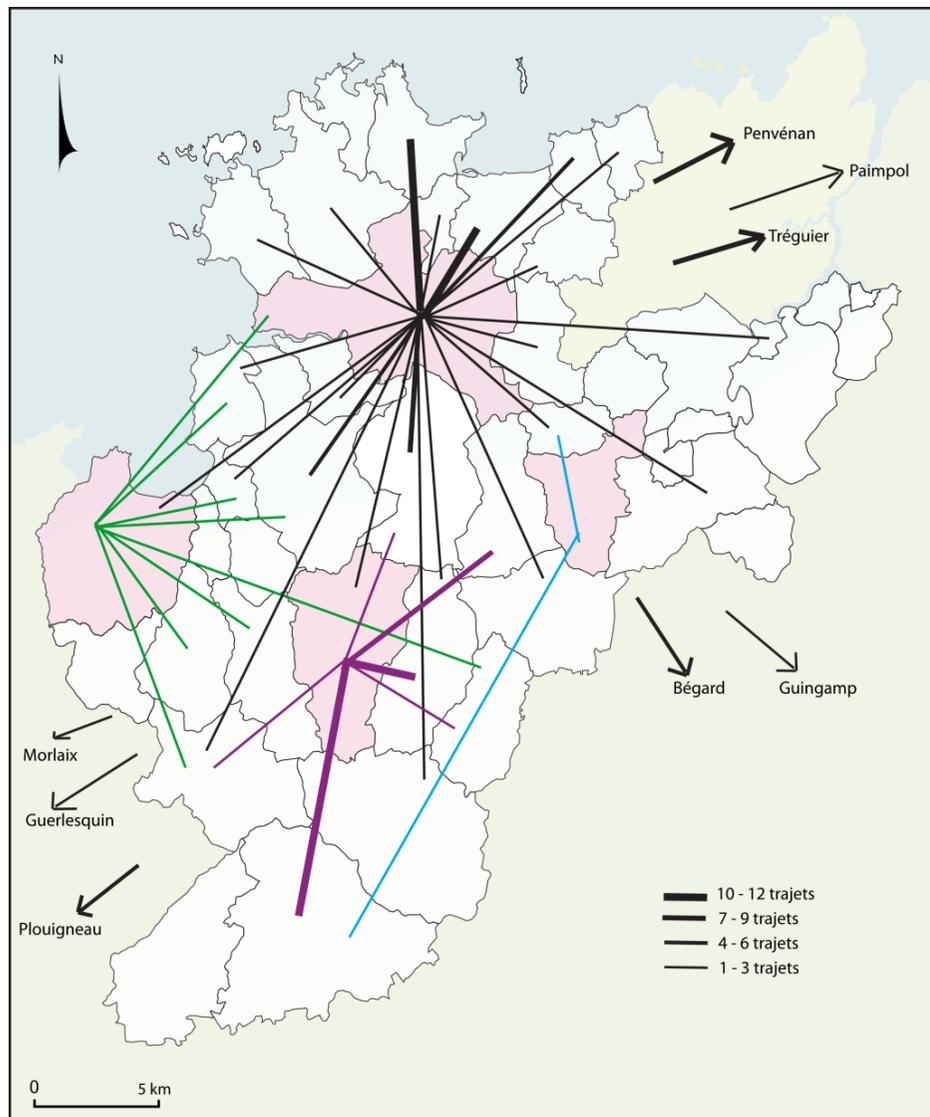
Interrogés sur l'usage des transports en commun pour se rendre à ces activités, les lycéens reprochent à ces services de ne pas permettre de rejoindre tous les sites visés ou de proposer des cadencements trop faibles. Le prix est également cité comme un obstacle, malgré son niveau peu élevé. Les parents quant à eux estiment que les routes sont trop dangereuses pour laisser les enfants les utiliser seuls (64 %).

Malgré le constat de carence qui caractérise certains pôles structurants, les activités de enfants et adolescents sont marquées par une forte hétérogénéité qui peut rendre difficile la programmation de services de transports collectifs.



Les déplacements des 4-12 ans pour leurs activités de sports et loisirs

Source : Syndicat mixte de cohérence territoriale du Trégor, 2009



Les déplacements des 13-17 ans pour leurs activités de sports et loisirs

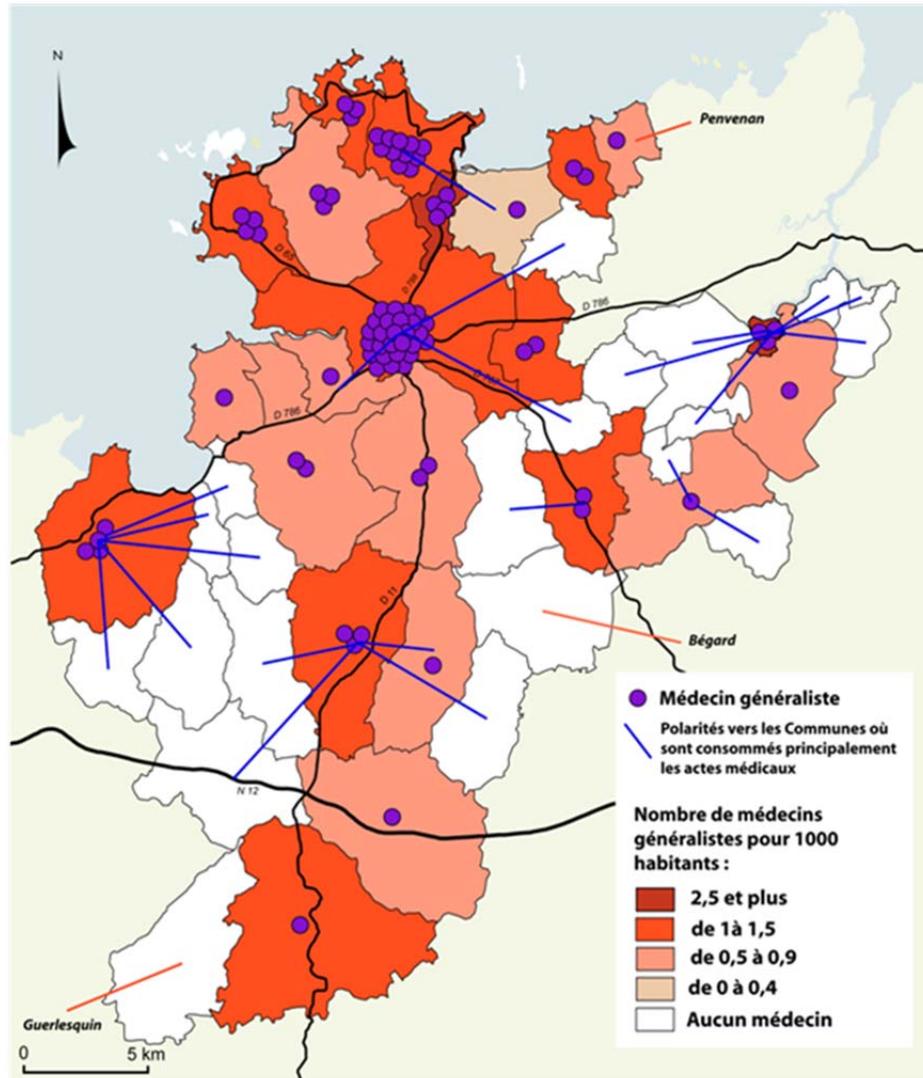
Source : Syndicat mixte de cohérence territoriale du Trégor, 2009

Des pôles très utilisés pour l'accès aux soins généraux :

Les pôles secondaires structurants sont très fréquentés par les habitants pour leurs besoins de santé les plus courants. Peu à peu, les médecins généralistes isolés dans les communes rurales disparaissent, et les nouveaux praticiens s'installent dans des cabinets où ils pratiquent à plusieurs. Les pôles secondaires du Trégor sont privilégiés, ainsi que des communes extérieures assez grandes (Bégard).

Notons que l'hôpital de Lannion assure la prise en charge des soins les plus lourds sur une grande partie du Trégor. Les habitants des communes les plus au sud (Plougras, Loguivy-Plougras, Plounévin, Plounevez-Moëdec) utilisent aussi les hôpitaux de Morlaix et de Guingamp.

Les pharmacies sont réparties d'une façon similaire. Mais leur accès est régi la nuit par trois secteurs de garde qui garantissent peu de proximité. Sur des trajets comme Lanvellec-Trégastel ou Plougras-Cavan, le temps en voiture s'élève à 40 minutes. Cette organisation est proposée au Préfet par les professionnels, et ne peut faire l'objet d'un redécoupage à l'initiative des Collectivités locales, malgré les difficultés qu'elle suscite.



La consommation des actes de soins dans le Trégor
 Source : U.R.C.A.M., 2010

5.1.3. Des fonctions métropolitaines présentes à Lannion :

En dehors de leurs besoins quotidiens et redondants, les habitants peuvent souhaiter profiter d'opportunités présentes dans des pôles urbains importants, ou avoir besoin de services d'usage peu fréquent mais pour lesquels la proximité est précieuse. Par leur nature même, ces opportunités ont besoin d'aires de chalandise élargies, et ne peuvent être plusieurs dans un même bassin de vie.

Le Trégor possède avec Lannion un pôle urbain de ce type, qui garantit à ses habitants la présence de cinq grandes fonctions :

- Un pôle de santé articulé entre un centre hospitalier et une polyclinique qui permette de prendre en charge les urgences, naissances, opérations chirurgicales, et qui contribuent à attirer et fixer dans le territoire la médecine de ville.
- Une offre commerciale diversifiée, composée d'enseignes nationales dans l'équipement de la maison, l'équipement de la personne, les sports et loisirs, l'automobile.
- Des équipements majeurs dans les domaines de la culture (*Carré magique, L'Imagerie, Médiathèque*), des loisirs et des sports (*Park Nevez, piscine Ti Dour, Stade d'eau vive*).
- Une offre d'enseignement riche et diversifiée, composée des trois seuls lycées du Trégor et surtout de formations supérieures de haut niveau, liées à son technopôle. La présence de ces formations dans une ville moyenne comme Lannion est presque unique en France.
- Une offre multimodale de transports permettant de se projeter vers des territoires extérieurs.

En plus de ces équipements qu'elle est seule à posséder, Lannion propose l'ensemble des équipements qui caractérisent les pôles secondaires du Trégor.

Parmi ces services, ceux qui ressortent de la santé et de la formation sont particulièrement exposés à des décisions extérieures au territoire, qui les fragilisent. Les réorganisations imposées de façon cyclique par l'Etat contraignent les Trégorois à aller chercher certains services de plus en plus loin, au détriment de l'objectif de maîtrise des déplacements.

5.2. Les mobilités internes :

Les Trégorois se déplacent quotidiennement à l'intérieur de leur bassin de vie. Les exigences de rapidité sont moindres que sur de longues distances, mais la demande de liberté individuelle plus grande. Cela constitue l'une des explications à la position dominante de la voiture.

Dans le cas de ces mobilités internes, le développement du réseau routier et plus généralement des infrastructures de transport n'apporte pas de gain de temps dans les trajets. On constate en effet que le budget-temps-déplacements que se donnent les personnes reste partout constant, et que le gain de vitesse est plutôt utilisé pour aller résider plus loin.

Il ressort de ce constat que tout investissement en matière d'infrastructure va présenter des intérêts et inconvénients entre lesquels il convient d'arbitrer :

- Il peut permettre d'aménager le territoire s'il s'inscrit dans un projet global, destiné à développer des services de proximité, et ainsi à réduire des déplacements longs.
- Il peut favoriser l'étalement urbain si les communes ne se dotent pas en parallèle de règles de maîtrise de leur urbanisation, allonger les déplacements domicile-travail et domicile-services au préjudice de l'environnement, et inciter les habitants des plus petites communes à privilégier des achats dans les pôles plus importants, au détriment des commerces de proximité.

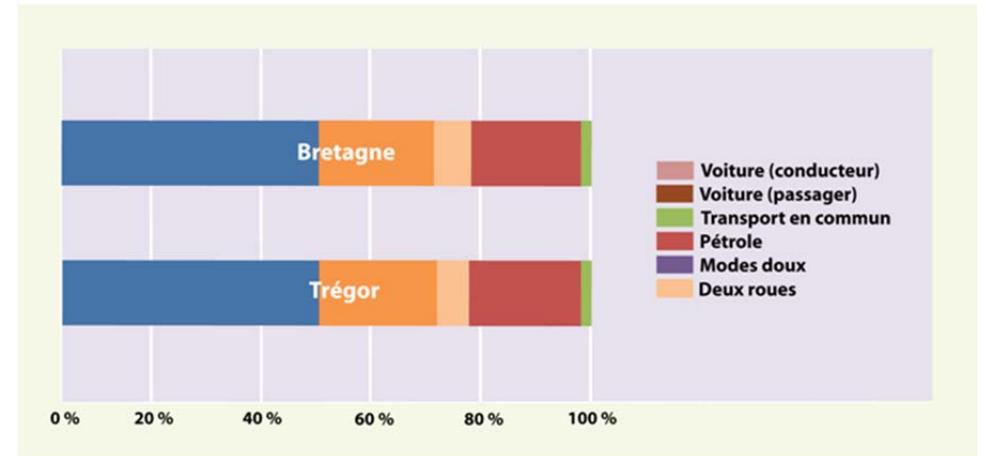
Dans le passé, beaucoup de décisions ont été prises en ne tenant compte que des avantages supposés. L'infrastructure était considérée comme le déclencheur d'un développement automatique, ce qui était en partie vérifié par les faits. Mais les inconvénients sont eux aussi à considérer. C'est ensuite au territoire de définir sa stratégie.

À l'intérieur du bassin de vie trégorois, l'enjeu est d'organiser des mobilités diversifiées pour réduire les impacts environnementaux et, si cela correspond à une ambition locale, de choisir des investissements qui concourent à un rééquilibrage.

Nbre de déplacements	Voiture (conducteur)	Voiture (passager)	Transport collectif	Modes doux	Deux roues
Travail	80 %	7 %	4 %	6 %	3 %
Scolaire	4 %	33 %	24 %	37 %	1 %
Loisirs	43 %	22 %	9 %	25 %	1 %
Achats	47 %	23 %	3 %	26 %	1 %
Autres	50 %	25 %	4 %	19 %	2 %
Tous (Trégor)	48 %	22 %	6 %	21 %	2 %
Tous (Bretagne)	48 %	22 %	7 %	21 %	2 %

La part modale des déplacements quotidiens dans le Trégor

Source : Base de données Energie Demain, 2010



La part modale des déplacements quotidiens dans le Trégor

Source : Base de données Energie Demain, 2010

5.2.1. La place prépondérante de la voiture :

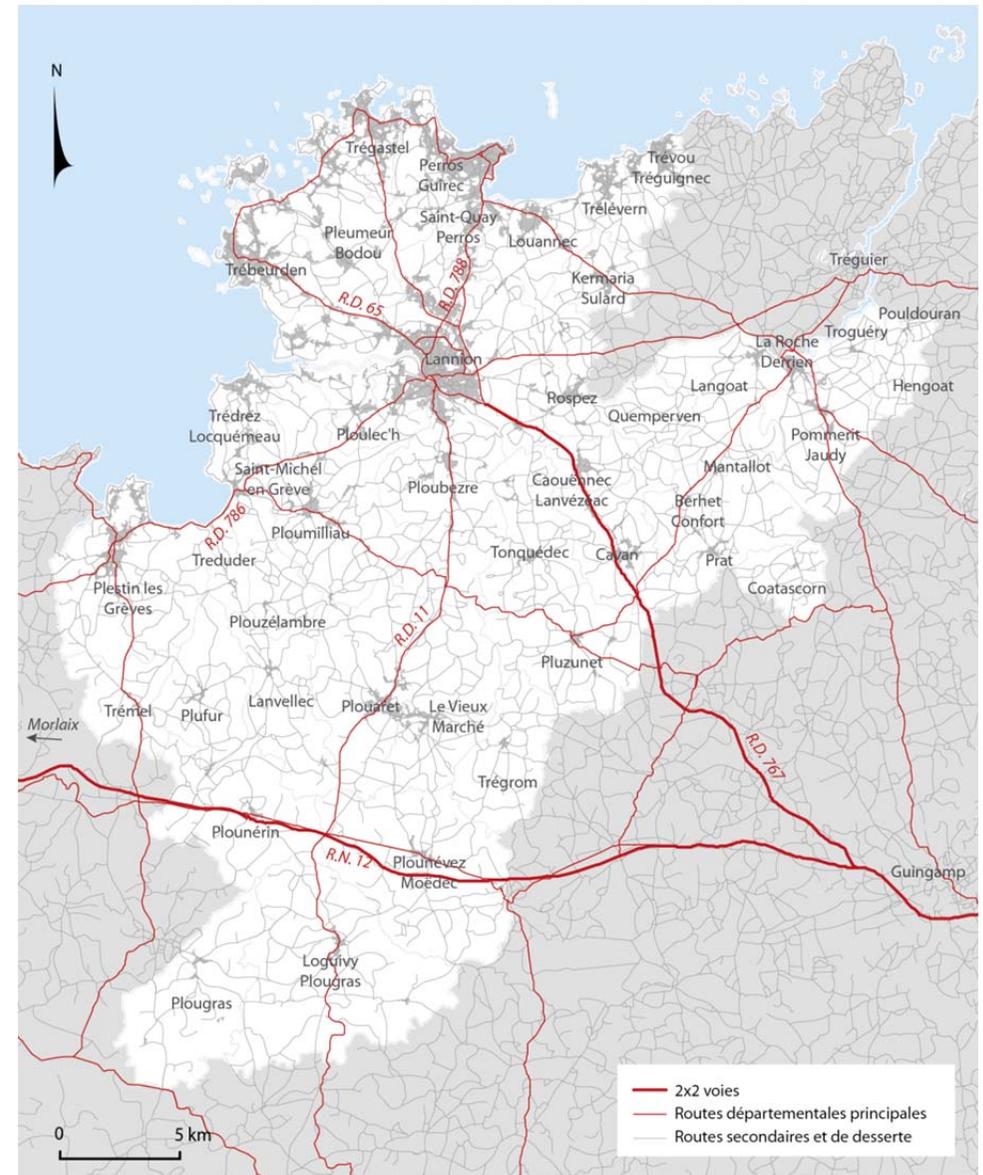
La voiture occupe une place prépondérante dans les déplacements quotidiens des Trégorois. 60 % des déplacements quotidiens sont faits en voiture. Synonyme de liberté pour la majorité des habitants, elle est au contraire un facteur d'exclusion pour ceux qui n'en possèdent pas et qui ne peuvent se reporter sur des modes de transports alternatifs. Mais le plus grand enjeu que pose la prédominance de l'automobile est son impact environnemental. Fortement génératrice de gaz à effet de serre, elle interpelle les territoires, qui devront savoir développer la part modale des transports doux.

Des dessertes routières internes organisées en étoile :

Les réseaux routiers du territoire sont structurés autour de quelques axes majeurs, à fort trafic :

- La R.N. 12 traverse le territoire dans sa partie sud avec un trafic moyen journalier de 13 800 véhicules en 2006 sur la portion trégoroise. La répartition régulière des échangeurs facilite les connections avec le reste du réseau routier.
- La R.D. 767, qui relie Lannion à Guingamp, présente un trafic de 12 500 véhicules par jour en 2006.
- La R.D. 788, entre Lannion et Perros-Guirec, connaît un trafic moyen de 13 700 véhicules par jour en 2006, avec la particularité d'être encore plus fréquentée en période estivale.
- La R.D. 65, qui relie Lannion à Trébeurden au nord-ouest, voit son trafic s'élever à 11 500 véhicules par jour en 2006.

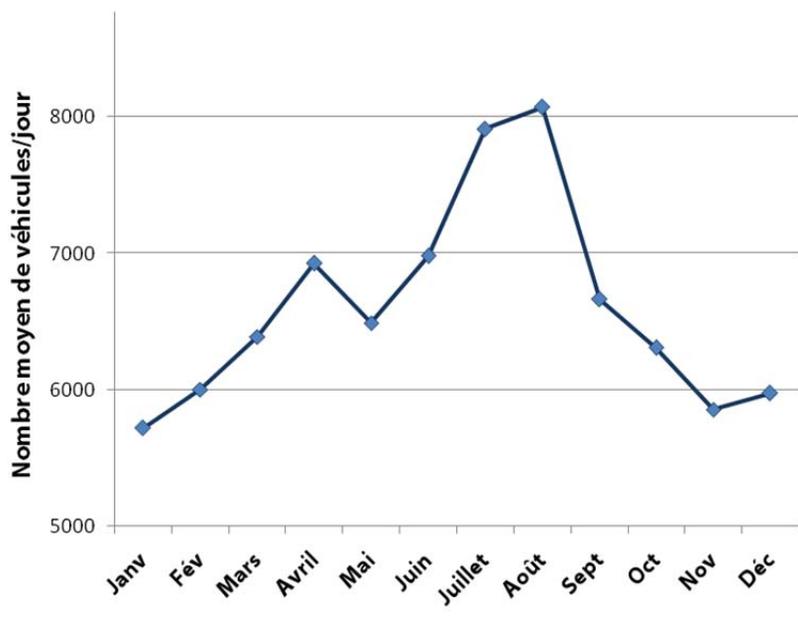
Cette organisation en étoile confère au pôle urbain de Lannion une place prépondérante. La majorité des déplacements internes au Trégor implique d'y passer. C'est aussi par Lannion qu'a lieu le franchissement du Léguer. Cette structuration précède et explique le développement de Lannion. Aujourd'hui, elle conforte le rayonnement sur son bassin de vie. A un degré moindre, les pôles secondaires structurants bénéficient eux aussi d'étoiles autour d'eux.



Le réseau viaire du Trégor : une organisation en étoile autour de Lannion et des pôles secondaires

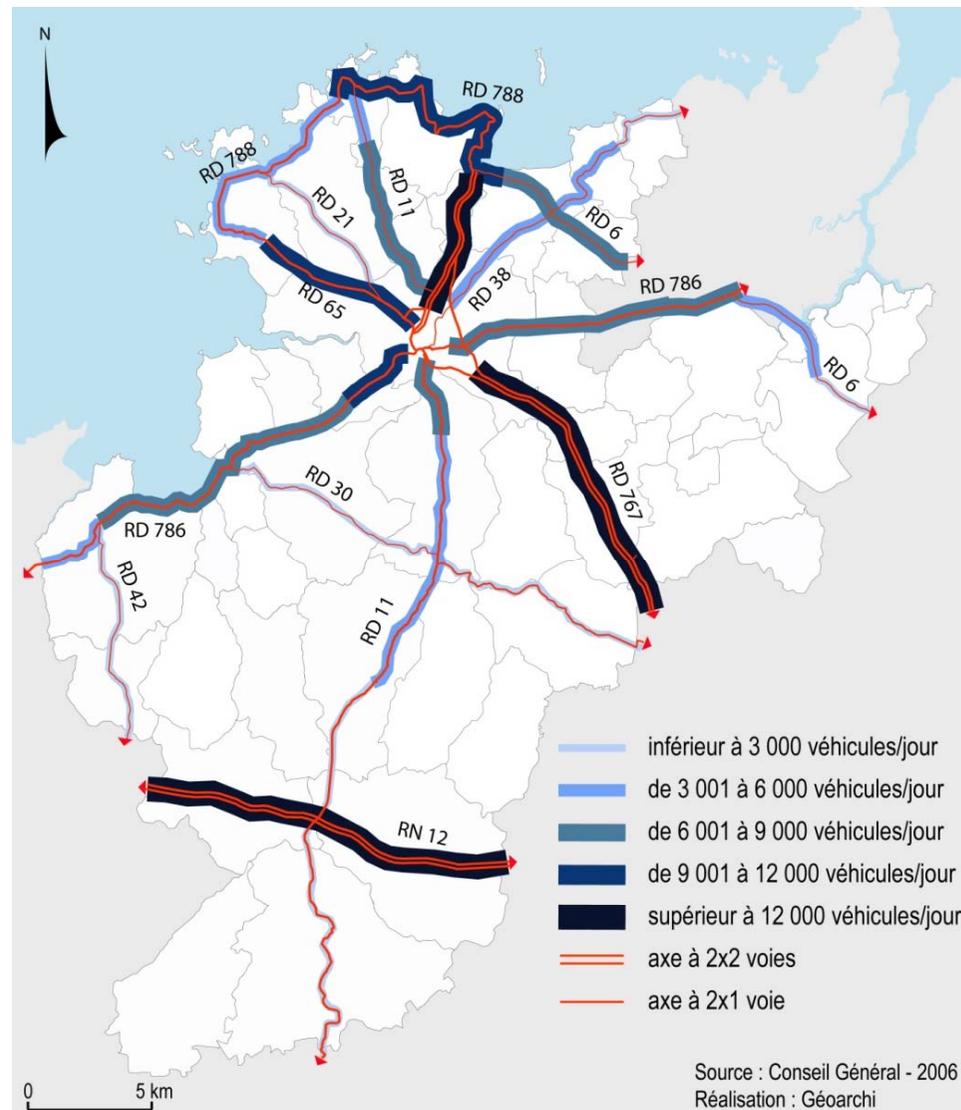
Des trafics très variables selon les saisons :

Une des caractéristiques du trafic routier dans le Trégor réside dans sa forte saisonnalité. Les résultats des points de comptages positionnés sur certains axes montrent une nette augmentation du trafic durant la période estivale. C'est particulièrement le cas sur la frange littorale du territoire, où se concentre majoritairement l'activité touristique. La R.D. 788 est l'axe le plus concerné par ce phénomène.



Traffic journalier moyen sur la RD 788 à Lannion en 2006
 Source : S.R. / C.D.E.S., 2006

Une augmentation de 40 % du trafic pendant la période estivale a été constatée en 2006 sur cette route. De 13 700 véhicules/jour en moyenne annuelle, l'axe a accueilli 16 000 véhicules pendant l'été. Certains tronçons sont plus fréquentés que d'autres : plus de 6 300 passages journaliers ont été comptabilisés entre Ploumanac'h et Trégastel, contre 3 000 passages sur le tronçon entre Trébeurden et Lannion. La concentration des flux sur cet axe touristique est un facteur de congestion relative.



Source : Conseil Général - 2006
 Réalisation : Géoarchi
Le trafic routier en 2006
 Source : Département des Côtes d'Armor, 2007

Ce pic de trafic n'est pas surprenant puisque 91 % des touristes fréquentant les Côtes d'Armor déclaraient en 2005 se rendre sur leur lieu de vacances en voiture. Sur les 9 % restant, 6 % étaient venus dans le département en ferry, mais avec leur véhicule personnel pour la plupart d'entre eux (90 %). Ce trafic saisonnier est quelque peu atténué par les lignes de bus vers les plages que propose Lannion-Trégor Agglomération au départ de Lannion.

La Ville de Perros-Guirec envisage de mettre en place un système de navettes intracommunales qui desserviraient ses plages. Ce réseau fonctionnerait toute l'année avec une intensification en été afin de répondre à la demande.

Notons enfin que plusieurs professionnels se font l'écho d'une demande croissante des touristes de pouvoir utiliser un autre mode de transport que la voiture pendant leur séjour. Ceci est peut être le signe de l'amorce d'un changement de comportement en faveur de modes de transports doux.

Une voiture qui structure les représentations des distances :

La voiture individuelle constitue le moyen le plus courant pour se déplacer à l'intérieur du Trégor. C'est donc à partir des temps de trajet en voiture que sont appréciées les distances entre les villes, les notions de proximité et d'éloignement, et la performance des autres modes de transport.

Dans le Trégor, il est important de noter la réelle faiblesse des temps de trajets entre pôles urbains, en comparaison d'autres territoires :

Trajet	Distance (km) :	Temps (mn) :
Perros-Guirec-Lannion	12	16
Plestin-les-Grèves-Lannion	17	20
Plouaret-Lannion	14	17
Cavan-Lannion	12	12
La Roche-Derrien-Lannion	16	15
Plestin-les-Grèves-Plouaret	17	20
Plougras-Lannion	29	33
Plouaret-Cavan	17	17
Cavan-La Roche-Derrien	11	12
La Roche-Derrien-Tréguier	6,5	7
Cavan-Bégard	6,6	8
Cavan-Guingamp	22	21
Plestin-les-Grèves-Morlaix	19	20
Plounévez-Moëdec-Lannion	24	28
Plounévez-Moëdec-Morlaix	32	25
Plounévez-Moëdec-Guingamp	25	19

Distances et temps d'accès entre pôles urbains en automobile

Notons que les représentations subjectives des habitants jouent un rôle important dans leurs choix de fréquentation de services et commerces. Ils sont pourtant parfois en décalage avec la réalité des temps de trajets.

Des comportements des automobilistes qui évoluent :

Les déplacements en automobile sont directement concernés par la hausse continue et annoncée comme durable des prix des carburants. Cela pose directement deux questions :

- Quelle place relative accorder à l'automobile dans l'avenir par rapport aux services de transport en commun (bus) et aux équipements de transports en site propres (trains express régionaux) ?
- Comment faciliter le covoiturage pour les personnes qui le souhaitent ?

On observe depuis plusieurs mois un essor de la pratique du covoiturage, accompagnée par l'aménagement d'aires spécifiques de stationnement et par la création d'un outil de mise en relation des personnes intéressées (*Ticoto*).



L'aire de covoiturage du Boutilh à Lannion

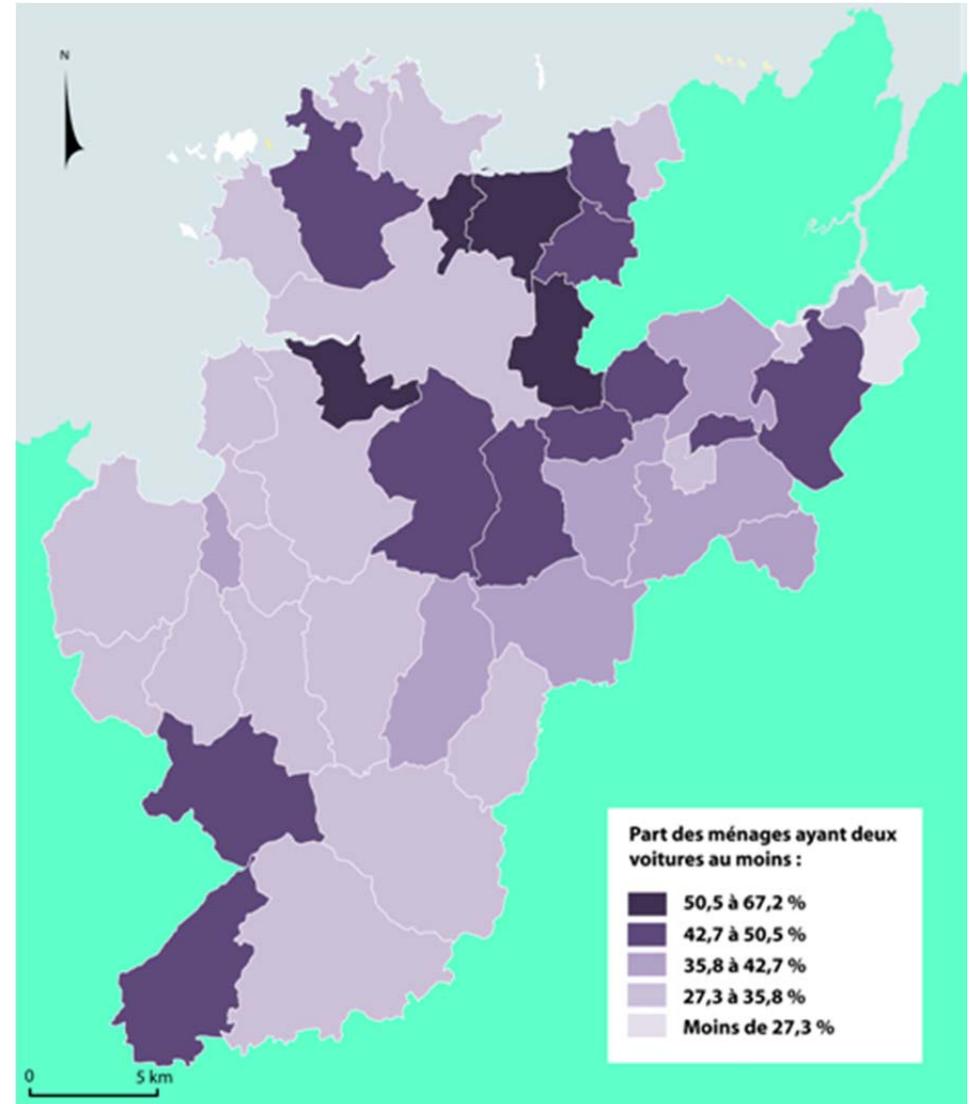
Ces dernières années ont également vu le tassement des trafics routiers sur les principaux axes. Même la R.N. 12, axe majeur qui traverse le sud du Trégor, connaît ce phénomène. D'une fréquentation journalière de 14 972 véhicules/jour en 2004, elle est descendue à 14 010 véhicules-jour en 2008. Ce tassement se vérifie aussi sur les routes départementales. La hausse du coût des carburants apparaît comme la principale explication à ce tassement.

Un taux de motorisation relativement faible :

La part des ménages possédant deux voitures dans le Trégor est plutôt en dessous des moyennes régionales. Ce constat trouve plusieurs explications :

- la proximité relative des services et de la population,
- la concentration de population au plus près du pôle d'emploi lannionais,
- le niveau de revenus assez faible dans le sud du territoire, qui peut empêcher de posséder deux véhicules.

La structuration du territoire en pôles secondaires complets et le maintien de la majorité des habitants au près du pôle d'emploi central constituent deux atouts qui permettent de maîtriser le volume des déplacements. Des agglomérations comme Rennes, Brest, Lorient, Quimper, Vannes, Saint-Malo et à un degré moindre Saint-Brieuc présentent des taux de possession de deux voitures beaucoup plus élevés, dans des communes parfois distantes de 5 à 30 kilomètres du pôle urbain central. Cela montre combien il est important de proposer des logements à des prix maîtrisés dans l'aire urbaine de Lannion.



La part des ménages possédant au moins deux voitures

Source : INSEE, 2006

5.2.2. L'usage croissant des services de bus :

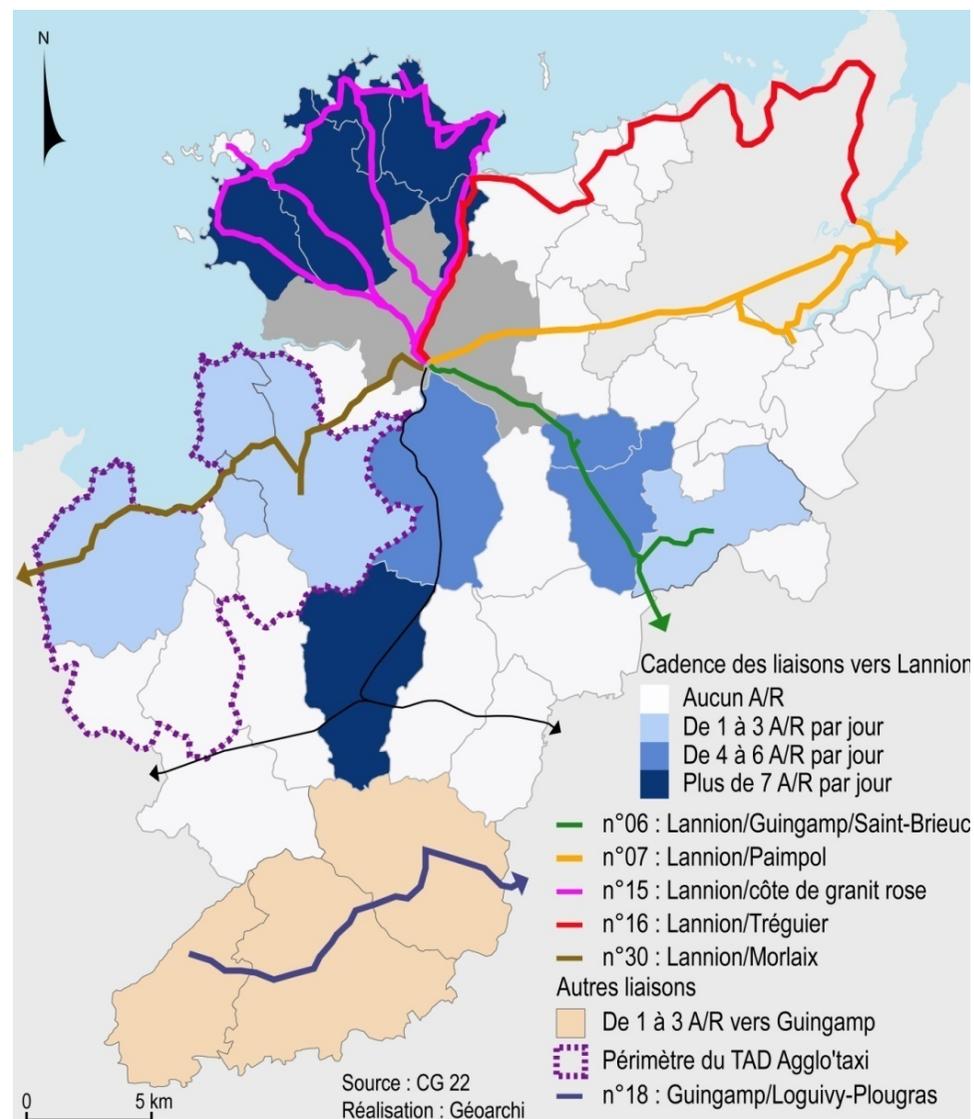
S'ils ne représentent que 6 % des déplacements quotidiens, les transports en commun connaissent depuis quelques années un regain d'intérêt par les usagers. Tous les habitants du Trégor ne bénéficient pas, toutefois, de dessertes depuis leur commune de résidence.

Un réseau interurbain de plus en plus utilisé :

Le Trégor est desservi par deux réseaux dont la fréquentation tend à se développer.

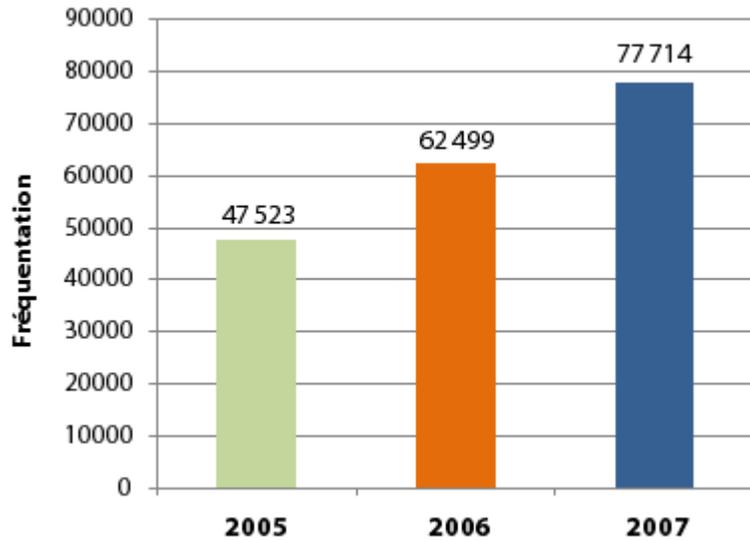
Le réseau départemental *Tibus* permet de se déplacer dans l'ensemble des Côtes-d'Armor. Une vingtaine de lignes de bus maillent ce territoire. Les communes situées sur la Côte de Granit Rose sont les mieux desservies dans le Trégor : au départ de Lannion, ce sont en moyenne sept allers-retours par jour qui sont proposés. Dans le reste du territoire, le cadencement du service ne permet pas de créer des réflexes d'utilisation suffisants, malgré une tarification avantageuse (2 euros par trajet, abonnement mensuel de 40 euros).

En période estivale, Lannion-Trégor Agglomération affrète des lignes de bus pour renforcer la desserte des plages, de la Côte de Granit rose à Saint-Michel-en-Grève. La fréquence de ces dessertes est en moyenne de cinq allers/retours par jour au départ de Lannion. Depuis le 1^{er} août 2005, Lannion-Trégor Agglomération assure également, en partenariat avec Morlaix Communauté, le fonctionnement de la ligne 30 qui relie Lannion à Morlaix et offre une ouverture intéressante vers l'ouest.



Les liaisons interurbaines de transports en commun

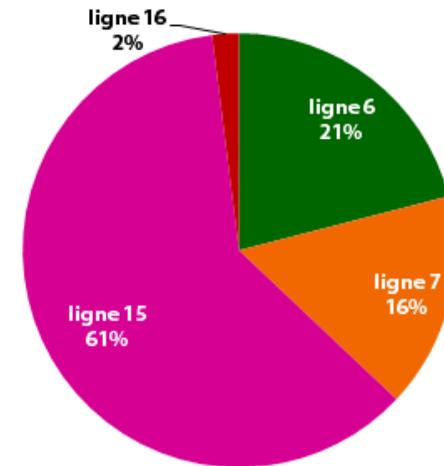
Source : Département des Côtes d'Armor, 2008



Evolution de la fréquentation des quatre lignes Tibus trégoroises

Source : Compagnie armoricaine de transports (C.A.T.), 2007

Les déplacements interurbains en bus ont connu une croissance notable depuis quelques années. Une enquête menée en 2005 a toutefois montré que 86 % des usagers de Tibus utilisaient ce service faute de disposer d'un véhicule personnel (Enquête C.A.T.). Le transport en commun est ainsi encore majoritairement utilisé par défaut. Parmi les passagers enquêtés, un tiers des personnes avait moins de vingt ans, et un quart plus de soixante ans. Ces deux catégories d'usagers sont les publics les plus courants. Les principaux motifs des déplacements étaient l'école (27 %) et les loisirs (32 %), tandis que les trajets vers l'emploi restaient rares.



Les ventes de billets sur les lignes Tibus au départ de Lannion

Source : Compagnie armoricaine de transports (C.A.T.), 2007



Un point d'arrêt Tibus à Ploubezre

Le réseau urbain de l'aire de Lannion :

Lannion-Trégor Agglomération propose une offre de transport urbain sur ses vingt communes. Ce service avait été créé par la Ville de Lannion en 1978 mais a été transféré et étendu en 2003. Depuis 2005, le réseau est structuré autour de six lignes de bus et de services souples à la demande.

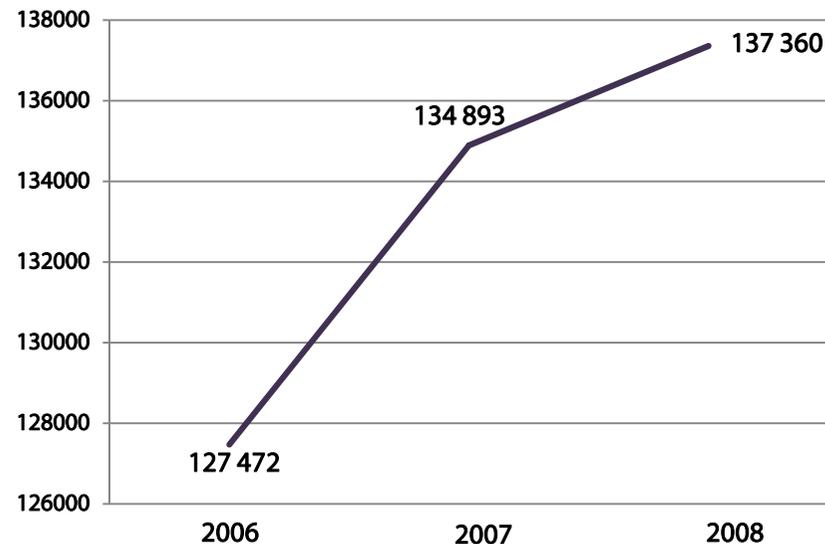
Les lignes régulières, concentrées sur l'aire urbaine lannionnaise, proposent les itinéraires suivants :

- Ligne A : du Centre hospitalier à l'aéroport via Ar Santé,
- Ligne B : de Servel à Saint-Marc via la Médiathèque de Lannion,
- Ligne C : de Ploubezre au centre-ville de Lannion via la gare SNCF,
- Ligne D1 : de Saint-Pierre au centre-ville de Lannion, de Park Nevez à Kerlitous, et du centre-ville de Lannion à l'I.U.T. de Lannion.
- Ligne D2 : De Bel-Air à Saint-Marc.
- Ligne F : du centre-ville de Lannion à Loguivy-les-Lannion, via Saint-Marc.

Les quatre services de transport à la demande complètent cette offre :

- La « *Navette Express* », à réserver la veille pour le lendemain, et qui circule entre Bel-Air, Ploubezre, Pouldiguy et le centre-ville de Lannion.
- Les lignes périphériques à la demande : elles desservent Champ-Blanc, Beg Leguer, Loguivy-les-Lannion, Ploulec'h et Le Yaudet, si des usagers en manifestent le besoin la veille pour le lendemain.
- Le service *Agglo'taxi* : ce service fonctionne uniquement dans huit communes de l'est de Lannion-Trégor Agglomération. Il est assuré par des taxis conventionnés. Les déplacements vers Lannion sont possibles si ils sont motivés par le besoin de consulter des spécialistes de santé, de se rendre au Centre hospitalier ou à la polyclinique.
- Le service *Agglo'mobi* : il s'adresse aux personnes à mobilité réduite, auxquelles il propose un véhicule adapté qui circule sur tout le territoire, du lundi au samedi.

Ce réseau urbain a, comme *Tibus*, connu une croissance régulière au cours des dernières années. Les fréquentations ont augmenté à mesure que les lignes se structuraient.



Evolution de la fréquentation des lignes régulières de Lannion-Trégor Agglomération

Source : Lannion-Trégor Agglomération, 2008

5.2.3. L'essor du Train express régional (T.E.R.) :

Le service T.E.R. est organisé par la Région Bretagne, et sa gestion concédée à la S.N.C.F. Dans le Trégor, l'offre suivante est proposée au départ des trois haltes :

Gare de Lannion : 18 arrêts par jour de semaine
> 3 Allers/Retours vers Saint-Brieuc,
> 1 A/R vers Brest,
> 8,5 A/R vers Rennes par correspondance à Plouaret (TER ou TGV)
Gare de Plouaret : 23 arrêts par jour de semaine
> 2,5 A/R vers Brest,
> 9 A/R vers Lannion,
> 5 A/R vers Saint-Brieuc
Arrêt SNCF de Plounérin : 2 arrêts par jour de semaine
> 1 A/R vers Brest

L'offre de trajets en T.E.R. dans le Trégor
Source : Région Bretagne

Afin de permettre un accès élargi au T.E.R., la Région Bretagne propose des tarifications préférentielles à destination de certains usagers : les scolaires, les salariés et les chercheurs d'emplois. Les enquêtes réalisées auprès des usagers montrent que cette tarification est le principal atout du service, avec le confort apporté par les nouvelles rames. Toutefois cette tarification laisse une large partie du coût des trajets à la charge de la Collectivité, ce qui peut constituer un frein à son développement.

Malgré cela, la Région Bretagne prévoit à l'horizon 2020 un triplement de la clientèle du service, en prenant en compte le renchérissement des coûts des déplacements en automobile et les reports modaux concomitants, et la croissance démographique bretonne.

Le T.E.R. constitue le cœur d'activité des gares trégoroises, comme de nombreuses autres gares de Bretagne.



La Région a beaucoup investi dans le renouvellement du matériel roulant, ici à la gare de Plouaret-Trégor

La Région Bretagne renforce ses dessertes le vendredi après-midi, pour satisfaire la demande des scolaires internes et des étudiants :

En provenance de Rennes :
> 3 trains supplémentaires arrivent en gare de Lannion,
> 3 trains arrivent en gare de Lannion via une halte à Plouaret,
> 8,5 A/R vers Rennes par correspondance à Plouaret (TER ou TGV)
A destination de Rennes :
> 1 train supplémentaire quitte Lannion sans s'arrêter à Plouaret,
> 2 trains supplémentaires quittent Lannion via une halte à Plouaret,
> 3 trains partent de Plouaret, dont un fait arrêt à Guingamp
A destination de Brest :
> 3 trains partent de Plouaret

L'offre supplémentaire proposée le vendredi après-midi
Source : Région Bretagne, 2008

Un réseau ferroviaire bientôt modernisé :

Les Collectivités locales ont programmé à l'horizon 2013 d'importants travaux sur la ligne Plouaret-Lannion qui permettront de faire circuler les trains à 140 et non plus à 70 km/heure. Cela devrait permettre de densifier la desserte de la gare de Lannion, actuellement pénalisée par la moindre vitesse des trains.

Parallèlement à ce travail sur la ligne ferroviaire, la gare de Plouaret-Trégor va faire l'objet d'un réaménagement qui la rendra plus fonctionnelle.



La ligne Plouaret-Lannion va faire l'objet de travaux permettant aux trains d'y circuler plus vite



Le site de la gare de Plouaret va être réaménagé

Source : Jean-Pierre FERRAND

Des dessertes à repenser avec l'arrivée du T.G.V. en grande vitesse :

L'arrivée programmée du T.G.V. en grande vitesse en Bretagne va considérablement modifier la géographie de la région. En termes de distance-temps, certaines villes vont se rapprocher des centres de décisions quand d'autres peuvent s'éloigner. L'organisation actuelle des dessertes T.E.R. devra tenir compte de cette évolution et en corriger les effets négatifs, en particulier pour des territoires périphériques comme le Trégor.

5.2.4. Les modes doux :

Les modes doux sont les modes de déplacements non-motorisés : randonnée, vélo, rollers, cheval, etc. Ils représentent une part importante des déplacements quotidiens (21 %), et apportent une réponse efficace à l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

On observe toutefois que ces modes de transport sont utilisés sur des trajets courts, de 700 mètres à un kilomètre en moyenne. Les deux roues permettent de réaliser des trajets un peu plus long, et occupent de ce fait une part modale sensiblement supérieure.

En km	Voiture (conducteur)	Voiture (passager)	Transport collectif	Modes doux	Deux roues
Travail	13	10	13	1	7
Scolaire	68	13	21	1	6
Loisirs	7,2	7,2	5,3	0,7	6,7
Achats	7,2	7,2	4,9	0,7	6,7
Autres	9,1	9,1	11,3	0,7	5,3

La distance moyenne des déplacements quotidiens dans le Trégor
Source : Base de données Energie Demain, 2010

Les aménagements urbains pour le vélo :

Le vélo peut être utilisé dans des déplacements courants, pourvu que les itinéraires ne soient pas trop longs, ne fassent pas l'objet de déclivités rédhibitoires et soient correctement sécurisés. Cette pratique est encore essentiellement urbaine, et plutôt rare sur des trajets interurbains.

La qualité des voiries offertes et de l'aménagement des communes constituent des facteurs déterminants pour le développement de cette pratique. Dans beaucoup de communes du Trégor, le dimensionnement des routes et les vitesses autorisées pour les voitures donnent à celles-ci une sorte de monopole. Le choix de créer des quartiers résidentiels loin des centres-villes a par ailleurs compliqué la pratique du vélo, en allongeant inutilement les itinéraires. Favoriser le vélo en ville implique donc une réflexion globale sur l'aménagement de la commune qui n'a que rarement été conduite jusqu'à présent.

Depuis 1998, le Code de l'environnement dispose que : « à l'occasion des réalisations ou des rénovations des voies urbaines, à l'exception des autoroutes et voies rapides, doivent être mis au point des itinéraires cyclables pourvus d'aménagement sous forme de pistes, marquages au sol ou couloirs indépendants, en fonction des besoins et contraintes de circulation. L'aménagement de ces itinéraires cyclables doit tenir compte des orientations du plan de déplacements urbains, lorsqu'il existe. » (article L.288-2).

Les véloroutes et voies vertes :

Les *voies vertes* sont des aménagements en site propre réservés aux déplacements non motorisés. Elles sont destinées aux piétons, aux cyclistes, aux personnes à mobilité réduite, aux rollers et aux cavaliers quand le revêtement le permet. Elles sont souvent aménagées sur des voies ferrées désaffectées, des allées forestières, etc.

Les *véloroutes* sont des itinéraires plus spécifiquement dédiés aux cyclistes. Elles traversent les agglomérations dans des conditions de sécurité supérieures, le long des voies à faible trafic automobile et des voies vertes. Parmi ces véloroutes, il convient de distinguer les *pistes cyclables*, indépendantes de la route et les *bandes cyclables* qui lui sont accolées.

La Région a formalisé en 1998 un *Programme Régional Véloroute et voie verte de Bretagne*, destiné à relier les principales agglomérations bretonnes entre elles et à connecter les villes de l'intérieur aux grands itinéraires côtiers.

Le *Schéma départemental vélo* décline dans les Côtes d'Armor les objectifs du *Programme Régional Véloroute et voie verte de Bretagne*. Approuvé en 2004, il définit un calendrier pluriannuel d'investissements, dont trois projets concernent très directement le Trégor :

- Un itinéraire qui longera la Côte de Granit Rose,
- Un itinéraire qui reliera Lannion à Guingamp,
- Un itinéraire qui longera la RN 12, de Morlaix à Lamballe.

Une voie verte relie déjà Lannion à Perros-Guirec, empruntant la vallée du *Stanco* et l'ancienne voie ferrée.

Ces équipements constituent des axes bien identifiés par les touristes, et très utilisés. La voie Rennes-Saint-Malo, ouverte en 2004, présente une fréquentation de 2 000 usagers par jour à certains moments de l'été.

Les sentiers de randonnée et cheminements piétonniers :

A côté de ces grands équipements, où cohabitent l'ensemble des déplacements doux, le territoire est parcouru par près de 400 kilomètres de chemins de randonnée agréés par la *Fédération Française de Randonnée*. Ils présentent la caractéristique d'être à la fois nombreux et répartis de façon homogène sur tout le territoire. Leur interconnexion est en revanche insuffisante : le Trégor est un ensemble de boucles isolées.

Le *Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées* (PDIPR) s'est donné pour but de référencer et de baliser les sentiers, puis d'aboutir à une interconnexion globale et cohérente à l'échelle des Côtes-d'Armor. Ce travail est toutefois encore peu avancé. Dans le Trégor, seuls 35 des 390 kilomètres de sentiers sont à ce jour référencés. L'inscription au P.D.I.P.R. passe en effet par une délibération préalable des conseils municipaux, que peu d'entre eux ont pris.

Dans le réseau existant, le sentier de grande randonnée qui longe la côte (G.R.34) constitue l'itinéraire majeur. L'ensemble des sentiers de moyennes et petites randonnées le complètent, en proposant des degrés de difficultés variés.

De nombreux guides sont commercialisés pour présenter les itinéraires possibles, et chaque effort de maillage des collectivités est ainsi valorisé pour le tourisme.

Pour encourager une pratique plus quotidienne de la marche à pied, certaines Communes aménagent des itinéraires dédiés. La convivialité de ces voies et la sécurisation qu'elles permettent leur apporte généralement un certain succès. Ce type de cheminements est particulièrement judicieux pour relier les quartiers d'habitation aux centres-villes.



Un cheminement piétonnier à Caouënnec-Lanvézéac

Notons que peu de communes ont fait le choix d'instituer des « zones 30 » dans leurs centres-villes, alors que celles-ci concourent à la sécurité des piétons.

Lorsqu'une commune est suffisamment sécurisée, il lui est possible d'organiser les déplacements à pied, notamment de scolaires. Un adulte passe chercher les enfants inscrits à leur domicile, et les accompagne jusqu'au point de destination. Ce type d'initiative, couramment appelée *Pédibus*, a été pris par la Ville de Lannion. Elle concerne huit écoles.

Les circuits de V.T.T. :

Le Trégor compte dix circuits, qui permettent de découvrir la double identité littorale et rurale du territoire : quatre sont situés sur la côte, et les six autres dans l'arrière-pays.

Les distances à parcourir sont comprises entre 10 et 40 kilomètres, avec des dénivelés qui peuvent atteindre 600 mètres.

Ces circuits génèrent une activité économique : des commerces se sont positionnés à proximité des circuits, et 42 points de location de vélos sont répertoriés.

Le rôle des bénévoles est à signaler. L'association *V.T.T. 22*, créée en 1992, assure le balisage et la sécurité sur l'ensemble des circuits. Ils interviennent également dans l'entretien des sentiers, lorsque celui-ci n'est pas directement assuré par les Communes ou les Communautés de Communes.

Les activités équestres :

Les cavaliers ne bénéficient pas d'itinéraires réservés. Ils empruntent des sentiers de randonnée et différents sites publics qui leur permettent de se déplacer sur des trajets relativement courts.

Pour donner une meilleure visibilité aux trajets, tenter de les interconnecter et rendre possible un tour de Bretagne à cheval, plusieurs partenaires institutionnels ont dessiné un itinéraire régional, Equibreizh. Ce trajet de 2 500 kilomètres traverse des chemins communaux, départementaux, qui appartiennent au Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres, à l'Etat et à des particuliers qui ont accepté de les ouvrir. Le Trégor est absent de ce tracé, alors même qu'il compte des centres équestres dynamiques et des sentiers utilisables.

De manière générale, le Trégor présente des paysages et un patrimoine propices aux déplacements doux, mais les sentiers forment des boucles indépendantes les unes des autres.

Territoires :	Usage des sentiers :		
	Randonnée (kms)	Cheval (kms)	VTT (kms)
Lannion-Trégor	160	80	7 circuits (110 km)
Beg-ar-chra	60	20	0
Pays Rochois	45	10	0
Centre-Trégor	80	35	2 circuits (45 km)
Mantallot	5	0	0
Perros-Guirec	40	15	1 circuit (46 km)
Total	390	160	201

Les sentiers dédiés aux déplacements doux dans le Trégor

Source : Département des Côtes d'Armor, 2008

5.2.5. L'absence de stratégie globale des déplacements alternatifs :

Pour permettre aux personnes qui le souhaitent ou qui y sont contraintes de ne pas utiliser la voiture, certains territoires définissent une stratégie globale qui vise à assurer la continuité des équipements et services alternatifs, leur lisibilité, et même leur attractivité. Les déplacements collectifs ou doux ne sont plus envisagés comme des pratiques occasionnelles ou par défaut, mais comme des façons de parcourir le territoire qui peuvent être courantes et agréables.

Dans le territoire sont positionnés des éléments stratégiques bien identifiés par les habitants :

- Des pôles de rabattement, dans les communes, vers les points d'arrêts des transports collectifs. Il peut être prévu des cheminements piétonniers ou cyclables pour s'y rendre, et le cas échéant des parkings pour vélos. L'information sur l'offre de transports accessible au pôle est donnée le long du cheminement, de sorte que les habitants se familiarisent avec elle.
- Des pôles relais multimodaux, permettant de passer facilement d'un mode de transport à un autre.

Le succès d'une telle stratégie repose sur sa capacité à garantir la continuité des déplacements en articulant les différents services disponibles de façon efficace. Si un trajet n'est que partiellement possible en transports en commun, beaucoup d'utilisateurs renonceront à les utiliser et privilégieront la voiture.

De telles stratégies ont surtout été déployées dans de grandes agglomérations jusqu'à présent, mais commencent à faire l'objet de réflexions à l'échelle de territoires plus ruraux. Le Trégor ne s'en n'est pas encore doté, et pâtit de deux difficultés : le manque d'articulation entre les services de transports en communs et d'interconnexion entre les voies de déplacements doux.

L'articulation des offres de transport en commun :

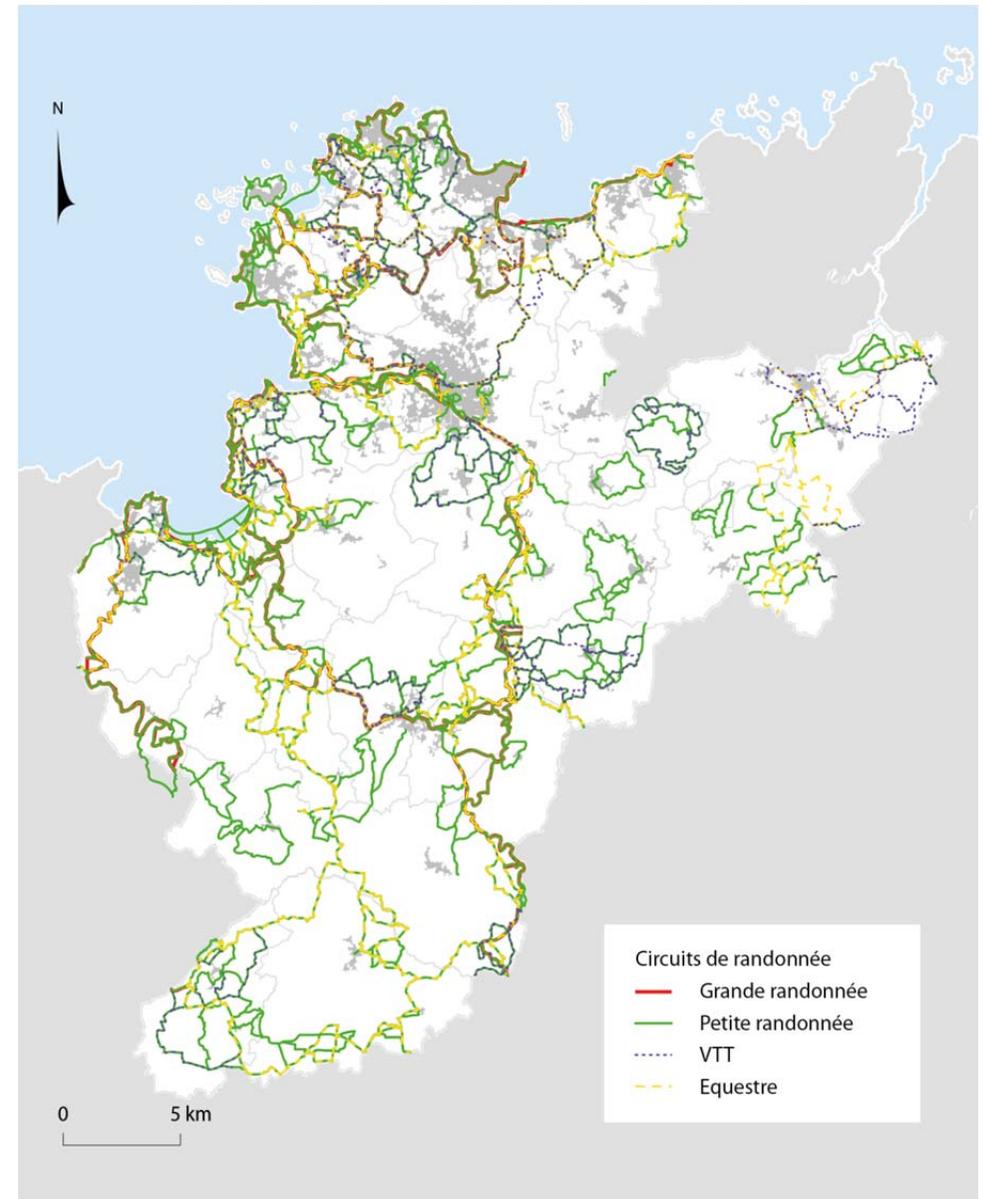
Afin de favoriser l'usage des transports en commun, les autorités organisatrices bretonnes, réunies au sein du *G.A.R.T. Breizh*, cherchent à mieux coordonner leurs services respectifs. Ce travail prend deux formes :

- Une unification progressive de la billettique : Lannion-Trégor Agglomération et la Région Bretagne proposent un abonnement, « *Usuel* », qui permet à chaque usager du T.E.R. d'utiliser son titre de transport pour accéder aux lignes de bus T.I.L.T. Un travail similaire commence à se développer avec le Département des Côtes d'Armor. Outre la simplification, cette unification permet de rendre plus lisible les offres et de favoriser l'intermodalité.
- Une meilleure complémentarité entre les services, destinée à assurer des continuités de déplacements aux usagers.

Notons que les transports en commun constituent souvent la seule solution de déplacement dont disposent les personnes à mobilité réduite. Pour ces usagers plus encore que pour les autres, un travail de coordination est important.

L'interconnexion des boucles pour cyclistes :

Plusieurs Collectivités locales du Trégor et le Pays touristique du Trégor-Goëlo ont engagé une réflexion visant à mieux interconnecter les boucles locales dédiées aux vélos. Le territoire comporte quelques espaces denses mais aussi des espaces blancs, dépourvus de dessertes.



Les réseaux de déplacements doux sur le territoire

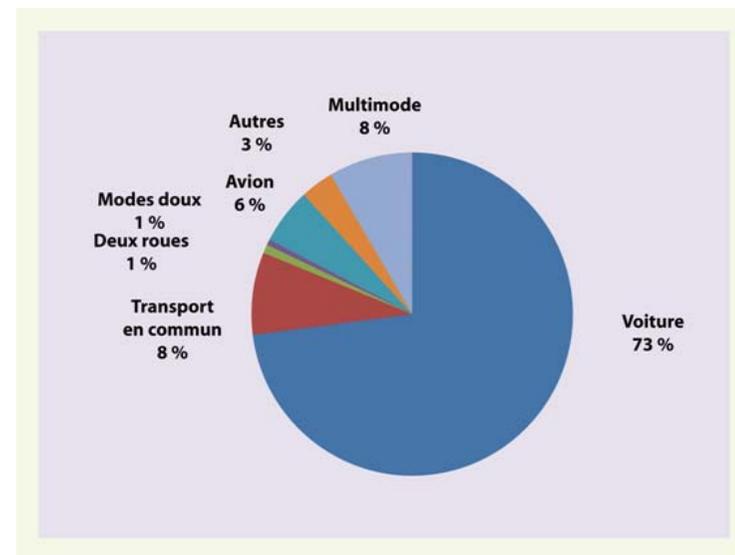
Source : Département des Côtes d'Armor, 2008

5.3. Le désenclavement :

Le Trégor occupe une position excentrée à l'échelle de la Bretagne, de la France et de l'Europe. Il a su se connecter au monde en se dotant d'équipements performants, mais les nouveaux enjeux économiques et environnementaux appellent aujourd'hui une réflexion plus globale et davantage centrée sur les temps d'accès que sur les modes de transport en eux-mêmes.

Si la voiture continue d'occuper une place de choix (73 %) dans les mobilités exceptionnelles ou irrégulières, l'élévation prévisible du coût des carburants peut faire le jeu dans les prochaines années des modes de transport collectif, dont l'impact environnemental est moindre. Ceux-ci occupent encore une place faible (8,2 %). Notons que l'avion, avec 5,6 % des parts de marché, conserve une certaine importance malgré les difficultés économiques de l'aéroport.

Notons que 8 % des voyageurs déclarent utiliser plusieurs modes de transport selon les besoins et les opportunités. Favoriser cette multimodalité encouragerait des reports modaux vers les transports en commun. Mais elle implique un effort de coordination entre les autorités organisatrices de transports



La part modales des transports dans les distances parcourues pour des motifs exceptionnels ou irréguliers dans le Trégor

Source : Base de données Energie Demain, 2010

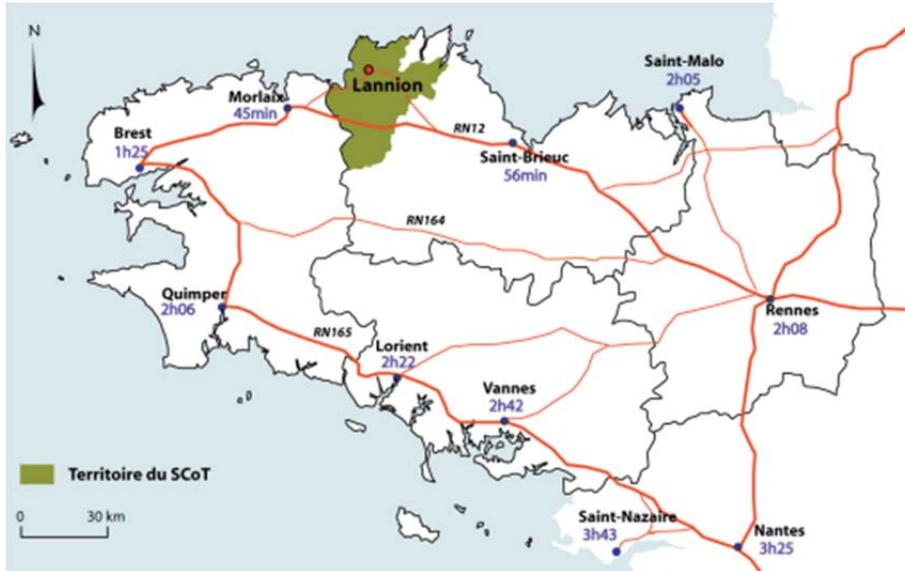
En milliers de km	Voiture (conducteur)	Voiture (passager)	Transport collectif	Modes doux	Deux roues	Avion	Autre	Multimode	Bateau	Total
Entrants	44 201	110 989	15 699		43	4 143	10 838	51 251	79	237 242
Sortants	17 762	44 406	13 787			29 966	9 324			115 246
Rayonnement interne	49 619	124 048	14 601	5 200	3 475					196 943
Excursions	24 077	28 892	5 991						210	59 170
TOTAL	135 660	308 336	50 078	5 200	3 517	34 109	20 161	51 251	290	608 600
Part	22,3 %	50,7 %	8,2 %	1 %	0,6 %	5,6 %	3,3 %	8,4 %	0 %	100 %

Les distances parcourues pour des motifs exceptionnels ou irréguliers dans le Trégor

Source : Base de données Energie Demain, 2010

5.3.1. Une position excentrée par rapport au réseau routier breton :

Le Trégor bénéficie par la route d'une proximité réelle aux grands centres urbains bretons : Brest et Saint-Brieuc sont situés à moins de 100 kilomètres, Rennes à 120 kilomètres. Mais il présente malgré tout la caractéristique d'être à l'écart des principaux flux, notamment pour sa partie nord. On ne traverse pas Lannion, on s'y rend.



Temps d'accès par la route entre Lannion et les principales villes bretonnes

Un effort particulier a été porté pour améliorer la liaison vers l'est. Le Département des Côtes-d'Armor a aménagé en 2x2 voies la route départementale entre Lannion et Guingamp (R.D. 767), ce qui permet notamment aux touristes d'accéder plus facilement au territoire.

En revanche, la desserte vers l'ouest demeure problématique. Les deux options utilisées, Lannion via Plestin-les-Grèves (R.D. 786, 6 000 véhicules/jour en 2006) ou via Plouaret (R.D. 11, 3 400 véhicules/jour), présentent au moins deux inconvénients :

- Les trajets s'effectuent sur des axes à deux voies, ce qui réduit considérablement leur rapidité,
- Ils traversent des zones urbaines, ce qui génère encombrements et risques pour la sécurité des habitants.

Face à l'axe Nantes-Rennes-Saint-Malo qui est en plein essor démographique et économique, le Trégor et les territoires de Bretagne occidentale cherchent à construire un fonctionnement en réseau, sur le plan des pratiques (entreprises) et des infrastructures (grands équipements). Cela peut passer par un accès routier plus rapide à Brest.

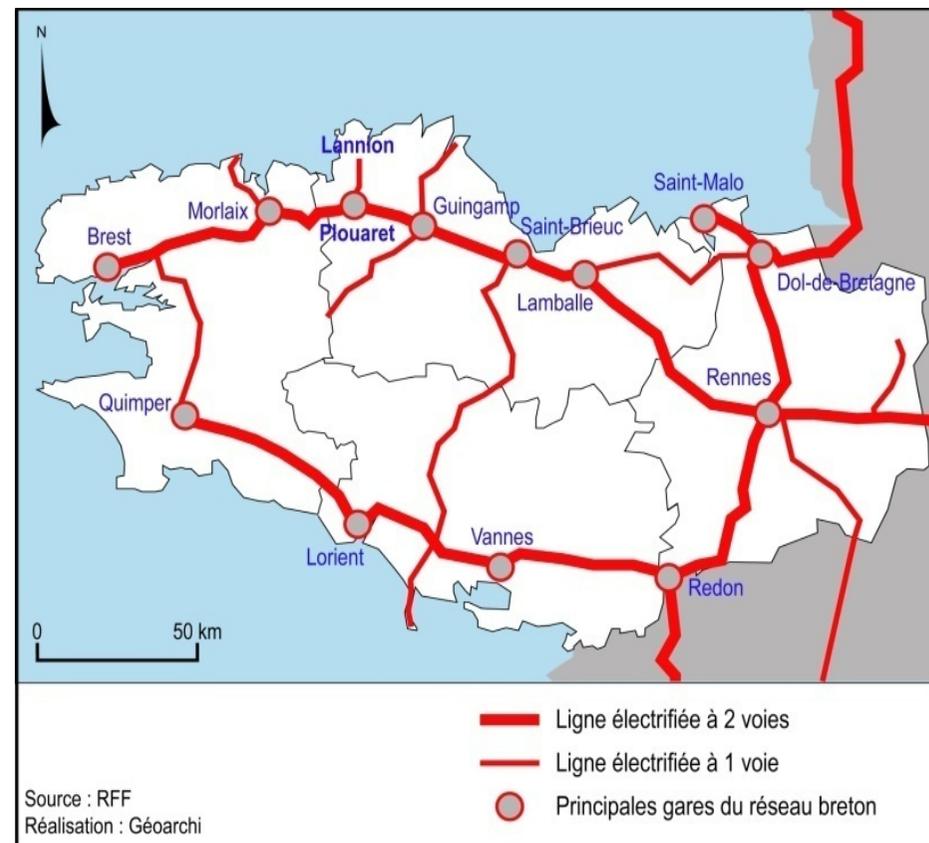
5.3.2. Un territoire positionné sur les axes ferroviaires :

Le Trégor est traversé de part en part par la ligne Paris/Rennes/Brest. Elle permet la circulation des trains de grandes lignes de la capitale à la pointe du Finistère tout en desservant le territoire.

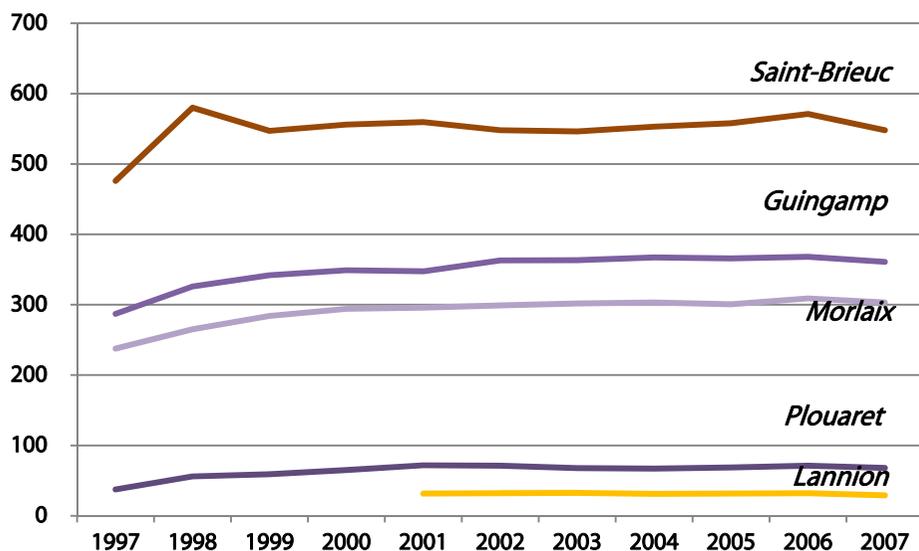
Le territoire bénéficie d'une gare T.G.V., à Plouaret, à laquelle est reliée Lannion par une ligne à voie unique, électrifiée en juin 2000. Le *Train express régional* (T.E.R.) fait également une halte à Plounérin.

En 2006, 215 000 passagers sont passés par la gare de Lannion, 221 000 par la gare de Plouaret tandis que l'arrêt de Plounérin comptait 5 montées/descentes par jour. La gare de Plouaret-Trégor est née de la forte mobilisation des acteurs locaux, qui ont fini par l'imposer à la SNCF. Le T.G.V. s'y arrête depuis septembre 1990, à concurrence de deux arrêts par jour en semaine. La gare de Lannion accueille quant à elle, chaque jour, un seul T.G.V. en provenance de Paris.

On observe toutefois que de nombreux Trégorois privilégient des départs depuis la gare de Guingamp, où ils se rendent en voiture, lorsqu'ils utilisent la ligne Paris-Brest. Cela est dû au temps de trajet jugé excessif de la navette entre Lannion et Guingamp.



Les lignes du réseau ferré national
 Source : Réseaux ferrés de France, 2008



L'évolution du trafic T.G.V. dans les gares utilisées par les Trégorois
 (milliers de voyageur)

Source : Observatoire Régional des Transports de Bretagne, 2009



Un monument commémore les manifestations de défense de la gare de Plouaret-Trégor

La future Ligne à grande vitesse Paris-Brest-Quimper (L.G.V.), dont l'ambition est de relier la capitale aux deux agglomérations finistériennes en 3 heures, va bouleverser l'ensemble de l'offre et des questions de transport.

Les travaux se déroulent en deux phases. La première vise à faire venir le T.G.V. à Rennes à grande vitesse d'ici 2012. Cela implique de réaliser différents aménagements sur la portion Le Mans-Rennes afin de gagner 37 minutes sur le trajet Paris-Rennes. La déclaration d'utilité publique a été prise en octobre 2007 et a permis le début des travaux.

La portion Rennes-Brest, qui intéresse plus directement le Trégor, est encore à l'étude. L'objectif sera de gagner 15 minutes entre les deux villes, ce qui impliquera nécessairement l'abandon de certains des points d'arrêts actuels. Si l'arrêt à Saint-Brieuc paraît assuré, ceux de Morlaix, Guingamp et surtout Plouaret et Lannion peuvent disparaître ou être marginalisés. Il s'agira donc pour le Trégor d'organiser son accessibilité à la gare T.G.V. la plus proche, quelque soit le moyen choisi. Le risque pour

le territoire est de s'éloigner de Paris au bénéfice de Brest et des villes qui bénéficieront d'un arrêt.

Parallèlement à ces dessertes de grandes lignes, la Région Bretagne va ouvrir à partir de 2010 une réflexion sur les correspondances T.G.V. / T.E.R. qui constituera pour le Trégor l'occasion de repenser l'ensemble de ses dessertes et de tirer le meilleur profit de la future ligne à grande vitesse. Cette réflexion élargie devra également prendre en compte l'articulation avec l'aéroport de Lannion – Côte de Granit.



La nouvelle gare de Lannion, ouverte en 2000

Notons que la Région a engagé, depuis 2006, un programme de modernisation des gares et haltes TER. Les principaux travaux portent sur l'aménagement intérieur mais les abords peuvent être traités à la demande et sur participation financière de la commune concernée. Celle de Plouaret fait partie de la prochaine tranche de travaux. La gare de Lannion, très récente, n'est pas concernée mais présente des difficultés fréquentes d'accès en voiture du fait d'un trafic important.

5.3.3. Un aéroport indispensable mais fragilisé:

L'aéroport *Lannion - Côte de Granit* a été créé en 1937, mais a pris toute son importance avec l'installation du C.N.E.T. et le développement du technopôle depuis les années 60. Des entreprises comme Alcatel et France Telecom à Lannion ont favorisé l'émergence d'une clientèle d'affaires pour l'aéroport, dont les liaisons sont directement tournées vers Paris. La clientèle de l'aéroport est composée à part égale d'une clientèle d'affaires et d'une clientèle touristique. 70 % de voyageurs au départ de l'aéroport de Lannion n'effectuent pas de correspondances vers d'autres aéroports. L'aéroport de Lannion est desservi deux fois par jour par les bus du réseau urbain de Lannion-Trégor Agglomération.

Trois vols aller-retour quotidiens sont proposés entre Lannion et *Paris-Orly*. Les horaires permettent des correspondances faciles vers Annecy, Avignon, Biarritz, Bordeaux, Clermont-Ferrand, la Corse, Limoges, Lourdes, Lyon, Marseille, Metz, Montpellier, Mulhouse, Nice, Paris, Pau, Perpignan, Rodez, Strasbourg, Toulon et Toulouse. Mais beaucoup de Trégorois qui ont besoin de se déplacer à l'international préfèrent utiliser l'aéroport de *Brest-Guipavas*, qui propose des lignes vers *Paris-Charles-de-Gaulle*.

Le Syndicat mixte de l'aéroport, qui est financé par le Département (55%), les collectivités du Pays du Trégor-Goëlo (25%) et la C.C.I. des Côtes-d'Armor (20%), a dû procéder à plusieurs investissements pour moderniser l'équipement. En 1989, la piste a été allongée pour s'adapter à l'évolution du gabarit des avions, et un nouvel allongement a été évoqué. Ces travaux sont lourds et posent la question du projet de long terme de l'aéroport, qui connaît une fréquentation assez fluctuante et un avenir difficile à déterminer, entre la concurrence menaçante de la future ligne ferroviaire *Bretagne Grande Vitesse* et les perspectives de développement important du tourisme.

Année	Voyageurs	Dont Lannion-Paris
1998	81 017	49 788
1999	82 741	57 800
2000	84 957	59 357
2001	48 883	48 820
2002	53 703	53 540
2003	39 609	40 206
2004	50 901	50 540
2005	53 108	52 982
2006	45 090	
2007	50 082	
2008	41 468	
2009	34 149	

La fréquentation de l'aéroport de Lannion

Source : Syndicat mixte de l'aéroport Lannion Côte de Granit



Le trafic passager dans les aéroports bretons

Source : INSEE, 1999

Les perspectives d'avenir :

L'aéroport a connu une baisse de fréquentation, en particulier sur les vols d'affaires dans les années 90 en raison des difficultés du technopôle, mais présente un rebond récent. Il s'ajoute à ce constat plusieurs perspectives qui amènent à s'interroger sur sa pérennité :

- L'augmentation des coûts du transport aérien peut limiter le nombre de voyageurs,
- La réalisation de la ligne *Bretagne Grande Vitesse* offrira une alternative très intéressante aux trajets aériens,
- Le développement des grands aéroports bretons, et l'amélioration des communications routières et ferroviaires vers eux, intensifiera la concurrence,
- La perte possible d'effectifs dans les grands groupes du plateau industriel de Pégase, réduirait la clientèle professionnelle.

A l'inverse, le développement important du tourisme annoncé à l'échelle mondiale, s'il est accompagné d'une stratégie locale pertinente, peut offrir à l'aéroport une clientèle nouvelle, et à tout le Trégor des retombées économiques fortes.

Le futur aéroport de *Notre-Dame-des-Landes*, s'il est bien relié à celui de Lannion, constituerait alors un atout de poids. S'il devait au contraire fonctionner sur son seul bassin de proximité, estimé à 2 123 500 habitants situés à moins d'une heure de route en 2015, il agirait en concurrent redoutable.



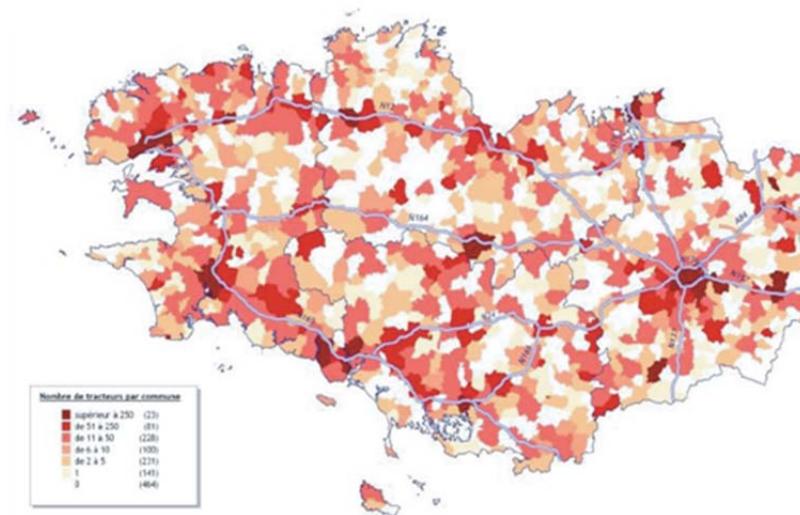
La piste de l'aéroport au cœur du plateau industriel

Source : Lannion Trégor Agglomération

5.4. Le transport de marchandises :

Le Trégor présente une situation particulière en matière de circulation des marchandises. Les grands flux routiers suivent essentiellement la R.N. 12, mais le sud du territoire n'en tire pas pleinement profit. Il n'existe pas de plateforme ni de regroupement local qui permette de structurer le fret. Celui-ci vient d'ailleurs principalement de l'extérieur, les activités de production étant moins développées dans le territoire qu'ailleurs en Bretagne. Les livraisons se font à partir des plateformes de Guingamp ou de Saint-Brieuc pour l'intra-départemental et de Rennes pour l'interrégional, le national et l'international.

Les entreprises de ce secteur connaissent toutefois des difficultés importantes liées à l'augmentation du prix des carburants. Cela incite certaines d'entre elles à se recentrer vers Rennes, mais repose aussi la question du ferroutage. Ce moyen de transport présente des intérêts forts en matière d'environnement et de sécurité mais était jusqu'à présent pénalisé par son niveau de coût. Le développement du ferroutage impliquera également une clarification de la politique nationale dans ce domaine pour lequel les Collectivités locales n'ont pas compétence.



Implantation des activités de transport en Bretagne
Source : Direction Régionale de l'Équipement de Bretagne, 2006

En tonnes	Produits agricoles et alimentaires		Minerais et déchets	Engrais et chimie		Produits manufacturés, transport, divers	TOTAL	Part
	Produits agricoles et alimentaires	Produits énergétiques		Engrais et chimie	Engrais et chimie			
Fer	16	2	36	4	7	65	4 %	
Route	390	20	793	38	131	1 371	83 %	
Voies Navigables	11	3	23	1	2	39	2 %	
Air	0		0	0	1	1	0 %	
Mer	56	38	54	12	19	180	11 %	
TOTAL	473	63	905	56	160	1 656	100 %	
Part	29 %	4 %	55 %	3 %	10 %	100 %		

Les tonnages de marchandises transportés dans le Trégor
Source : Banque de données SITRAM, 2006

5.4.1. La prédominance du transport sur route :

Le réseau routier breton présente des atouts importants : qualité, gratuité, et nombre important d'échangeurs qui favorisent les dessertes locales. Compte tenu de la faiblesse concomitante de l'offre ferroviaire, il n'est pas surprenant de voir le fret emprunter de façon très majoritaire la route. Dans le Trégor, le transport routier de marchandises représente une part modale de 83 %, correspondant à un volume de 1 371 tonnes.

On estime habituellement que le fret ferroviaire n'est économiquement viable que sur des distances de 250 kilomètres et plus. Pour de plus courts trajets, il est à la fois plus onéreux et moins souple d'usage. Le ferroutage n'est, quant à lui, possible qu'à partir de la gare multimodale de Rennes. Il nécessite des infrastructures que les Collectivités hésitent à réaliser en raison de la faible demande. La hausse du prix des carburants et les objectifs internationaux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre devraient toutefois dans les prochaines années rendre le ferroutage plus intéressant.

En 2005, 554 000 tonnes de produits ont transité par l'un des ports de commerce des Côtes d'Armor. Le port du Légué à Saint-Brieuc concentre 60% de ce trafic, et les importants travaux engagés récemment pour le moderniser vont sans doute accentuer sa domination. D'autres ports tirent leur épingle du jeu, notamment Pontrieux (20% du trafic) et Tréguier (17%). Dans ce paysage, le Trégor ne semble pas destiné à jouer un rôle.

Le fret aérien est quant à lui absent dans le Trégor, et très peu développé en Bretagne. Les expressistes (Fedex, U.P.S.) ne sont présents que sur la plateforme de Rennes.

5.4.2. Peu de perspectives pour le Trégor :

Le rapprochement de la S.N.C.F. et de Géodis en juillet 2008 semble traduire la volonté de relancer le fret multimodal en France. Ce rapprochement va en effet créer un puissant groupe de transport de marchandises qui dispose de moyens à la fois routiers, maritimes, aériens et ferroviaires. La question de la place que peut prendre le Trégor dans ce contexte est donc posée.

Mais le développement de ces activités dans le Trégor paraît se heurter à une évolution récente du secteur. Le renforcement de la législation en matière de transports, et notamment la limitation des heures de conduite qui génère des coûts nouveaux, incite les transporteurs à privilégier une implantation de leur entreprise de plus en plus à l'est de la Bretagne, afin d'être plus compétitif. Ainsi l'entreprise *Landois* de Ploumilliau a délocalisé son activité sur Guingamp.

5.4.3. Une logistique urbaine qui pose peu de problème :

Lorsque les flux de marchandises à livrer au cœur des villes deviennent trop importants, ils peuvent créer des encombrements ou des pollutions excessifs. Les villes doivent donc organiser les livraisons par un règlement spécifique, voire organiser des plateformes logistiques en périphérie.

Dans le Trégor, les volumes livrés ne nécessitent pas d'infrastructure particulière. Aucun point de congestion n'est observé. Il conviendra toutefois dans les prochaines années de surveiller le développement du e-commerce, qui peut décupler les livraisons en centres-villes.

5.5. Les dessertes numériques :

Les technologies de l'information et de la communication (T.I.C.) ont pris une place fondamentale dans les activités humaines, à tel point que l'accessibilité d'un territoire se mesure aussi à la qualité de sa desserte numérique.

Les applications multiples qui sont développées, notamment sur le technopôle de Lannion, peuvent apporter des services de nature à limiter les déplacements physiques (visioguichets, etc.). Le rythme actuel de développement des usages d'internet fait de la desserte numérique un enjeu essentiel de l'aménagement du Trégor.

5.5.1. La desserte numérique :

Le développement des usages d'internet nécessite des réseaux de plus en plus performants. Si certains territoires bénéficient des équipements les plus récents, d'autres restent à l'écart du haut débit et bientôt du très haut débit. Cette fracture numérique les pénalise lourdement.

Les enjeux de la desserte numérique :

Disposer d'une desserte numérique performante répond à des enjeux multiples :

- Les particuliers sont de plus en plus nombreux à utiliser internet, et les services qui leur sont proposés participent désormais à la vie quotidienne des habitants et à l'épanouissement culturel. Les difficultés d'accès à l'internet haut-débit dans certains espaces génèrent ainsi une *fracture numérique* entre territoires et entre habitants.

- L'activité de nombreuses entreprises – en particulier celles du technopôle *Anticipa* – nécessite un accès à des débits importants et asymétriques, c'est-à-dire qui leur permettent de diffuser des données rapidement et pas seulement d'en recevoir (gestion d'automates à distance, transferts de plans techniques, etc.). On observe en outre une tendance croissante à héberger ses données non plus sur des serveurs propres mais sur des serveurs géants localisés sur toute la planète (*on the cloud*), les *data centers*. La connexion permanente à ces équipements nécessite elle aussi des débits très importants.
- Les services publics font l'objet d'expérimentations de plus en plus nombreuses et variées, qui reposent sur un apport de services à distance. Ces expériences touchent à des domaines aussi variés que la santé, la formation et les relations avec les administrations. Leur intérêt est grand dans les communes les moins bien pourvues en services publics, mais celles-ci sont aussi bien souvent celles qui ne bénéficient que d'une desserte numérique insatisfaisante⁶¹.

Quels qu'ils soient, les usages de demain seront consommateurs de débits plus élevés. Il convient donc de faire évoluer les réseaux en ce sens.

⁶¹ Le *Pays du Trégor-Goëlo* soutient plusieurs expérimentations de ce type, notamment des visio-guichets reliés à des services aussi variés que la *Caisse primaire d'assurances maladie*, la *Mission locale Ouest Côtes d'Armor*, le *Centre d'information sur les droits des femmes*, etc. et qui a vocation à être étendus à d'autres comme l'*A.N.P.E.*, etc. La technologie est éprouvée, mais la fréquentation demeure réduite, les services n'étant pas encore bien identifiés par les usagers.

Le réseau dans le Trégor:

Dans le domaine des télécoms, ce sont les opérateurs privés qui construisent et gèrent la plupart des réseaux :

- Les *réseaux de transport (dorsales, backbones)* : ce sont les réseaux qui assurent le transport des informations sur longue distance, créés et gérés par des sociétés d'envergure nationale ou internationale. Ils sont interconnectés et constituent l'infrastructure mondiale.
- Les *réseaux de collecte*: Il s'agit d'un niveau intermédiaire, d'envergure nationale, qui assure la connection entre les réseaux de transport et les réseaux de desserte.
- Les *réseaux de desserte (réseaux d'accès, boucles locales)* : c'est ce réseau de proximité qui relie l'utilisateur final aux niveaux supérieurs.

L'interconnexion des trois niveaux de réseaux assure l'accès à internet. Chaque demande d'un utilisateur – consultation du web, courriel – transite par ces réseaux de façon invisible pour lui, grâce aux accords passés entre les différents opérateurs.

Tous les territoires ne bénéficient pourtant pas d'un accès satisfaisant. Les réseaux de desserte n'offrent pas tous un débit suffisamment élevé pour répondre aux attentes des utilisateurs, car les opérateurs privés dirigent leurs investissements prioritairement vers les zones les plus rentables, c'est-à-dire les plus peuplées. Certains secteurs ruraux proposent des débits de 56 Kb/s. quand le niveau actuel moyen recherché s'élève à 2 Mb/s., soit quatre fois plus⁶².

Dans le Trégor, trois espaces pouvaient être distingués début 2008 :

- Lannion et la bande littorale de Trébeurden, Trégastel et Perros-Guirec bénéficiaient d'un débit théorique de 6 à 8 Mb/s.
- Neuf communes ne bénéficiaient pas, ou de façon marginale, du haut-débit : le sud de Saint-Quay-Perros, Quemperven, Langoat, le sud de Ploubezre, Lanvellec, Trégrom, Plounévez-Moëdec, Plounérin et Loguivy-Plougras.
- Les autres parties du territoire avaient accès à un débit théorique de 512 Kb/s. à 6 Mb/s.

Tout le Trégor est ainsi couvert par une offre de haut débit, même si le sud ne bénéficie pas des mêmes niveaux. Ces débits sont dits théoriques car ils correspondent

au débit maximal proposé à l'utilisateur. Dans la réalité, le débit est moindre car il y a une perte fonction de l'éloignement par rapport au *nœud de raccordement d'abonnés* (N.R.A.). C'est ce qui explique qu'à l'intérieur d'une même commune et malgré des forfaits d'accès identiques, tous les abonnés n'ont pas le même débit réel.

Si certains espaces restent privés de haut-débit, c'est parce que le N.R.A. duquel ils dépendent n'est pas équipé d'un D.S.L.A.M. (*Digital Subscriber Line Access Multiplexer*), complément indispensable pour augmenter le débit.

Pour corriger ces disparités d'accès, qui posent à la fois un problème d'égal accès pour les habitants et d'attractivité économique pour les territoires, les Collectivités locales investissent dans leurs propres réseaux :

- La Région Bretagne, les quatre Départements et de nombreuses Collectivités se sont regroupés au sein du Syndicat mixte *Mégalis* pour apporter un accès internet à haut débit aux organismes régionaux qui œuvrent à une mission d'intérêt général : Collectivités, enseignement supérieur et recherche, enseignement primaire et secondaire, santé, formation, culture, tourisme, chambres consulaires et tout projet ayant un intérêt régional.
- Le Département des Côtes d'Armor a programmé d'importants investissements à l'horizon 2010, de l'ordre de 45 millions d'euros, dans son *Schéma départemental de desserte à haut-débit*. Plusieurs technologies différentes seront mobilisées pour apporter sur tout le territoire un accès d'au moins 2 MB/s. Un effort substantiel est porté sur la création d'une boucle de fibre optique, qui desservira tout le Trégor.

La future boucle locale en fibre optique dont bénéficiera le Trégor grâce au Département permettra aux opérateurs de proposer des offres nouvelles, pouvant aller jusqu'au très haut débit () en se raccordant directement sur la fibre (*F.T.T.H., Fiber to the home*). Le réseau pourra ensuite évoluer et répondre aux évolutions de la demande, quand se profile déjà le *Vraiment très haut débit* (40 Gb/s.).

⁶² On distingue habituellement le bas débit (56 à 64 Kb/s.), le haut débit (0,5 à 8 Mb/s.), le très haut débit (25 à 200 Mb/s) et désormais le vraiment haut débit (40 Gb/s.).

5.5.2. La téléphonie mobile :

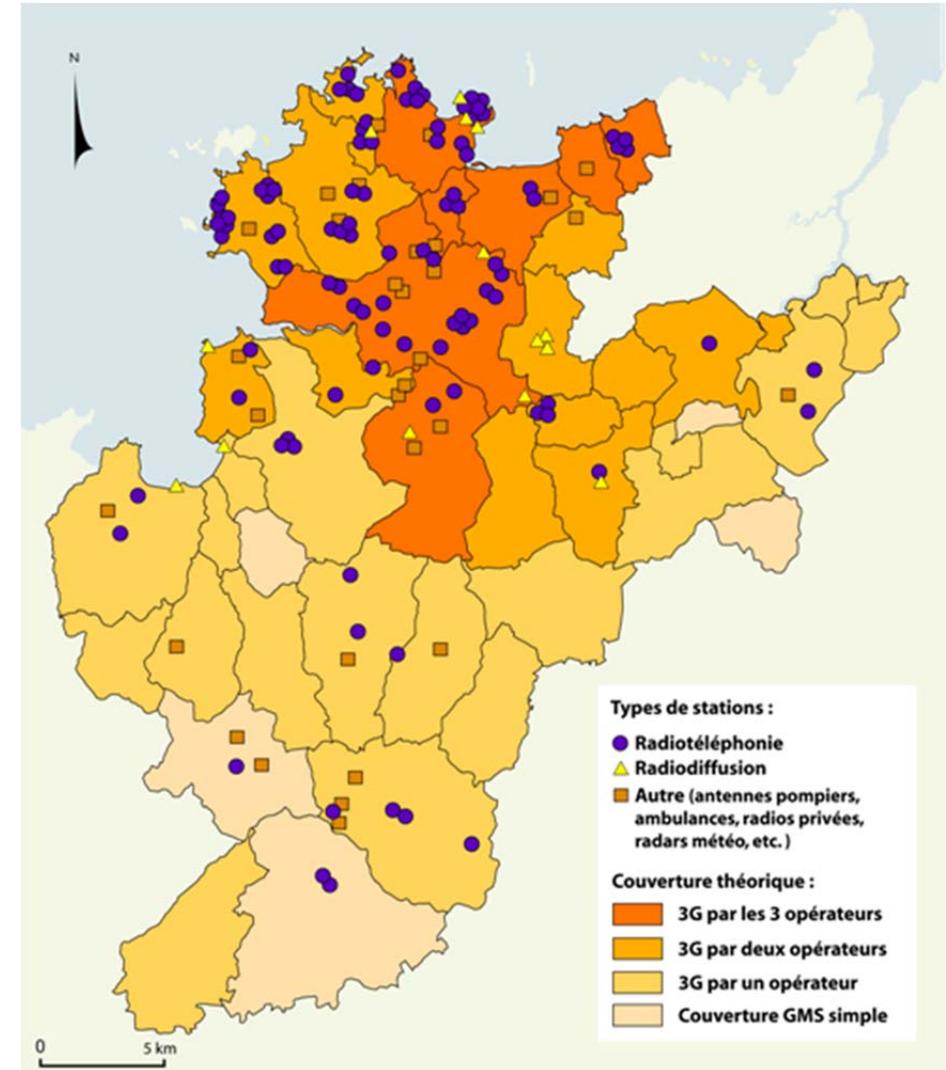
La desserte en téléphonie mobile repose sur un ensemble de fréquences hertziennes qui lui sont spécifiquement dévolues. L'utilisateur final doit se situer dans la zone de couverture du réseau d'antennes-relais pour pouvoir utiliser ce service. Or la distribution de ces antennes sur le territoire laisse certaines zones sans couverture, les *zones blanches*. Dans le Trégor, seule la commune de Lanvellec subit encore quelques difficultés de couverture⁶³. Les opérateurs et l'Etat se sont engagés à combler cette dernière lacune d'ici à 2011.

La téléphonie mobile de quatrième génération (4G) :

Les opérateurs de téléphonie mobile proposent des services de plus en plus élaborés. La miniaturisation des composants, la capacité acquise à établir des transmissions à haut débit et la convergence progressive avec internet permettent de développer des usages nouveaux. Après la première génération de téléphones mobiles (1G) et la seconde qui marquait le passage au format numérique (2G), les opérateurs ont commencé à proposer des services de troisième génération (3G), enrichis en contenus. L'accès à cette technologie implique toutefois une évolution des équipements, avec une adaptation des antennes. Le développement est rapide et se poursuit : la 4G est prévue pour 2012.

Le territoire n'est pas encore entièrement équipé pour la 3G, et il subsistait des points noirs au 31 décembre 2007 :

- cinq communes n'avaient pas accès à des offres de téléphonie 3G : Mantallot, Plouzélambre, Coatascorn, Plounérin et Loguivy-Plougras-Plougras,
- dix-neuf communes n'ont accès à ces services qu'à partir d'un opérateur unique.



Les équipements radiotéléphoniques⁶⁴
Source : Agence nationale des fréquences, 2008

⁶³ Selon les zones de couverture déclarées par les trois opérateurs de téléphonie mobile (avril 2008). Rappelons que l'accès aux services de téléphonie fixe est quant à lui assuré partout et garanti par le principe du *service universel des télécommunications*.

⁶⁴ L'Agence nationale des fréquences recueille ces informations sur la base des déclarations des opérateurs et ne garantit pas leur exhaustivité.

Les conflits avec les riverains :

Les antennes-relais suscitent deux types de conflits fréquents avec leurs riverains. Leurs émissions sont suspectées d'être dangereuses pour la santé, et leur intégration paysagère est parfois discutée. Un encadrement réglementaire et un ensemble de bonnes pratiques ont été mis en œuvre pour tenter de limiter ces problèmes.

Productrices d'ondes électromagnétiques, les antennes sont parfois mal acceptées par les habitants, qui craignent leurs effets sur la santé humaine. Si la dangerosité réelle des rayonnements ne fait pas consensus, des seuils d'émission ont été fixés par mesure de précaution⁶⁵. Dans le Trégor, aucune antenne contrôlée par l'*Agence nationale des fréquences* (A.N.F.) ne dépasse ces seuils. Elles sont mêmes assez nettement en dessous.

Les choix d'implantation des antennes tiennent compte de contraintes physiques : elles ne peuvent pas être enterrées, éloignées des usagers et concentrées en un seul point d'émission comme peuvent l'être les émetteurs de télévision ou de radiophonie. Les antennes sont donc généralement installées sur des bâtiments, des châteaux d'eau, des silos, ou des pylônes, et sont dans la plupart des cas apparentes.

Afin de favoriser leur intégration paysagère, les opérateurs ont adopté un ensemble de règles qu'ils appliquent désormais à leurs nouvelles installations. Un projet d'intégration paysagère est réalisé, qui complète les démarches obligatoires auprès de l'*Architecte des Bâtiments de France*, et qui prévoit de jouer sur tous les aspects visuels de l'installation : choix des technologies, des matériaux, des couleurs, etc.



Un exemple d'antenne mal insérée dans son environnement

⁶⁵ Décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques. On lira aussi la circulaire du 16 octobre 2001 relative à l'implantation des antennes relais de radiotéléphonie mobile.

5.5.3. Les télécoms demain :

Disposer de réseaux de télécoms adaptés aux évolutions revêt une double importance pour le Trégor. Des infrastructures numériques performantes sont à la fois indispensables pour éviter la fracture numérique entre métropoles et territoires ruraux, et essentiels pour accompagner le développement (télécoms) et la diversification (optique, image) du technopôle Anticipa.

Plusieurs évolutions récentes permettent d'imaginer les usages des réseaux demain :

- On observe depuis quelques années l'utilisation systématique du protocole de transferts de données *I.P. (Internet Protocol)* dans les technologies dites de nouvelle génération. Internet, téléphonie fixe et mobile, télévision... reposeraient alors sur un même réseau et des équipements d'accès polyvalents. Cette *convergence* technologique amènera à repenser toute l'architecture des réseaux de télécoms actuels.
- Les utilisateurs recherchent de plus en plus l'*ubiquité* : ils veulent pouvoir se connecter depuis différents lieux (*nomadisme*) et même désormais se déplacer en conservant leur connexion (*mobilité*), en train ou en voiture par exemple.
- Les usages se diversifient : les échanges de données multimédias (son, vidéo) sont de plus en plus courants, les applications interactives en temps réel se multiplient, autant pour les particuliers (sites webs de deuxième génération, téléphonie I.P.) que pour les professionnels (télétravail, santé, etc.).

La création prochaine d'une boucle locale de fibre optique va apporter une réponse pertinente à ces perspectives, dont il s'agit malgré tout de suivre avec attention et réactivité les évolutions.

TABLE DES ILLUSTRATIONS :

Les cartes réalisées par le Syndicat mixte de cohérence territoriale du Trégor ont utilisé pour leur fond de carte les sources BD CARTO et BD TOPO de l'Institut Géographique National :

Source des fonds de carte :	Pages :
©IGN 2010 – BD CARTO ®	7, 11, 16, 19, 22, 30, 36, 37, 40, 42, 94, 97, 98, 99, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 117, 123, 127, 128, 131, 133, 134, 137, 159, 162, 165, 173, 175, 176, 183, 193, 204,
©IGN 2010 – BD CARTO ®, ©IGN 2010 – BD TOPO ®	47, 50, 65, 68, 70, 74, 75, 80, 81, 90, 120, 121, 147, 168, 171, 174, 177, 179, 180, 184,

Crédits photographiques	Pages :
Région Bretagne	Couverture
Lannion-Trégor Agglomération	38, 61

Toutes les autres photographies utilisées dans ce schéma sont la propriété du Syndicat mixte de cohérence territoriale du Trégor.